Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

RAPPORT
sur le prix et la qualité du service D'ASSAINISSEMENT

2020

Travaux d'agrandissement de la station d'épuration de Saintes

eau 17
Votre service public de l'eau

Septembre 2021 - Photos et illustrations : Eau 17 - 16/9e, Simon Bluteau

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

EXERCICE 2020

RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Ce rapport est établi en application de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Le président d'Eau 17 présente un rapport unique pour la compétence assainissement collectif.

Eau 17 est compétent pour la collecte et le traitement des eaux usées domestiques auprès de 394 communes.

Ce rapport décrit l'organisation d'Eau 17, ses compétences et ses principes de fonctionnement.

A partir des indicateurs de performance, techniques et financiers, mentionnés dans le décret n°2007-675 et l'arrêté du 2 mai 2007, ce rapport présente par la suite le fonctionnement et la performance du service public d'assainissement collectif.

Ce rapport a été présenté au comité syndical d'Eau 17, le 25 juin 2021.

La définition des mots signalés par un astérisque (*) est reprise dans le glossaire sur l'assainissement, en annexe XII.

SERVICES Observatoire national des services d'eau et d'assainissement

L'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement*, porté par l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB)*, a publié en avril 2021, un rapport sur les données 2018 des services d'eau potable et d'assainissement. Dans ce rapport, la comparaison des indicateurs du service d'Eau 17 aux valeurs publiées par l'AFB, sera mise en évidence avec le logo ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Les principales données d'Eau 17 en 2020

Nombre de communes dans le périmètre d'Eau 17	394 communes adhérentes dont 206 desservies par l'assainissement collectif.
VP.056 - Nombre total d'abonnés	143 008 abonnés
VP.200 - Longueur du réseau de collecte	2 793 km dont 650 km de refoulement
Nombre de postes de relèvement	1 262
Nombre de stations de traitement	188
Volume traité	17 589 899 m^3
VP.068 - Volume facturé	11 969 513 m^3
VP.140 - Longueur des réseaux renouvelés sur les 5 dernières années.	48 950 ml
Longueur d'extensions sur les 5 dernières années	127 789 ml
Montant total des recettes au CA 2020	25 220 milliers d'euros hors taxes
Montant total des dépenses au CA 2020	16 777 milliers d'euros hors taxes
Excédent d'exploitation propre à l'exercice	8 443 milliers d'euros hors taxes
Résultat investissement	829 milliers d'euros hors taxes
Annuité de la dette*	3 810 milliers d'euros
Emprunts contractés	Aucun emprunt contracté en 2020
VP.182 - Encours de la dette* au 31.12.2020	18 518 milliers d'euros
Montant des dépenses d'équipement brut*	19 768 milliers d'euros hors taxes

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Les indicateurs de performances

D201.0 – Estimation du nombre d'habitants desservis	211 603 habitants desservis
D202.0 – Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	19
D203.0 – Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	3 593 T de MS
Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (sans les abonnements)	2,30 € TTC/m³ pour un service exploité par la RESE.
D204.0 – Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (avec les abonnements)	3,03 € TTC/m³ pour un service exploité par la RESE.
P201.1 – Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	95 %
P202.2 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	69
P206.3 – Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
P207.0 – Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0,002 €/m³
P251.1 – Taux de débordements d'effluents chez les usagers	0,0425 pour 1 000 abonnés
P252.2 – Points de curage fréquent du réseau	2,865 pour 100 km de réseaux
P253.2 – Taux de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,35 %
P254.3 – Conformité des performances des équipements d'épuration	95,8 %
P255.3 – Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	10
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité (diffère du calcul comptable présenté précédemment. L'indicateur P256.2 = Encours total de la dette / Epargne brute annuelle)	0,96 années
P257.0 – Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,18 % sur les services exploités par la RESE
P258.1 – Taux de réclamations	0,35 pour 1000 abonnés

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

FAITS MARQUANTS 2020

Calendrier électoral perturbé, modifications du périmètre syndical, confinements successifs, 2020 fut une année compliquée.

GOUVERNANCE

L'année 2020 a été marquée par l'entrée de la Ville de Saintes en janvier 2020.

Pour la compétence assainissement, l'adhésion de Saintes se traduit par

la reprise du contrat en régie intéressée pour la gestion de l'assainissement collectif couplé à la gestion de l'eau pluviale confiée à VEOLIA (12 281 abonnés).

Une nouveauté pour Eau 17 : la gestion d'un réseau unitaire et des enjeux de déversements en temps de pluie dans le fleuve Charente.

ACTIVITE OPERATIONNELLE

L'année 2020 a été perturbée par la crise sanitaire de la Covid 19.

Dès l'arrêt brutal de l'activité économique en mars, une organisation de gestion de crise a été mise en place. Les exploitants se sont organisés afin d'assurer la continuité du service, répondre aux situations d'urgence et préparer une saison estivale marquée par une forte présence touristique et conclue par le passage du Tour de France. La pandémie a eu également des conséquences techniques imprévues : recherche du virus dans les eaux usées, boues de stations d'épuration consignées, difficultés d'approvisionnement. Pour autant, grâce à une mobilisation de toutes les équipes, les services publics de l'eau et de l'assainissement ont répondu aux besoins sans dysfonctionnement pour les usagers.

Les chantiers de travaux ont pu reprendre à partir du 15 avril.

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

SOMMAIRE

1. LA PRESENTATION D'EAU 17 **3**
1.1 Une nouvelle gouvernance 3
1.2 La péréquation tarifaire 7
1.3 Deux modes d'exploitation 7
1.4 Deux modes d'exploitation 10

2. LES OUVRAGES DE COLLECTE ET TRAITEMENT D'EAU 17 **13**
2.1 Les réseaux de collecte 13
2.2 Les postes de relèvement 14
2.3 Les stations de traitement d'Eau 17 15
2.1 Les schémas directeurs et diagnostics des systèmes d'assainissement 16
2.1.1 Les travaux de renouvellement 16
2.1.2 Les travaux d'extension 17

3. LES INDICATEURS PHYSIQUES **23**

4. LA QUALITE DES REJETS **29**
4.1 Filière « Eaux » 29
4.2 Filière « Boues » 30
4.3 Sous-produits 31
4.4 Les évolutions réglementaires 32

5. LES INDICATEURS FINANCIERS **35**
5.1 Les tarifs d'Eau 17, hors ville de Saintes 35
5.2 Les tarifs d'Eau 17 pour la ville de Saintes 36
5.3 Les autres composantes de la facture d'eau assainie 37
5.4 Le bilan financier 39
5.5 L'état de la dette 39
5.6 Les travaux 40

Annexe I Carte des densités des postes de relèvement 41
Annexe II Carte d'implantation des stations d'épurations 45
Annexe III Schémas directeurs et diagnostics des systèmes d'assainissement 49
Annexe IV Carte d'avancement des travaux assainissement collectif 61
Annexe V Listes détaillées des non-conformités des stations d'épuration en 2020 65
Annexe VI Cartes de localisation des unités de traitement ou de stockage des sous-produits 75
Annexe VII Délibérations du 13/12/2019 sur le montant de la redevance amortissement assainissement collectif pour l'exercice 2020 79
Annexe VIII Délibérations du 11/12/2020 sur le montant de la redevance amortissement assainissement collectif pour l'exercice 2021 89
Annexe IX Factures type de 120 m^3 avec les tarifs applicables aux 1er janvier 2020 et 2021 101
Annexe X La note d'information de l'agence de l'eau Loire-Bretagne 109
Annexe XI La note d'information de l'agence de l'eau Adour-Garonne 115
Annexe XII Glossaire sur l'assainissement 121
Annexe XIII Evolution des indicateurs de performance depuis 2016 et comparaison avec les moyennes de SISPEA 127
Annexe XIV Fiches de synthèse des principaux indicateurs à l'échelle des EPCI 131

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

1 LA PRESENTATION D'EAU 17

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

1. La présentation d'Eau 17

1.1 Une nouvelle gouvernance

Depuis le début de l'année 2020, la loi NOTRe et la loi Ferrand ont fait évoluer l'organisation territoriale des services de l'eau et de l'assainissement. Les communautés d'agglomération gèrent dorénavant trois compétences : l'eau potable, l'assainissement des eaux usées (collectif et non collectif) et les eaux pluviales urbaines. Pour les communautés de communes, la gestion de l'eau et de l'assainissement est devenue obligatoire[1], la gestion des eaux pluviales est restée facultative.

Dans ce nouveau cadre législatif, les intercommunalités deviennent les membres adhérents majoritaires au sein du syndicat. Eau 17 a donc réformé ses statuts en 2020 autour d'un principe clef : adapter la composition du comité syndical et instaurer des règles de représentativité équilibrée des territoires, tout en préservant un lien avec l'échelon communal.

Eau 17 est un syndicat mixte fermé « à la carte » disposant de trois compétences :

- Eau potable : Adhésion de 13 EPCI, représentant 458 communes,
- Assainissement collectif : Adhésion de 8 EPCI et de 137 communes,
- Assainissement non collectif : Adhésion de 8 EPCI et de 139 communes.

En 2020, les communes ont conservé la compétence assainissement sur le périmètre des communautés de communes d'Aunis Sud, de l'île d'Oléron et Vals de Saintonge.

Les cartes pages suivantes présentent les EPCI et les communes adhérentes à Eau 17 pour chaque compétence.

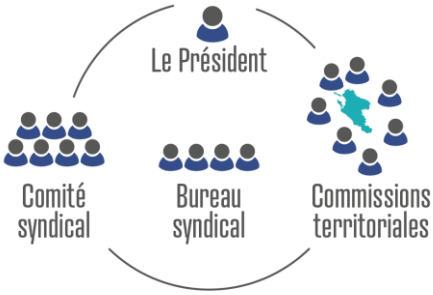

Le comité syndical installé en septembre 2020 est désormais composé de 130 délégués désignés par les membres adhérents. Il vote les budgets, les tarifs des services, les grandes orientations stratégiques et financières, il valide les comptes administratifs d'Eau 17.

Le bureau syndical comprend un nombre restreint de membres élus du comité. Il délibère sur les décisions nécessaires à la mise en œuvre des orientations définies par le comité et prépare les orientations futures. Chaque EPCI adhérent dispose d'au moins un Vice-Président membre du bureau.

Les commissions territoriales se déroulent au cœur des territoires. Elles permettent d'aller à la rencontre des élus communaux et communautaires. Elles ont pour missions de définir et exprimer les besoins du territoire, relayer les demandes des communes et des usagers, ainsi que les informations fournies par Eau 17, participer aux opérations réalisées sur le territoire.

[1] *Un report au 1er janvier 2026 est rendu possible en cas d'expression d'une minorité de blocage.*

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

COMPETENCE "EAU POTABLE"
Collectivités adhérentes au 31 décembre 2020

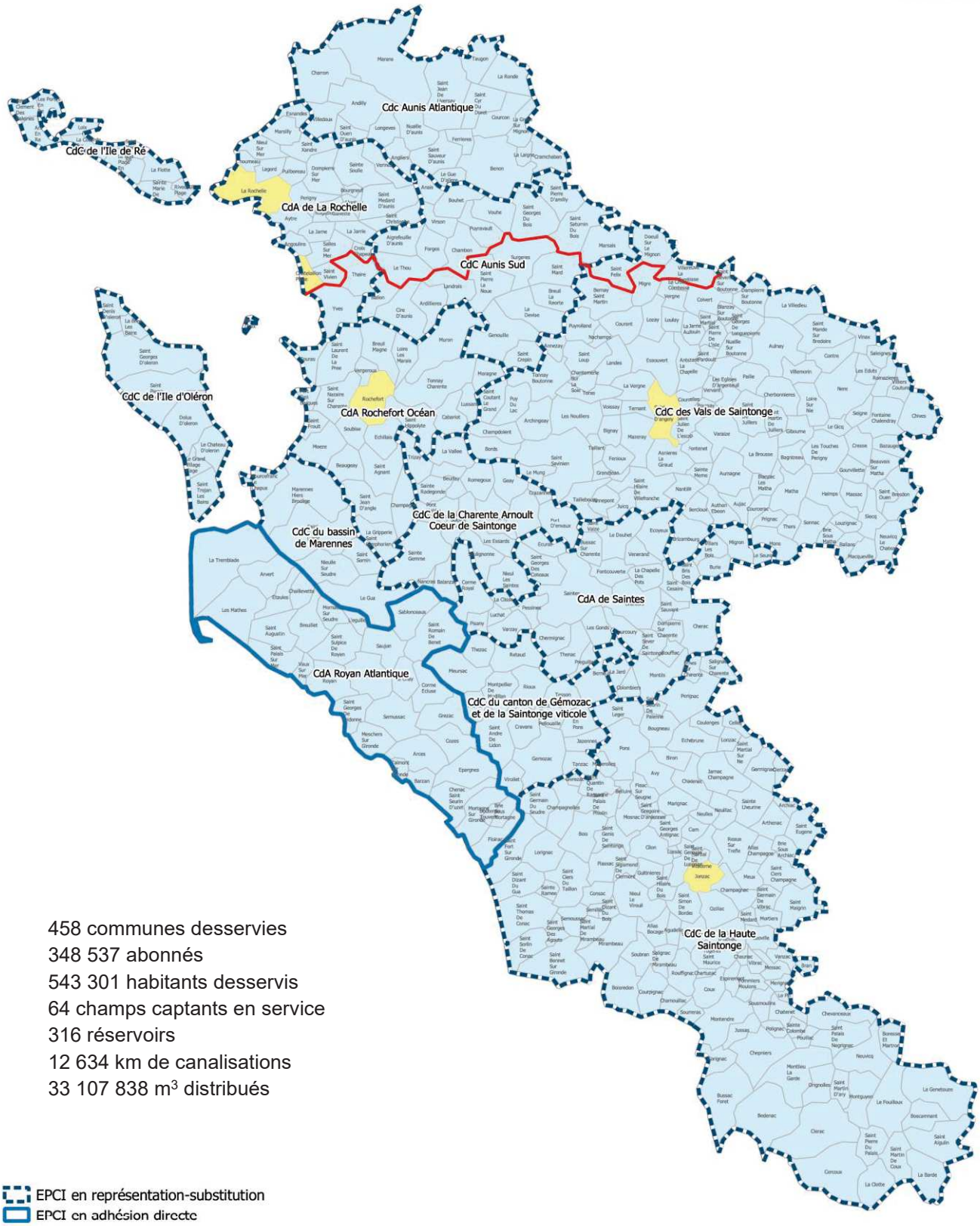

458 communes desservies
348 537 abonnés
543 301 habitants desservis
64 champs captants en service
316 réservoirs
12 634 km de canalisations
33 107 838 m³ distribués

EPCI en représentation-substitution
EPCI en adhésion directe
Collectivités du périmètre Eau 17
Collectivités non adhérentes
Limite entre les agences de l'eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

COMPETENCE "ASSAINISSEMENT COLLECTIF"
Collectivités adhérentes au 31 décembre 2020

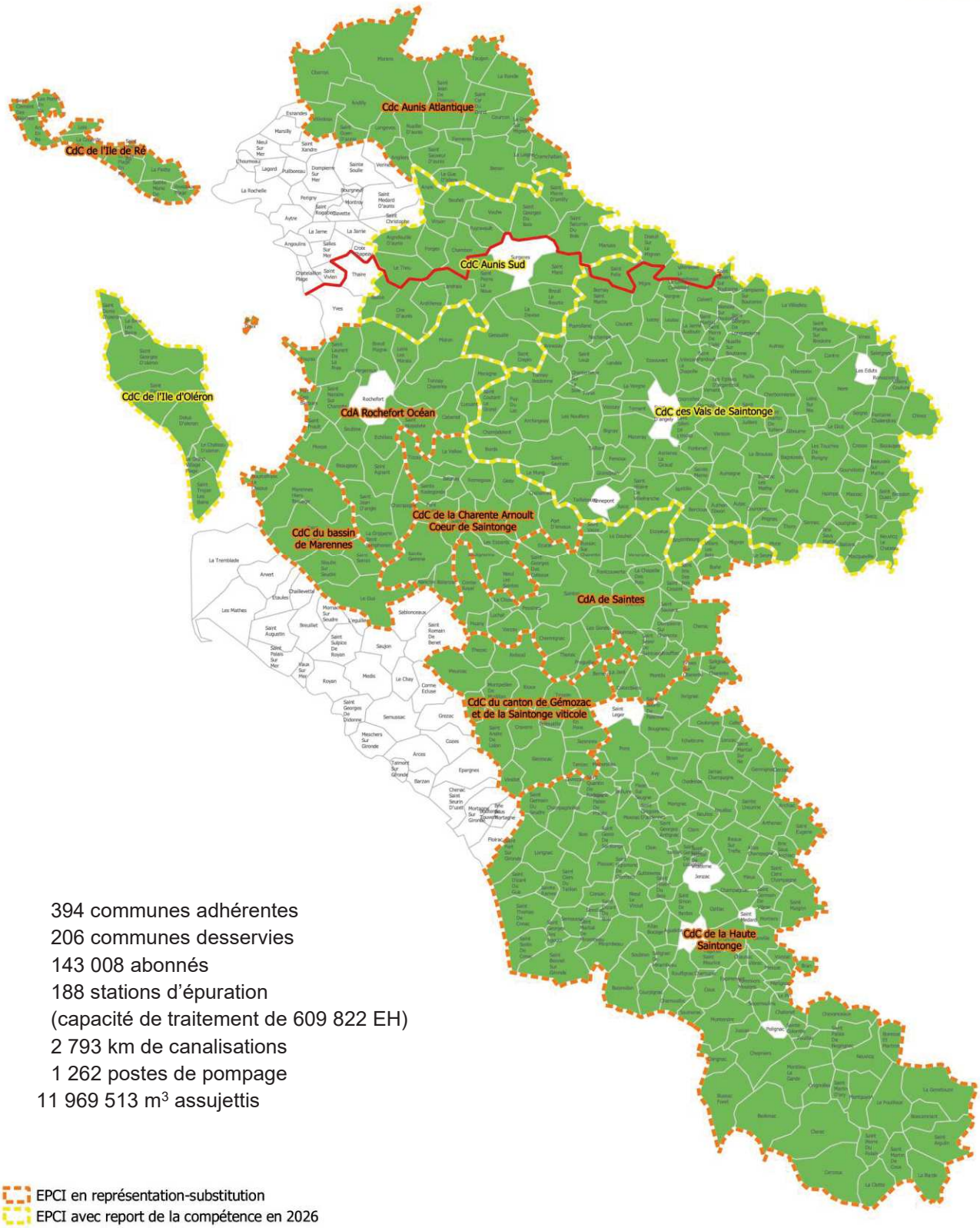

394 communes adhérentes
206 communes desservies
143 008 abonnés
188 stations d'épuration
(capacité de traitement de 609 822 EH)
2 793 km de canalisations
1 262 postes de pompage
11 969 513 m³ assujettis

EPCI en représentation-substitution
EPCI avec report de la compétence en 2026
Collectivités du périmètre Eau 17
Collectivités non adhérentes
Limite entre les agences de l'eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

COMPETENCE "ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF"
Collectivités adhérentes au 31 décembre 2020

396 communes adhérentes
79 354 installations d'assainissement individuel
388 zonages approuvés
9 zonages en étude ou révision
Contrôles 2020 :
1 391 contrôles de conception
931 contrôles de réalisation
1 687 diagnostics de fonctionnement
1 411 contrôles périodiques

EPCI en représentation-substitution
EPCI avec report de la compétence en 2026
Limite entre les agences de l'eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne

Collectivités du périmètre Eau 17
Collectivités non adhérentes

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

1.2 La péréquation tarifaire

La péréquation et l'unicité des tarifs des redevances font partie des principes historiques et fondateurs d'Eau 17.

Au cours de ses différentes évolutions, Eau 17 a préservé le principe d'une redevance syndicale unique destinée à financer les investissements, rembourser les emprunts et amortir l'actif immobilisé. C'est pourquoi, pour chaque service, la redevance amortissement est la même pour tous les usagers (d'une même catégorie) des communes adhérentes.

1.3 Deux modes d'exploitation

La gouvernance d'Eau 17 associe pleinement les élus locaux au choix du mode d'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement collectif. Sur proposition des commissions territoriales, elle confie la gestion courante de son patrimoine à des exploitants de type public (régie RESE) ou privé (délégataires de service public). Chaque exploitant rend compte à l'autorité organisatrice du bon respect des objectifs assignés grâce à un rapport annuel et des indicateurs de performance.

Services exploités par la RESE			Délégations de service public	
356 communes	**166 044** abonnés	EAU POTABLE	**102** communes	**182 493** abonnés
161 communes	**76 572** abonnés	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	**45** communes	**66 436** abonnés

Les deux graphiques et la carte pages suivantes présentent la répartition des services d'assainissement collectif au 31 décembre 2020, exploités avec la régie d'Eau 17, la RESE, et les contrats de concession de service public avec les délégataires SAUR et VEOLIA. La société CER est une filiale de la SAUR

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

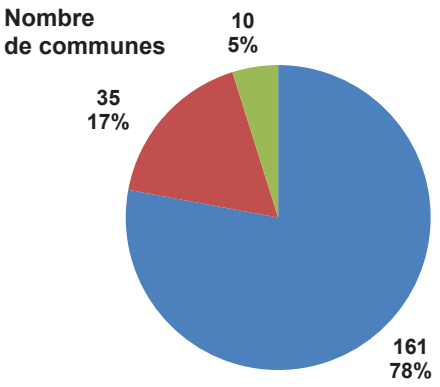

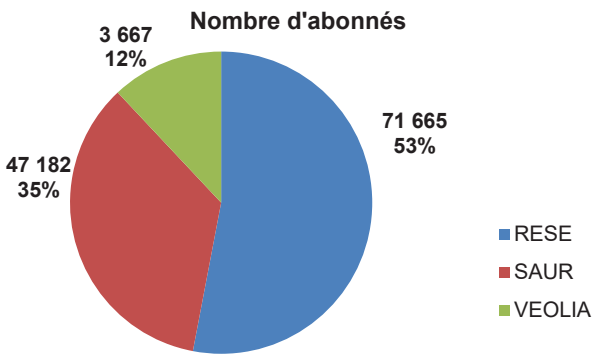

Les délégations de service public d'assainissement collectif (contrats de concession de type affermage) :

COLLECTIVITES	Exploitant	Date début	Date fin	Durée	Abonnés
ST BONNET SUR GIRONDE	SAUR	01/01/2009	31/12/2020	12 ans	110
NIEUL LE VIROUIL	SAUR	01/01/2007	31/12/2020	14 ans	78
ST CIERS DU TAILLON	SAUR	01/07/2010	31/12/2020	10,5 ans	63
ST THOMAS DE CONAC	SAUR	01/01/2009	31/12/2020	12 ans	132
RE-SUD	SAUR	01/01/2010	31/12/2021	12 ans	4717
MARENNES-BOURCEFRANC	CER	01/01/2010	31/12/2021	12 ans	5577
ST DENIS/LA BREE	CER	01/01/2011	30/06/2022	11,5 ans	4813
ST GEORGES D'OLERON	CER	01/10/2010	30/06/2022	11,8 ans	6303
LES GONDS/COURCOURY	VEOLIA	01/01/2011	31/12/2022	12 ans	866
SALIGNAC SUR CHARENTE	VEOLIA	01/07/2010	31/12/2022	12,5 ans	127
ANDILLY-LONGEVES-ST OUEN-VILLEDOUX	SAUR	01/01/2011	31/12/2022	12 ans	2963
COURCON/BENON	SAUR	01/01/2011	31/12/2022	12 ans	832
VERGEROUX	SAUR	01/07/2010	31/12/2022	12,5 ans	532
TRIZAY	SAUR	01/01/2019	31/12/2023	5 ans	477
PORT DES BARQUES-ST NAZAIRE	SAUR	01/01/2016	31/12/2023	8 ans	1840
ST DIZANT DU GUA	SAUR	01/01/2016	31/12/2023	8,0 ans	108
ST FROULT	SAUR	01/01/2016	31/12/2023	8,0 ans	188
ECHILLAIS-SOUBISE-ST AGNANT-MOEZE	SAUR	01/01/2012	31/12/2023	12 ans	3833
SAINTES	VEOLIA	01/01/2014	31/12/2023	10 ans	12281
BEAUGEAY	SAUR	01/07/2014	31/12/2023	10 ans	239
CHERAC	VEOLIA	01/01/2013	31/12/2024	12 ans	129
ILE DE RE NORD	SAUR	01/01/2019	31/12/2026	8 ans	11779
SAINTES EST	VEOLIA	01/01/2018	31/12/2026	9 ans	1879
FONTCOUVERTE	VEOLIA	01/01/2015	31/12/2026	12 ans	883
ST MARTIN-LA FLOTTE	SAUR	01/01/2015	31/12/2026	12 ans	4870
ST GEORGES DU BOIS	SAUR	01/01/2018	31/12/2029	12 ans	817

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

EAU 17 – Compétence assainissement collectif

Contrats d'affermage et entités hydrauliques au 31/12/2020

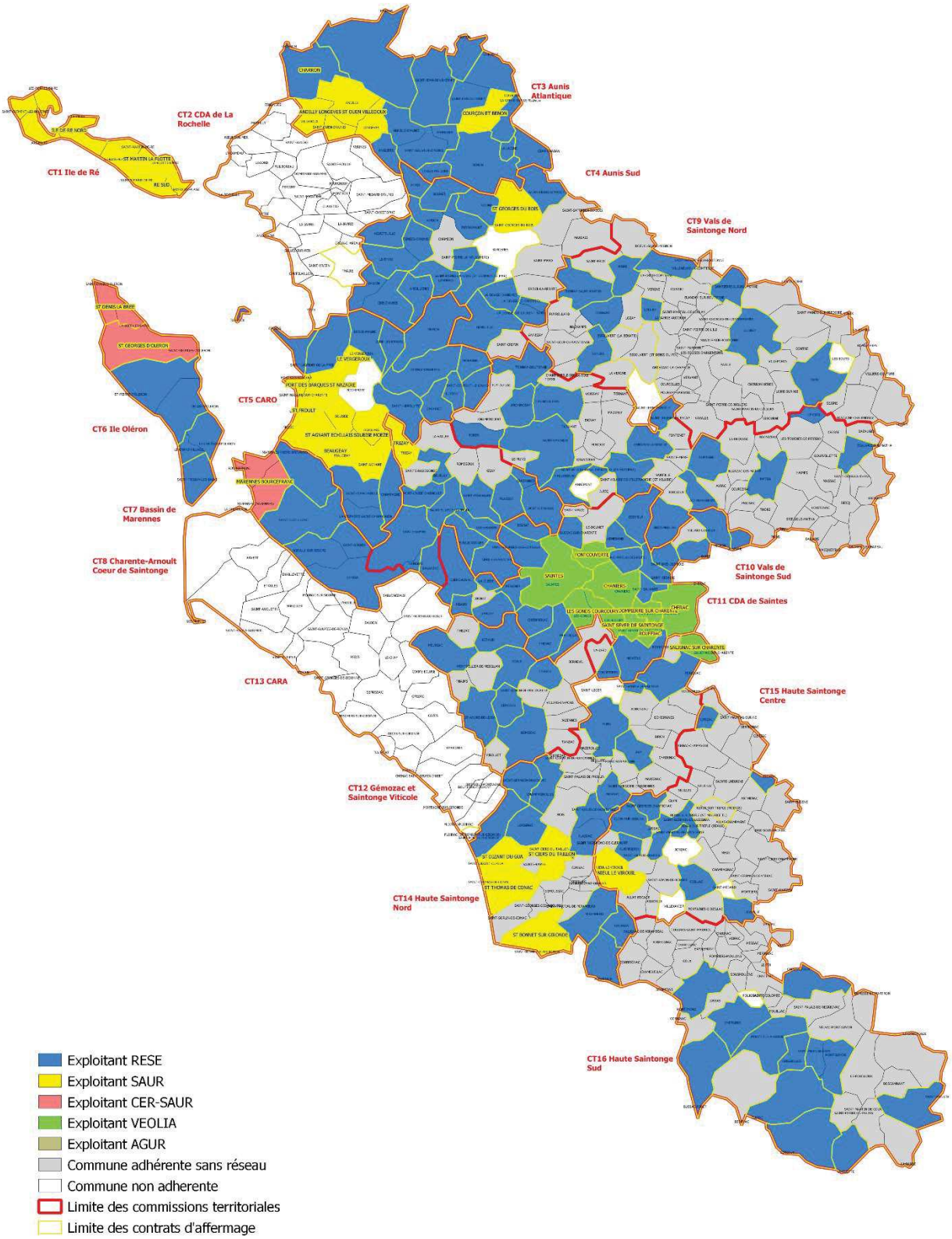

Service SIG

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

1.4 Deux modes d'exploitation

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

2 LES INFRASTRUCTURES D'EAU 17

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

2. Les ouvrages de collecte et traitement d'Eau 17

2.1 Les réseaux de collecte

L'ensemble du réseau et des ouvrages composant les systèmes est disponible dans le Système d'Information Géographique (SIG) d'Eau 17.
Les linéaires de chaque entité sont détaillés dans les rapports d'activités remis par les exploitants.

⇨ Répartition par type de réseaux

Contrat EU	Longueur gravitaire (en ml)	Longueur Refoulement (en ml)
Total	2 142 266	650 253

⇨ Répartition selon les années de pose :

Année de pose	Longueur (en ml)
< 1960	2 505
< 1970	3 484
< 1980	161 196
< 1990	378 952
< 2000	409 406
< 2010	632 806
< 2020	415 855
2020	17 346
Inconnue	770 969
Total	2 792 519

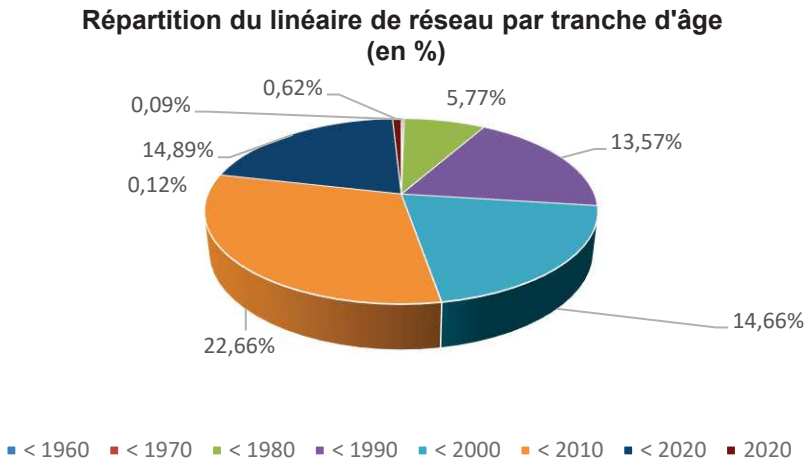

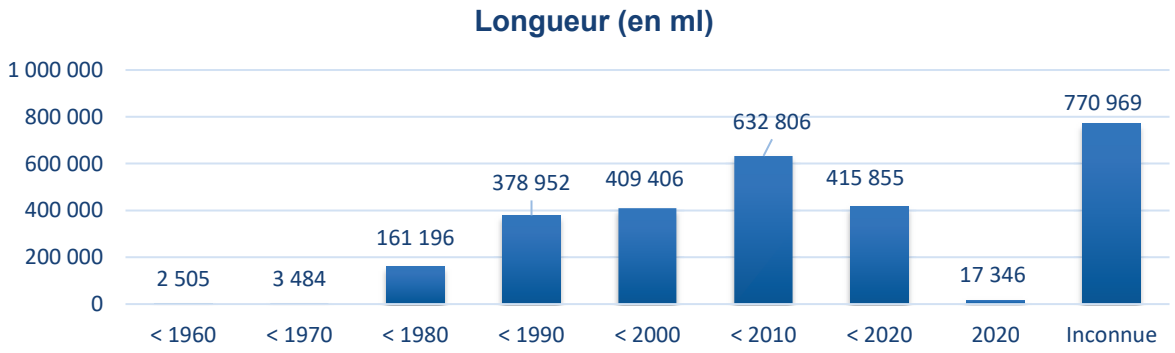

Globalement, les réseaux sont relativement récents à l'échelle de la durée de vie d'un réseau (environ 40 ans). Néanmoins, ce constat est à relativiser d'une part du fait que pour près de 28 %, nous ne connaissons pas la date de pose et d'autre part, en raison de la variabilité de la durée de vie de certains réseaux liée aux matériaux et/ou conditions de pose de l'époque.
Concernant l'Indice de Connaissance et Gestion Patrimoniale (***Indicateur P202.B***), il est de 69 (sur 120 points possibles), en forte amélioration grâce au travail de mises à jour du service SIG (indice de 63 en

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

2019) et de la politique de gestion des données patrimoniales menée par Eau 17 depuis deux ans (mise en place de bases de données inter-opérantes, etc...).

⇨ Répartition par matériaux :

Nature matériaux	Longueur (en ml)
Acier	4 082
Amiante-ciment	729 757
Béton	37 654
Fonte	93 179
Grès	10 682
Inconnu ou NR	235 925
PEHD	40 202
POLYPROPYLENE	19 116
PVC divers	1 621 922

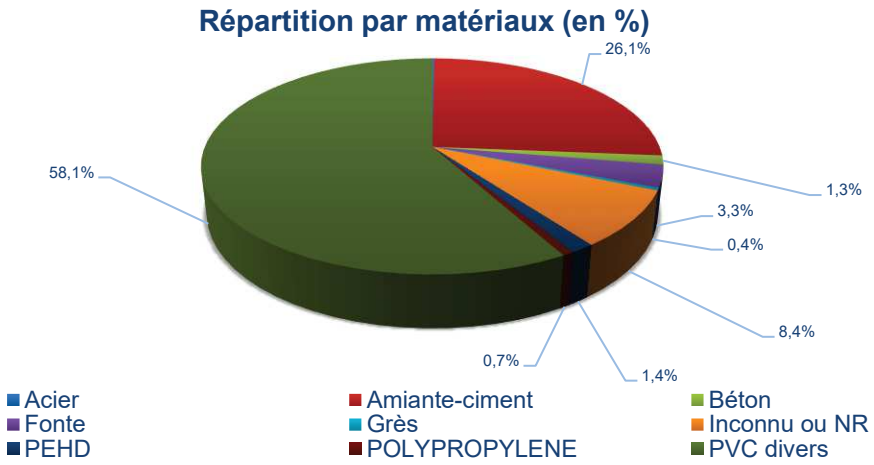

Une grande majorité du réseau (58,1 %) est constituée en PVC, ce qui confirme que le réseau est relativement récent ; l'autre matériau dominant (à 26,1 %) étant l'amiante-ciment, très utilisé jusqu'en 1996. Les autres matériaux se répartissent de manière plus anecdotique. A noter que 8,4 % du réseau sont en « Inconnu » ou « Non Renseigné » (contre 14% et 9,4 % les années précédentes), ce qui confirme une amélioration de la connaissance générale de nos réseaux sur la nature des matériaux. Un axe d'amélioration qui sera poursuivi.

2.2 Les postes de relèvement

Ils sont au nombre de 1 262 répartis sur l'ensemble du territoire d'Eau 17 (voir carte annexe I).
A noter que la plupart (et les plus importants en terme de débit) sont concentrés sur les zones littorales.

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

2.3 Les stations de traitement d'Eau 17

Les stations de traitements sont au nombre de 188 (voir carte annexe II). Comme pour les postes de relèvement, les plus importantes en termes de capacité sont localisées sur les zones littorales. La majorité d'entre elles (plus de 80 %) ont une capacité de traitement < à 2 000 EH.

Capacités de traitement (en EH)	Nombre d'installations
Stations < 200 EH	36
Stations < 500 EH	42
Stations < 1 000 EH	53
Stations < 2 000 EH	25
Stations < 10 000 EH	17
Stations < 30 000 EH	10
Stations < 100 000 EH	5

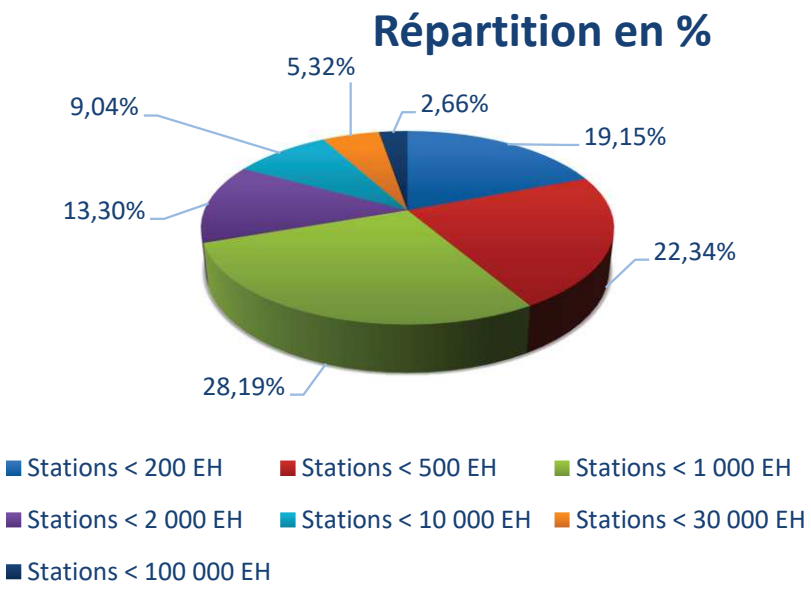

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Du fait de leur faible capacité, les filières de traitement sont assez simples pour la grande majorité :

Filières de Traitement	Nombre
Lagunes	39
Filtres à Roseaux	60
Disques biologiques	12
Boues activées	58
Autres	19

2.1 Les schémas directeurs et diagnostics des systèmes d'assainissement

Afin de maintenir son patrimoine à niveau et donc limiter les rejets au milieu naturel et les nuisances auprès des usagers, Eau 17 engage des travaux de renouvellement et réhabilitation des systèmes d'assainissement. Au préalable, des études de diagnostics des systèmes d'assainissement (réseaux et installations) sont réalisées pour mieux cibler ces opérations (Voir annexe III).

Ces diagnostics sont réalisés en plusieurs phases : phase 1 = collecte des données ; phase 2 = campagnes de mesures (une en « basse saison » et « nappe haute » et une seconde en « haute saison » et « nappe basse ») ; phase 3 = investigations complémentaires (inspections télévisées et tests à la fumée) ; phase 4 = proposition de plans d'actions d'amélioration (programme hiérarchisé de travaux) ; phase 5 = rapport final.

Ces études permettent de déterminer les problèmes d'étanchéité des réseaux, de corrosions liées à l'H2S*, les sous-dimensionnements de certains tronçons voire éventuellement de certaines stations.

2.1.1 Les travaux de renouvellement

Ce sont 10,7 km de réseaux d'assainissement qui ont été renouvelés en 2020. Entre 2015 et 2019, 49 km de réseaux ont été renouvelés, soit un taux de renouvellement de 0,35 %.

SERVICES Observatoire national des services d'eau et d'assainissement

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif au niveau national est de 0,42 %.

Toutefois, la comparaison doit être nuancée en fonction de la taille des services. En effet, dans le dernier rapport de l'AFB, il apparaît les taux de renouvellement suivants :

Nombre d'habitants desservis	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	Population concernée	Nombre de services
Moins de 50 000	0,46%	7 102 445	952
50 000 à 100 000	0,45%	4 922 270	70
Plus de 100 000	0,40%	16 498 090	62
Moyenne nationale	0,43%		

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

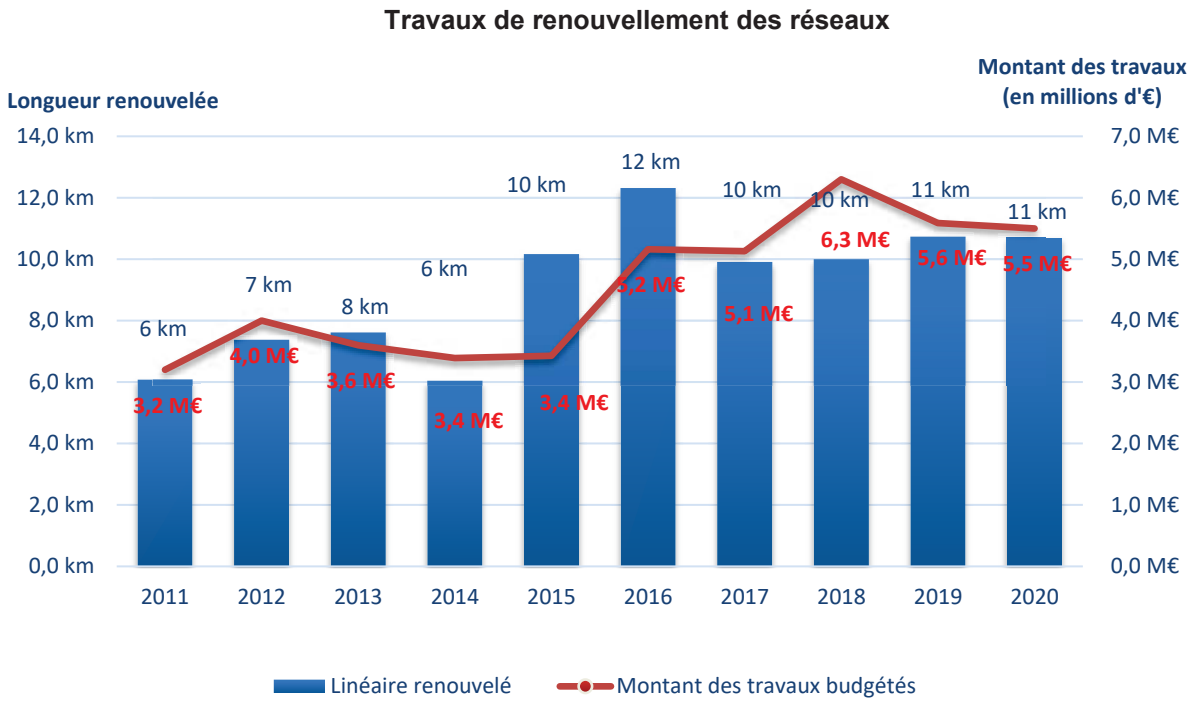

2.1.2 Les travaux d'extension

Les travaux sont de deux natures : d'une part, les extensions des réseaux existants liées à des projets d'urbanisation de nouvelles parcelles, et d'autre part, les extensions liées à l'assainissement des communes ou hameaux non desservis par le réseau de collecte.

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

⇨ Les extensions liées à l'urbanisation

Le financement des extensions se fait sur les fonds propres d'Eau 17.

La règle de financement pour ces extensions est de 6 100 € H.T. par branchement.

Pour les lotissements privés ou communaux, Eau 17 prend en charge les extensions et les renforcements de réseaux sous domaine public nécessaires au raccordement des lotissements aux réseaux publics existants (dans la limite du montant par branchement cité précédemment). La desserte intérieure reste à la charge du lotisseur.

EXTENSIONS RESEAUX ASST	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de branchements	522	799	291	258	468	387	440	287	260	181	291	248	276	187
Coût moyen par brcht (€ HT)	5 550	3 477	5 737	6 742	4 264	5 564	3 538	5 012	5 083	5 089	4 399	4 682	5 612	6 355
Linéaire canalisations	9 656	9 862	5 250	5 067	5 075	5 682	4 676	4 093	4 354	3 704	4 022	4 212	4 200	2 937
Ratio linéaire/nbr de brcht	18	12	18	20	11	15	11	14	17	20	14	17	15	16
Coût moyen au ml (€ HT)	300	282	318	343	393	378	333	351	304	249	318	276	369	405

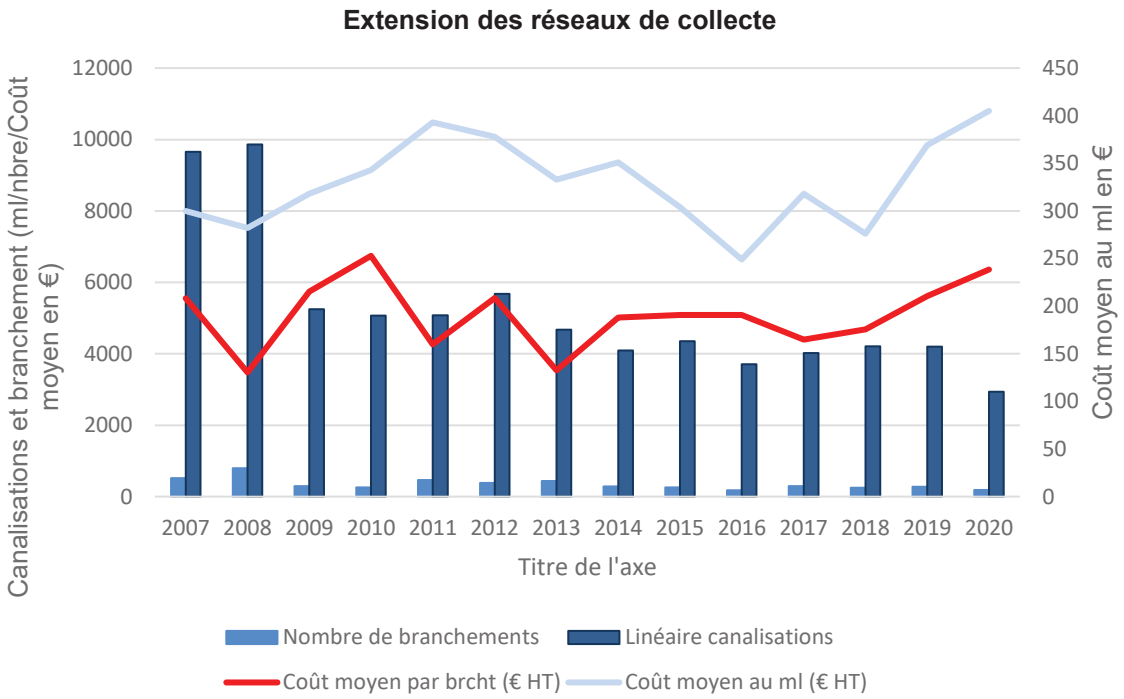

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

⇨ Les nouvelles dessertes

L'assainissement collectif des communes rurales est mis en œuvre dans le cadre du schéma directeur d'assainissement « 2015-2022 », délibéré par le comité syndical en octobre 2014 et mis à jour en 2017. Le schéma est doté d'une enveloppe globale d'environ 45 M€, pour 25 communes (20 communes pour le schéma « 2015-2022 » et 5 communes ajoutées en 2017).

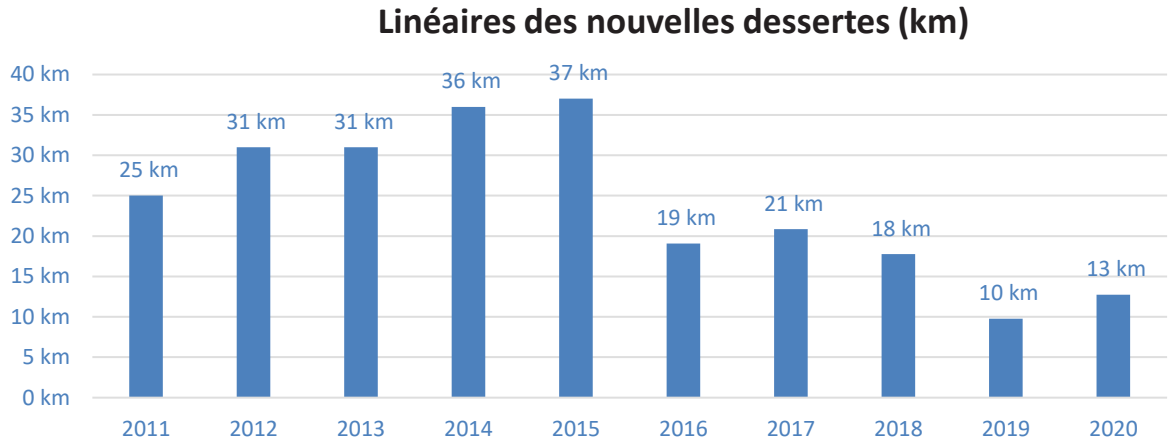

A noter que les linéaires sont inférieurs ces 5 dernières années car l'investissement sur les stations a été plus important.

Au 31 décembre 2020, l'avancement du schéma 2015-2022 est le suivant :

- **8 communes sont terminées :** Champagnolles, Saint Georges des Côteaux (Vacherons), Le Gicq, Virson, Courant, Loire Les Marais, Cravans (Chatenet), Pérignac (Goux) ;
- **9 communes sont en phase travaux** : Neuvicq Le Château, Ecoyeux, Bords, Puyravault, Saint Pierre La Noue (Péré), Bougneau, Eglises d'Argenteuil, Marsais, Chermignac (Les Bouyers) ;
- **4 communes sont en phase projet définitif** : Saint-Saturnin-du-Bois, Jarnac-Champagne, Celles et Mazeray ;
- **4 communes sont en phase avant-projet** : Aumagne (bourg), Saint-Crépin, Sainte Gemme et La Jard/Berneuil.

L'avancement au 31 décembre 2020 du schéma 2015-2022 est d'environ 50%. La carte en annexe IV indique en rouge les communes du schéma restant à desservir.

De par ces opérations, le taux de desserte (P201.1) est désormais de 95 % et similaire au niveau national.

SERVICES Observatoire national des services d'eau et d'assainissement

Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées au niveau national est de 95 %.

Le taux de desserte sur le territoire d'Eau 17 peut être considéré comme relativement élevé si l'on tient compte du caractère rural de son territoire.

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

2.4.3 Les travaux de réhabilitation et de renforcement des postes de refoulement et des stations d'épuration

Les travaux de modernisation des stations d'épuration existantes comprennent les opérations d'extension de capacité, d'optimisation des filières de traitement voire de mise aux normes réglementaires. Les dépenses réalisées en 2020 s'élèvent à 4,2 M€.

L'opération la plus significative, engagée en juin 2020 et actuellement en cours de réalisation, est la modernisation des prétraitements et du poste de relèvement principal (1 000 m^3/h) de la station d'épuration de Lormont à Saintes (40 000 EH). Le montant de l'opération est de 2,5 M€.

Chantier de modernisation des prétraitements et du poste de relèvement principal de la station d'épuration de Saintes

Le reste des investissements a principalement été réalisé sur les stations d'épuration de Marsais et d'Archiac.

Station d'épuration de Marsais (1000 EH)
1er étage des lits plantés de roseaux

Modernisation de la station d'épuration d'Archiac
(nouveau clarificateur)

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

3 LES INDICATEURS PHYSIQUES

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

3. Les indicateurs physiques

- Nombre de communes desservies : 206 communes
- Population municipale desservie : 211 603 habitants
  (recensement de la population 2018 en vigueur au 1er janvier 2021)
- Nombre d'abonnés : 143 008 abonnés

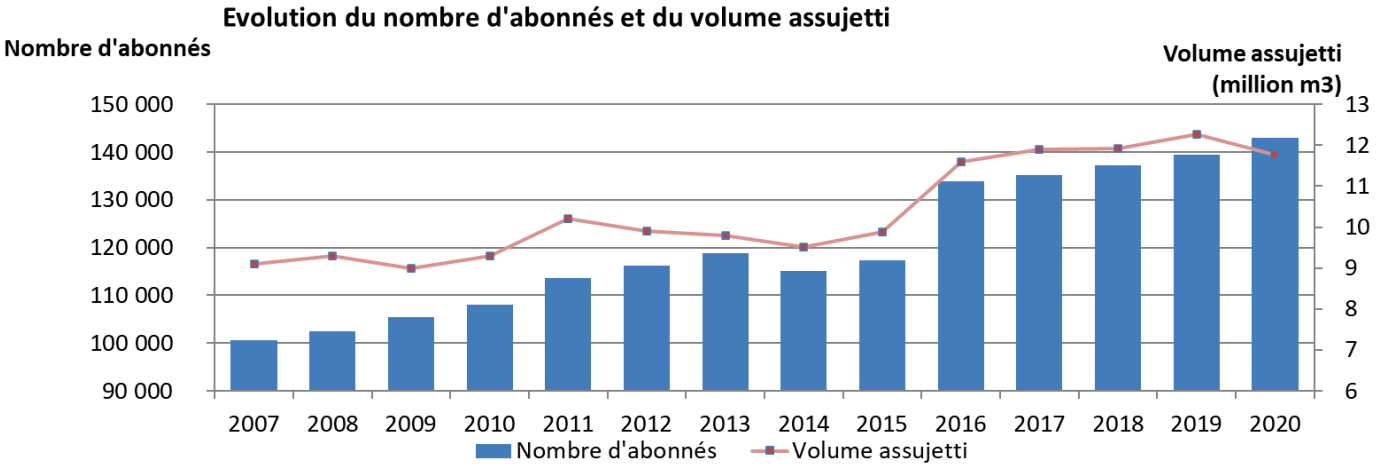

Le nombre d'abonnés desservis a fortement progressé (+11,3 % par rapport à 2019) grâce à l'adhésion de la Ville de Saintes qui représente 12 281 abonnés.

- Volume relevé auprès des abonnés : 11 843 513 m³
- Volume traité : 17 589 899 m³
- Consommation moyenne par abonné : 82 m³/an
- Longueur du réseau : 2 793 km
- Densité des abonnés : 67 abonnés/km de réseau

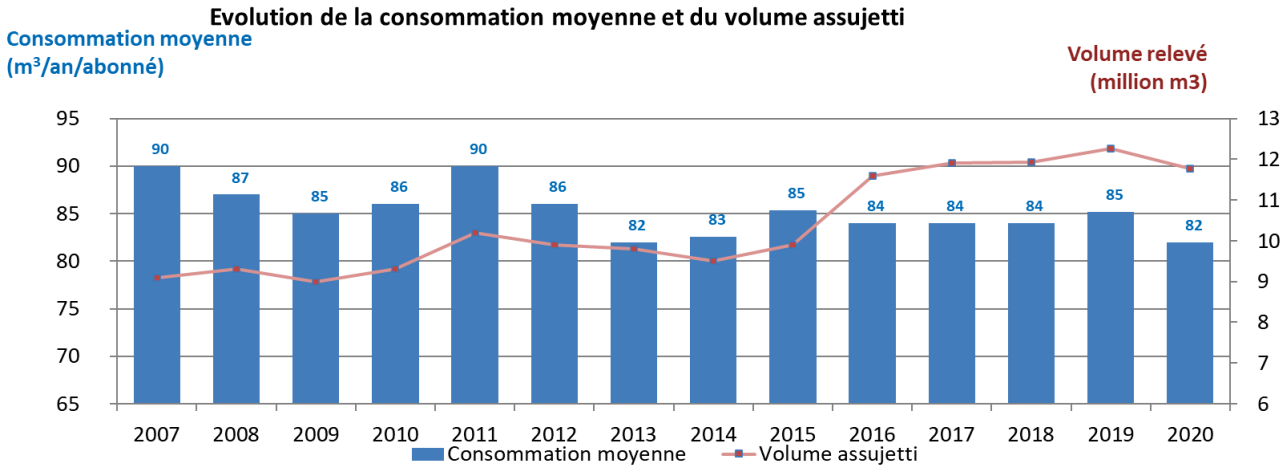

SERVICES Observatoire national des services d'eau et d'assainissement

Au niveau national, les services d'assainissement représentent 19 millions d'abonnés (54,5 millions d'habitants desservis). La consommation moyenne (domestique et non domestique en eau potable) est de 156 m3/abonné/an.

Les fortes consommations nationales sont influencées par les usages « non-domestiques » bien plus nombreux dans les secteurs urbains comparativement aux secteurs ruraux qui composent la majorité du territoire d'Eau 17.

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

La performance hydraulique des réseaux :

Linéaire curage préventif	Linéaire curage curatif	Linéaire total du réseau gravitaire	Taux de curage (par rapport au linéaire total)
218 446 ml	7 133 ml	2 142 266 ml	10,5%

Le taux de curage est inférieur à l'objectif de la plupart des contrats, fixé entre 15 et 20 % (15 % pour la RESE). Cette année, nous constatons une forte baisse des linéaires curés d'environ 24 % par rapport aux années précédentes. La période de confinement liée au COVID a fortement impacté cette activité.

Linéaire de réseau inspecté par caméra (ITV)	Linéaire réseau testé/test fumée	Linéaire total du réseau gravitaire	Taux d'inspection (par rapport au linéaire total)
66 053 ml	0 ml	2 142 266 ml	3 %

Ces linéaires de contrôle ne comprennent pas ceux réalisés dans le cadre des réceptions des travaux de renouvellement ou d'extension mais sont plus nombreux que ceux des années précédentes où le taux d'inspection était compris entre 2 et 2,5 %.

Nombre de branchements contrôlés	Nombre de branchements contrôlés conformes	Taux de conformité des contrôles de branchements	Nombre total de branchements	Taux de branchements contrôlés
3 491	3 024	86,6 %	146 704	2,4 %

Le contrôle de la partie privative des branchements d'assainissement est un engagement majeur imposé par Eau 17 aux exploitants, pour la réduction des eaux parasites et un meilleur fonctionnement des systèmes d'assainissement. Cette activité a également été impactée par les mesures anti-covid et la limitation des interventions en domaine privé. Le taux de contrôle a légèrement reculé : 2,4 % (pour 3% les années précédentes). Le taux de conformité reste satisfaisant même s'il diminue au fil des contrôles (86,6 % contre 88 % les années précédentes).

Le nombre d'autorisations de rejets concernant les effluents non domestiques reste faible au regard des enjeux liés aux réseaux. Dix-neuf sont en vigueur en 2020.

Ces deux actions devront être développées afin de mieux maîtriser, quantitativement et qualitativement, les flux traités, tout en permettant, dans le cas des professionnels, de préserver la pérennité des réseaux et des ouvrages.

Nombre d'inondations dans les locaux des usagers	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	Nombre de points noirs	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage/100 km de réseau (P252.2)
9	0,0425	80	2,87

Le nombre de points noirs continue à diminuer par rapport aux autres années (153 en 2017 pour 98 en 2018 et 87 en 2019). Cette tendance semble donc confirmer l'impact positif des investissements menés par Eau 17 dans le cadre des opérations de renouvellement des réseaux.

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Au niveau national, le taux de débordements d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1) est de 0,047 pour 1 000 hab.

Celui du nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage (P252.2) est de 5,1 par 100 km de réseau.

Nombre de réclamations écrites reçues par Eau 17	Nombre de réclamations écrites reçues par les exploitants	Taux de réclamations (P258.1)
4	46	0,35 pour 1000 abonnés

Au niveau national, le taux de réclamation des usagers (P258.1) est de 1,90 pour 1 000 abonnés.

⇨ **Le bilan énergétique :**

La consommation globale des services d'assainissement d'Eau 17 représente une consommation d'énergie de 17 474 769 kWh soit l'équivalent de la consommation électrique d'une ville de 16 000 habitants. La consommation est en hausse de 1,5 %, mais cette consommation tient compte de l'intégration de la station d'épuration de Saintes. Sans celle-ci, la consommation aurait connu une baisse de 7%, principalement liée à la diminution des volumes traités.

Le service qui a consommé le plus d'énergie est celui de St Pierre d'Oléron avec 1 496 583 kWh sur l'année, devant celui de l'Ile de Ré Nord (1 313 733 kWh) et Marennes-Bourcefranc (1 254 091 kWh).

Le ratio moyen au m^3 d'eau traitée est de 1,32 kWh/m^3 et semble se stabiliser. Ce ratio est disparate selon les services et peut varier de 0 kWh/m^3 (ex. : St-Fort/Gironde où se trouve une lagune et aucun poste de relèvement) à 4,88 kWh/m^3 (ex. : Montguyon où il y a 5 postes de relèvement + 1 STEP de 8 800 EH). Hormis ces extrêmes, les consommations spécifiques ont néanmoins tendance à se resserrer dans une fourchette allant de 0,5 à 2,5 kWh/m3.

Les facteurs qui influent sur la consommation d'énergie sont multiples :

- Facteurs directs : le nombre de postes de relèvements, le type de traitement (boues activées plus consommatrices qu'une station à filtres plantés de roseaux), le nombre d'équipements « annexes » (prétraitement, équipements de traitement des boues, désodorisation, etc…), les volumes traités, le réglage des stations (en particulier l'aération sur les boues activées), la charge de pollution.

- Facteurs indirects : les quantités d'eaux claires parasites, le nombre d'abonnés, la qualité de l'effluent avec la présence ou non d'effluents industriels…

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

4 LA QUALITE DES REJETS ET SOUS-PRODUITS

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

4. La qualité des rejets

4.1 Filière « Eaux »

Le taux global de conformité (P254-3) est de 95,25 % sur un total de 1 011 analyses. C'est un taux satisfaisant et stable par rapport aux deux années précédentes (95,1%) A noter que pour certaines entités, les taux faibles de conformité sont liés au fait que sur les petites installations, il n'y a qu'une seule, voire deux analyses par an, ce qui ne permet pas d'avoir une évaluation précise de la réelle qualité des rejets.

Les non-conformités sont détaillées en annexe V.

⇨ Les non-conformités physico-chimiques

Les 38 campagnes d'analyses non-conformes portent au total sur 6 paramètres différents (les bilans peuvent porter sur un seul ou plusieurs paramètres non-conformes selon les cas) :

PARAMETRES NON CONFORMES	Nombres NC
MES	23
NTK	6
NGL	5
DBO5	10
DCO	19
Pt	3
TOTAL	66

Si la plupart des paramètres non-conformes restent dans les mêmes proportions que les autres années (avec initialement une forte prédominance des non-conformités en MES), on constate une importante dégradation sur le paramètre DCO (29 % des NC), principalement liée à une recrudescence des incidents d'exploitation.

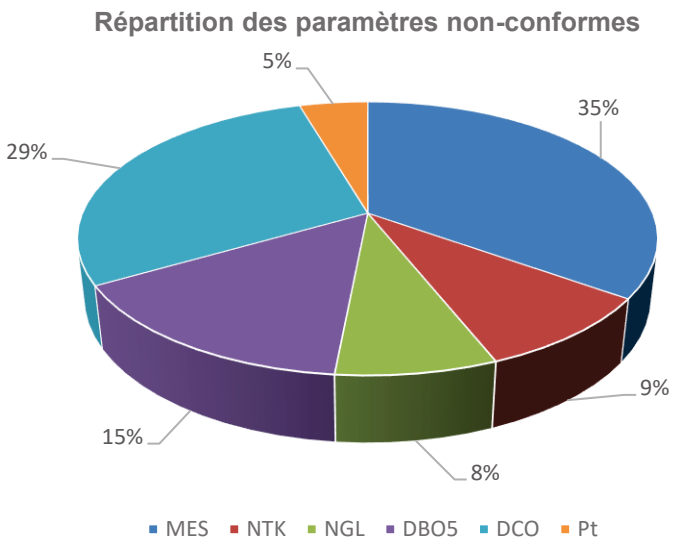

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

⇨ **Les non-conformités bactériologiques**

Sur les 188 stations d'épuration, 41 sont concernées par des normes bactériologiques. Sur ces 41 stations, 20 ont fait l'objet de non-conformité en 2020.

Sur les 536 campagnes de prélèvements effectuées, le taux de conformité est de 93,5% (87,4 % en 2019).

Sur les 34 non-conformités, 20 sont liées à des problèmes de conception ou de filière inadaptée (par exemple les lagunages naturels ne permettent pas une désinfection complète et maîtrisable) et 14 non-conformités sont liées à des problèmes d'exploitation (pannes d'équipements ou réglages inadaptés).

A noter que dans le cadre de la gestion de la pandémie liée au COVID, Eau 17 a participé à l'étude OBEPINE (Observatoire EPIdémiologique daNs les Eaux usées). Ce réseau, qui associe les opérateurs publics et privés en charge des services d'assainissement, avait pour but, sur la base des analyses effectuées sur des stations d'une capacité supérieure à 10 000 EH, d'établir un modèle statistique permettant de générer des alertes préventives. Sur les stations ayant servi de test (Marennes, St-Pierre d'Oléron et La Couarde), les résultats n'ont pas révélé de seuils déterminants.

4.2 Filière « Boues »

100 % des boues sont évacuées et valorisées selon une filière conforme à la réglementation (indicateur P206.3).

Quantité de boues brutes évacuées (T)	Quantité de boues évacuées (T de MS)
30 722	3 593

SERVICES Observatoire national des services d'eau et d'assainissement

Au niveau national, le taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3) est de 99,5 % (chiffre portant sur un tonnage de 1,4 millions de tonnes sèches).

⇨ **Destination des boues**

Epandage Agricole	Compostage	Unité de traitement de matières de vidanges
1 921,28 T de MS	1 661,77 T de MS	10 T de MS

Cette année 2020 a été particulière car la réglementation en matière de gestion des boues a évolué en cours de pandémie de COVID.

L'arrêté du 30 avril 2020, après avis de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES), a imposé la mise en place d'un suivi spécifique des boues mais surtout la mise en œuvre d'un traitement hygiénisant compte tenu du potentiel infectieux du virus dans la filière assainissement et dans les boues.

Les traitements reconnus comme tels sont : le chaulage, le compostage, le séchage thermique. Seuls les deux premiers sont opérationnels sur le parc de stations d'épuration d'Eau 17. Le transfert de boues entre stations a également été autorisé ; les boues des stations d'épuration du secteur « Saintes-Est » et des Gonds-Courcoury ont été traitées sur la station d'épuration de Saintes qui est équipée d'un traitement à la chaux.

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

C'est notamment pour toutes ces raisons que la répartition entre les tonnages compostés et épandus sont différents cette année : 46 % ont été traités en compostage (contre 36% les années précédentes) et 54 % en épandage (contre 63,8 % habituellement).

Pour l'année 2020 le surcoût pour les exploitants, pris en charge par Eau 17 est de 119 208 € HT. soit une augmentation d'environ 45 % sur les coûts habituels de la filière d'évacuation des boues pour les stations concernées par une modification (notamment envoi en compostage en remplacement de l'épandage et envoi sur des stations disposant de traitement à la chaux) . Une subvention à hauteur de 50 % a été accordée sur ce montant par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Répartition des filières de traitement des boues

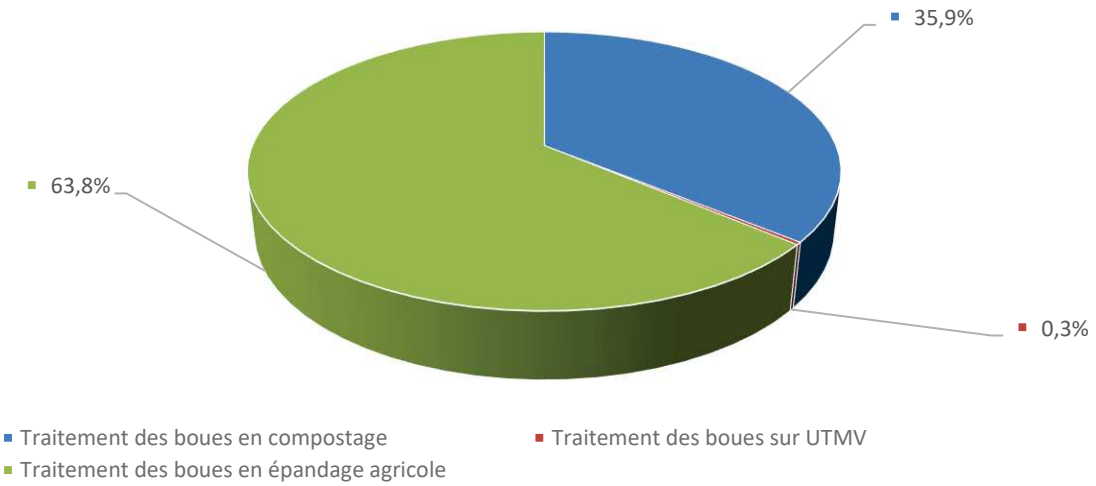

4.3 Sous-produits

⇨ **Synthèse des quantités de sous-produits.**

Refus de dégrillage	Sables	Graisses
378 Tonnes	333 Tonnes	609 Tonnes de graisses

Les quantités sont en augmentation par rapports aux années précédentes ; cette hausse est plus liée à l'amélioration des suivis des exploitants qu'à de réelles évolutions.

⇨ **Destination des sous-produits**

Refus de dégrillage	Sables	Graisses
Collecte des ordures ménagères	Centre d'enfouissement *	Unité de traitement ou STEP

** Cas particuliers : sur l'entité de Tonnay-Charente où 10 Tonnes de sables, ainsi que 105 Tonnes de sables sur la STEP de la Couarde, sont recyclées pour une réutilisation en remblais.*

Les cartes en annexe VI permettent de situer les unités de traitement ou de stockage des sous-produits.

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

4.4 Les évolutions réglementaires

Publication de l'arrêté du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5.

L'arrêté du 21 Juillet 2015, modifié par l'arrêté du 31 Juillet 2020, fixe les règles générales d'exploitation et d'entretien des systèmes d'assainissement, notamment des dispositions pour la connaissance en continu du fonctionnement et de l'état structurel du système d'assainissement, ainsi que pour la surveillance du système :

- L'obligation de réaliser régulièrement un diagnostic du système d'assainissement (article 12 modifié de l'arrêté) pour identifier les anomalies et planifier les travaux d'amélioration :
    - Le diagnostic périodique (<10 ans) avant le 31/12/2021 pour système > 10 000 EH, avant le 31/12/2023 pour système >2 000 EH et < 10 000 EH, avant le 31/12/2025 pour système <2 000 EH,
    - Le diagnostic permanent doit être mis en œuvre avant le 31/12/2021 pour système > 10 000 EH, et avant le 31/12/2024 pour système >2000 EH et < 10 000 EH.
- L'obligation de réaliser les opérations d'entretien et de maintenance « de manière à garantir le bon fonctionnement du système d'assainissement » (article 16 de l'arrêté).
- L'obligation de surveillance de la station de traitement et des déversoirs le cas échéant (article 17 de l'arrêté) : fréquence, manuel, bilans.
- L'obligation de réaliser des Analyses de Risques et de Défaillances (ARD) avant le 31/12/2021 pour système > 10 000 EH, avant le 31/12/2023 pour système >2 000 EH et < 10 000 EH, pour les autres systèmes existants au moment d'une réhabilitation ou modernisation.

Eau 17 a déjà initié depuis 2015 la prise en compte de ces obligations. En 2020, Eau 17 a créé un poste d'ingénieur exploitation dédié aux enjeux de l'assainissement collectif. Eau 17 a également lancé l'élaboration d'une méthodologie permettant de réaliser une analyse des risques de défaillance des systèmes d'assainissement et a validé la matrice de cotation des risques.

La criticité C, déduit par le produit des trois indices nominaux F, G, D et T :

$$C = F \times G \times D \times T$$

Avec :

- C: Criticité (produit de la fréquence, la gravité, la détection et le temps de retour à la normale permettant la prise de décision quant à des actions correctives à mettre en œuvre) ;
- F : la Fréquence ;
- G : la Gravité ;
- D : la Détection ;
- T : Temps de retour à la normale

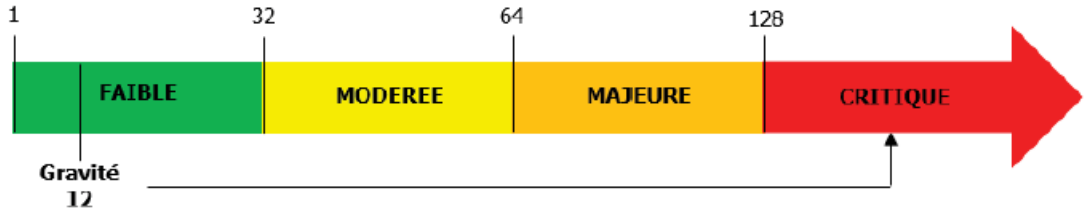

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

5 LES INDICATEURS FINANCIERS

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

5. Les indicateurs financiers

5.1 Les tarifs d'Eau 17, hors ville de Saintes

Chaque année, les tarifs d'Eau 17 sont votés par le comité syndical. Les tarifs comprennent une partie fixe (abonnement) fonction du calibre du compteur et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les tarifs d'eau assainie d'Eau 17 applicables en 2020 et en 2021 résultent respectivement des décisions prises par le comité syndical le 13 décembre 2019 et le 11 décembre 2020 (annexes VII et VIII).

Partie fixe (abonnement) :

Diamètre du compteur	Tarifs 2020 (€ HT/an)	Tarifs 2021 (€ HT/an)	Variation 2021/2020
Compteur Dn 15 mm	48,04 €	48,04 €	0,0%
Compteur Dn 20 mm	71,55 €	71,55 €	0,0%
Compteur Dn 30 mm	97,10 €	97,10 €	0,0%
Compteur Dn 40 mm	122,65 €	122,65 €	0,0%
Compteur Dn 50 mm	153,32 €	153,32 €	0,0%
Compteur Dn 60 mm	204,42 €	204,42 €	0,0%
Compteur Dn 80 mm	408,85 €	408,85 €	0,0%
Compteur Dn 100 mm	664,38 €	664,38 €	0,0%
Compteur Dn 150 mm	971,01 €	971,01 €	0,0%

Partie proportionnelle à la consommation :

Catégorie d'usagers	Tarifs 2020 (€ HT/an)	Tarifs 2021 (€ HT/an)	Variation 2021/2020
Domestique (habitat individuel et collectif)	1,088 €	1,088 €	0,0%
Bâtiments publics, associatifs, sportifs, établissements d'enseignement, hôpitaux, cliniques, bâtiments commerciaux, entrepôts, stockages, exploitations agricoles, ostréicoles, bâtiments de production industriels	1,088 €	1,088 €	0,0 %
Hébergement saisonnier (campings, HLL, parcs résidentiels de loisirs, …)	1,088 €	1,088 €	0,0 %
Etablissements industriels de production nécessitant de l'eau dans son process (notamment agroalimentaire)	1,028 €	1,088 €	5,8 %

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

5.2 Les tarifs d'Eau 17 pour la ville de Saintes

L'organisation de la gestion du cycle de l'eau du robinet, services publics de l'eau et de l'assainissement, est une compétence de la Communauté d'Agglomération de Saintes qui l'a confiée à Eau 17. Pour la Ville de Saintes, les missions d'exploitation de ces services sont gérées par des entreprises privées par des contrats de délégation de service public de type régie intéressée.

Le prix de l'eau voté par le comité syndical comprend une part collectivité et une part revenant à l'exploitant. Ces tarifs, présentés dans le tableau ci-dessous pour les exercices 2020 et 2021, sont détaillés dans l'annexe IX avec les parts d'Eau 17 et des délégataires.

Eau 17 a planifié les travaux à réaliser dans le cadre d'un schéma directeur eau et assainissement réalisé en 2019. Le Fleuve Charente doit être protégé des déversements des eaux dégradées lors de fortes pluies. Des travaux de mise en conformité pour séparer les eaux pluviales et les eaux usées sont prévus. Les réseaux, infrastructures fragiles et stratégiques, feront l'objet d'un diagnostic spécifique et d'un plan d'investissement pluriannuel.

Afin de prendre en compte et financer ces études et travaux à mener au cours des prochaines années, les tarifs de l'eau vont augmenter.

Cela se traduit notamment par une augmentation de la part abonnement eau potable (24,00 € HT au lieu de 12,00 € HT) pour cette année.

Partie fixe (abonnement) :

Diamètre du compteur	Tarifs 2020 (€ HT/an)	Tarifs 2021 (€ HT/an)	Variation 2021/2020
Compteur Dn 15 mm	12,00 €	24,00 €	**100 %**
Compteur Dn 20 mm	17,88 €	35,78 €	**100 %**
Compteur Dn 30 mm	24,27 €	48,55 €	**100 %**
Compteur Dn 40 mm	30,66 €	61,33 €	**100 %**
Compteur Dn 50 mm	38,33 €	76,66 €	**100 %**
Compteur Dn 60 mm	51,10 €	102,21 €	**100 %**
Compteur Dn 80 mm	102,21 €	204,43 €	**100 %**
Compteur Dn 100 mm	166,09 €	332,19 €	**100 %**
Compteur Dn 150 mm	242,75 €	485,51 €	**100 %**

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Partie proportionnelle à la consommation :

	Tarifs 2020 (€ HT)	Tarifs 2021 (€ HT)	Variation 2021/2020
Par m³	1,413	1,4437	2,17%

5.3 Les autres composantes de la facture d'eau assainie

Les factures d'assainissement des usagers sont constituées :

1. D'une part investissement appliquée par Eau 17 (redevance décrite précédemment),
2. D'une part exploitation revenant aux exploitants,
3. Une redevance des agences de l'eau Loire Bretagne ou Adour Garonne :
   - Modernisation des réseaux
4. De la taxe sur la valeur ajoutée, au taux réduit de 10 % fixé par l'Etat.

Les notes d'informations 2021 des agences de l'eau Loire Bretagne et Adour Garonne en annexes X et XI décrivent les redevances et les actions des agences de l'eau.

Pour un abonné domestique alimenté par un compteur de Dn 15 mm (correspond à 92% des abonnés d'Eau 17) et un service des eaux exploité par la RESE, la facture type de 120 m³ est détaillée ci-dessous :

Bassin de l'agence Loire Bretagne :

Composantes d'une facture d'eau assainie de 120 m³	2020	2021	Variation 2021/2020
Part fixe Eau 17	48,04 €	48,04 €	0,0 %
Part variable Eau 17	130,56 € (1,088 €/m³)	130,56 € (1,088 €/m³)	0,0 %
Part fixe RESE	33,58 €	33,58 €	0,0 %
Part variable RESE	87,96 € (0,7330 €/m³)	87,96 € (0,7330 €/m³)	0,0 %
Redevance agence de l'eau Modernisation des réseaux	18,00 € (0,150 €/m³)	18,00 € (0,150 €/m³)	0,0%
Taxe sur la valeur ajoutée (10 %)	31,81€	31,81€	0,0 %
Facture assainissement de 120 m³	**349,95 €**	**349,95 €**	**0,0 %**

Bassin de l'agence Adour Garonne :

Composantes d'une facture d'eau assainie de 120 m³	2020	2021	Variation 2021/2020
Part fixe Eau 17	48,04 €	48,04 €	0,0 %
Part variable Eau 17	130,56 € (1,088 €/m³)	130,56 € (1,088 €/m³)	0,0 %
Part fixe RESE	33,58 €	33,58 €	0,0 %
Part variable RESE	87,96 € (0,7330 €/m³)	87,96 € (0,7330 €/m³)	0,0 %
Redevance agence de l'eau Modernisation des réseaux	30 € (0,250 €/m³)	30 € (0,250 €/m³)	0,0 %
Taxe sur la valeur ajoutée (10 %)	33,01 €	33,01 €	0,0 %
Facture assainissement de 120 m³	**363,15 €**	**363,15 €**	**0,0 %**

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Composante d'une facture d'eau assainie de 120 m³

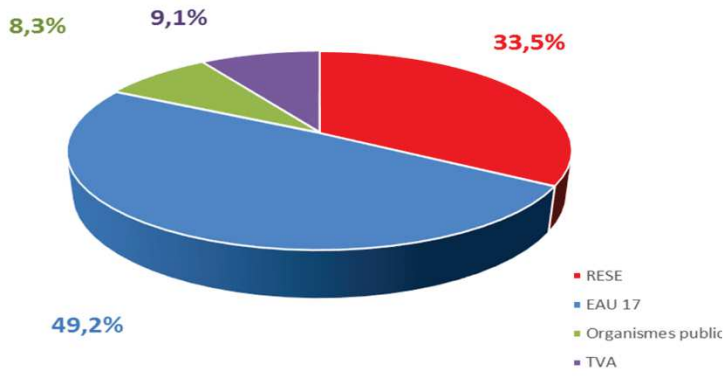

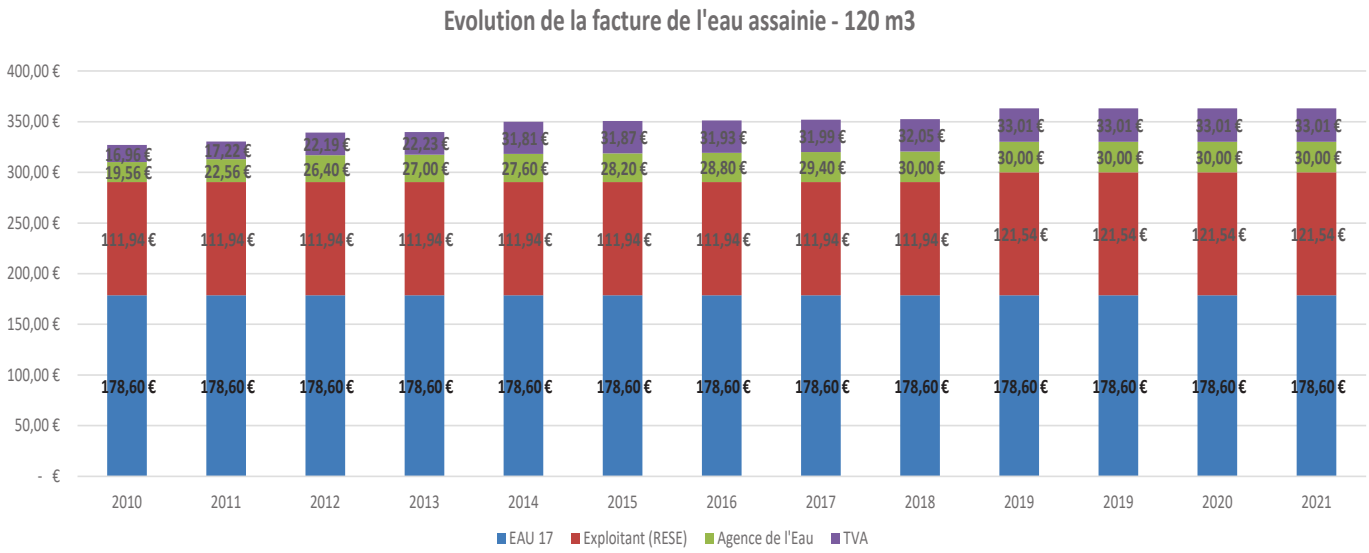

La redevance d'assainissement collectif d'Eau 17 n'a pas évolué depuis 2010, pour un abonné domestique.

Les factures types de 120 m³ avec les composantes eau potable et assainissement collectif pour un abonné domestique sont détaillées dans l'annexe IX, avec les tarifs applicables aux 1er janvier 2020 et 2021.

Moyenne nationale d'une facture d'assainissement de 120 m³, en 2018 : 249 € TTC.

La consommation moyenne nationale est de 156 m³/abonné/an, tous usagers confondus, et 118 m³/abonné/an pour les abonnés domestiques. Les caractéristiques du territoire d'Eau 17 diffèrent de l'échantillon des services d'eau pris en compte dans le rapport de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement. Les collectivités ayant transmis leurs données à SISPEA, représentent 47 % des services d'eau potable et 77 % de la population desservie. Les territoires très urbanisés sont plus représentatifs dans ce rapport, que les secteurs ruraux, comme le département de la Charente-Maritime.

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

5.4 Le bilan financier

Le bilan financier d'Eau 17 est établi à partir des recettes et des dépenses du compte administratif (CA) 2020. Les valeurs sont exprimées en milliers d'euros hors taxes.

Recettes :

Produits de services	21 911
Quote part de subvention virée au compte de résultat	2 015
Autres recettes	1 294
Subventions d'exploitation	0
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice 2020 (1)	**25 220**
Excédent d'exploitation 2019 reporté (2)	4 181
Recettes de fonctionnement cumulées : (1) + (2)	**29 401**

Dépenses :

Charges à caractère général	1 076
Dépenses de personnel	2 029
Charges financières	509
Charges exceptionnelles	87
Autres charges	6
Dotations aux amortissements	13 070
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2020 (3)	**16 777**
Résultat de l'exercice 2020 : (1) - (3)	**8 443**
Résultat d'exploitation global cumulé : (1) + (2) - (3)	**12 624**

5.5 L'état de la dette

L'encours de la dette d'Eau 17, au 31 décembre 2020, est de 18 518 milliers d'euros. Il se décompose de la façon suivante :

Emprunts bancaires :	16 719
Avances remboursables :	1 799

Les annuités 2020 de la dette sont de 3 810 milliers d'euros.

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

5.6 Les travaux

Le programme d'investissement 2020 d'Eau 17 s'élève à 19 768 milliers d'euros hors taxes. Il se décompose suivant le détail ci-dessous :

Travaux neufs :	11 613
Renouvellement de réseaux :	5 407
Extension de réseau :	1 445
Aménagement de réseau :	660
Etudes :	588
Autres :	55
Total des dépenses d'équipements 2020 :	**19 768**

Les subventions perçues par Eau 17 en 2020 sont détaillées ci-après, en milliers d'euros hors taxes :

Conseil départemental de la Charente-Maritime :	3 083
Agence de l'eau Adour Garonne :	1 759
Agence de l'eau Loire Bretagne :	1 202
Autres subventions :	0
Total des subventions 2020 :	**6044**

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

ANNEXE I

CARTE DE DENSITE DES POSTES DE RELEVEMENT

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

eau17
Votre service public de l'eau

NOMBRE D'ABONNES PAR POSTE DE RELEVEMENT

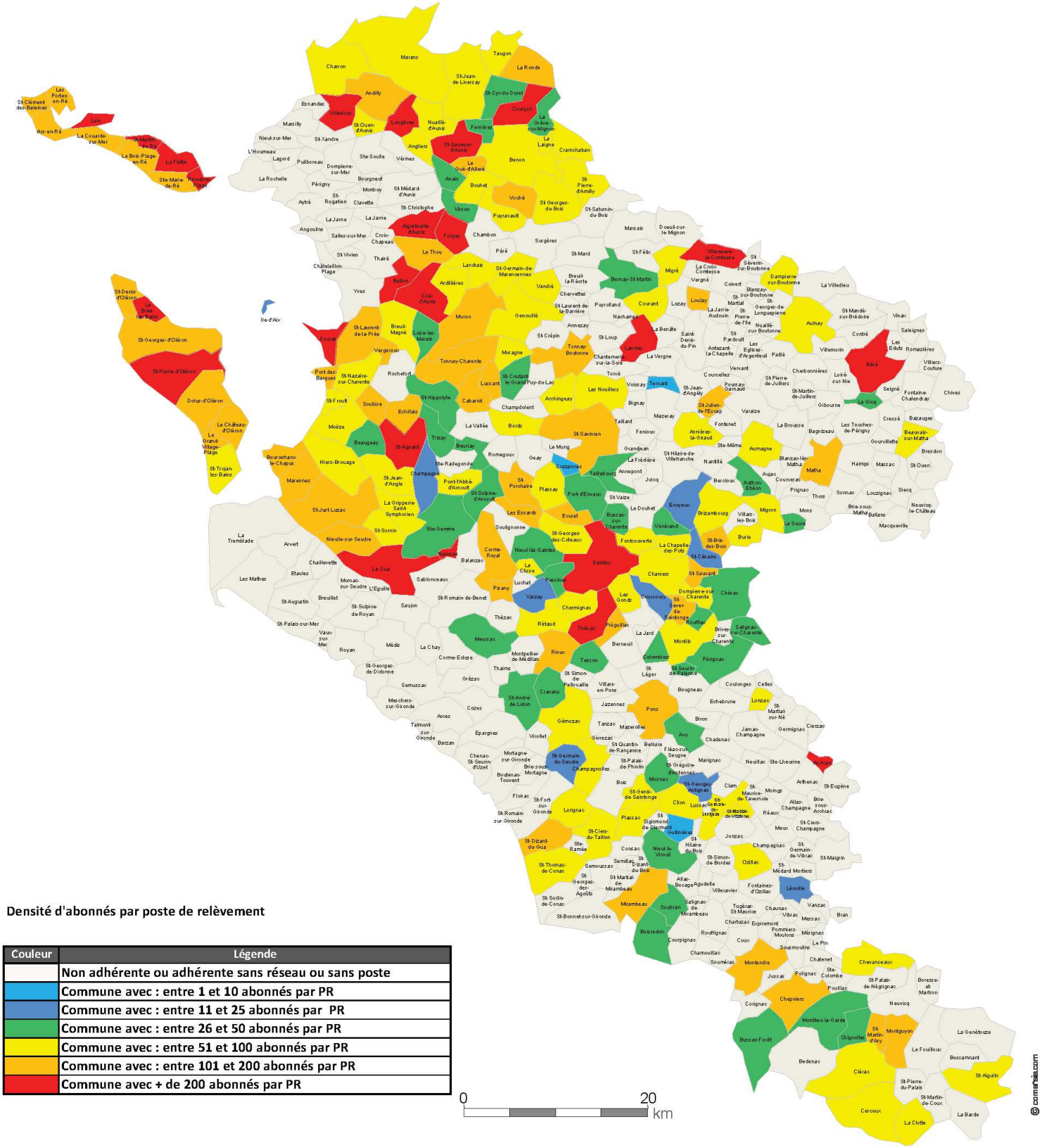

Densité d'abonnés par poste de relèvement

Couleur	Légende
	Non adhérente ou adhérente sans réseau ou sans poste
	Commune avec : entre 1 et 10 abonnés par PR
	Commune avec : entre 11 et 25 abonnés par PR
	Commune avec : entre 26 et 50 abonnés par PR
	Commune avec : entre 51 et 100 abonnés par PR
	Commune avec : entre 101 et 200 abonnés par PR
	Commune avec + de 200 abonnés par PR

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

ANNEXE II

CARTE D'IMPLANTATION DES STATIONS D'EPURATION

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

CAPACITES EPURATOIRES DES STA

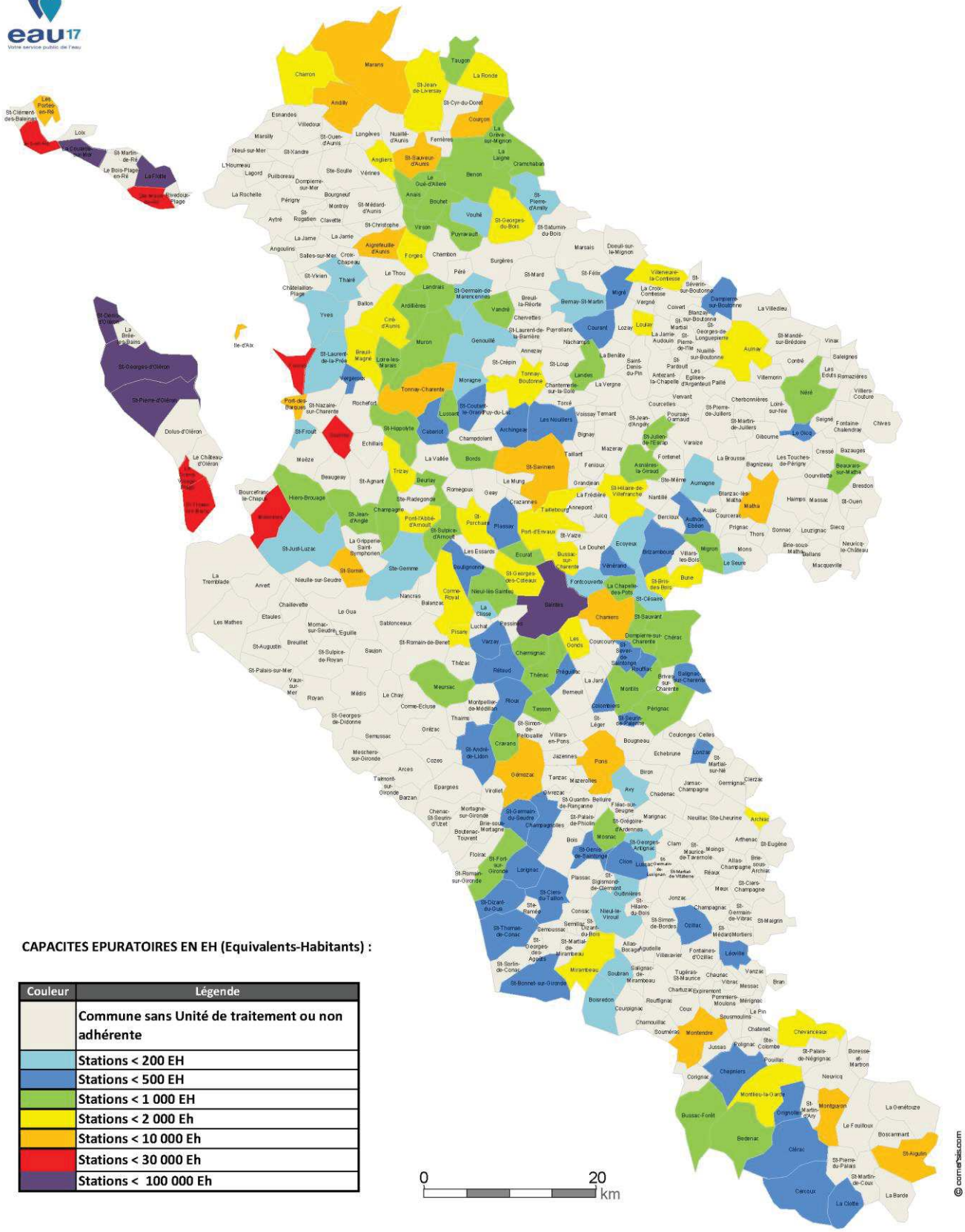

CAPACITES EPURATOIRES EN EH (Equivalents-Habitants) :

Couleur	Légende
	Commune sans Unité de traitement ou non adhérente
	Stations < 200 EH
	Stations < 500 EH
	Stations < 1 000 EH
	Stations < 2 000 Eh
	Stations < 10 000 Eh
	Stations < 30 000 Eh
	Stations < 100 000 Eh

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

ANNEXE III

SCHEMAS DIRECTEURS ET DIAGNOSTICS DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Nom du Système	Communes collectées	EPCI	Nom de la STEP	Exploitant	Type de station	de la STEP (éqHab)	de mise en service	au 31 décembre 2020
AIGREFEUILLE	Aigrefeuille-d'Aunis	CC Aunis Sud	Les Grands Champs	RESE	Boues activées	8000	2002	Terminé
ANAIS	Anais	CC Aunis Sud	Les rivières d'Anais	RESE	Lagunage naturel	700	2013	
ANDILLY	Andilly	CC Aunis Atlantique	Andilly	SAUR	Boues activées	9000	2011	Terminé
	Saint Ouen d'Aunis	CC Aunis Atlantique						
	Longèves	CC Aunis Atlantique						
	Villedoux	CC Aunis Atlantique						
ANGLIERS principale	Angliers	CC Aunis Atlantique	Angliers	RESE	Curage lagunes	1150	2012	Phase 2
ARCHIAC	Archiac	CC de la Haute Saintonge	Le Vivier	RESE	Boues activées	1500	1978	Terminé
ARCHINGEAY	Archingeay	Vals de Saintonge Communauté	Archingeay	RESE	Filtres plantés de roseaux	400	2010	
ARDILLIERES	Ardillières	CC Aunis Sud	Ardillières	RESE	Filtres plantés de roseaux	1000	2012	
ARS-EN-RE/ST-CLEMENT	Ars-en-Ré	CC de l'île de Ré	Radias	SAUR	Boues activées	23000	1980	Terminé
	Saint-Clément-des-Baleines	CC de l'île de Ré						
ASNIERES-LA-GIRAUD	Asnières-la-Giraud	Vals de Saintonge Communauté	Près du Plonget	RESE	Boues activées	1000	1994	Phase 1
AULNAY	Aulnay	Vals de Saintonge Communauté	La Terragerie de Pouzat	RESE	Boues activées	2000	1993	Phase 3
AUMAGNE	Aumagne	Vals de Saintonge Communauté	Chagnon	RESE	Filtres plantés de roseaux	380	2004-2010	
AUMAGNE	Aumagne	Vals de Saintonge Communauté	Robin	RESE	Filtres plantés de roseaux	380	2004-2010	
AVY	Avy	CC de la Haute Saintonge	Avy	RESE	Filtres plantés de roseaux	390	2010	
BEAUVAIS-SUR-MATHA	Beauvais-sur-Matha	Vals de Saintonge Communauté	En Bredonnant	RESE	Boues activées	850	1999	
BENON	Benon	CC Aunis Atlantique	Les Motteronds	RESE	Lagunage naturel	600	2005	Terminé
BERNAY-SAINT-MARTIN	Bernay-Saint-Martin	Vals de Saintonge Communauté	Step du bourg	RESE	Filtres plantés de roseaux	590	2002-2008	
	Bernay-Saint-Martin	Vals de Saintonge Communauté	Parencay	RESE	Filtres plantés de roseaux	590	2002-2008	

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Nom du Système	Communes collectées	EPCI	Nom de la STEP	Exploitant	Type de station	de la STEP (éqHab)	de mise en service	au 31 décembre 2020
BEURLAY	Beurlay	CC Cœur de Saintonge	Beurlay	RESE	Boues activées	1000	1994	
BOISREDON	Boisredon	CC de la Haute Saintonge	Boisredon	RESE	Lit bactérien	140	2008	
BOUHET	Bouhet	CC Aunis Sud	Lagune	RESE	Lagunage naturel	1000	2008	
BREUIL MAGNE	Breuil-Magné	CA Rochefort Océan	Lagune	RESE	Lagunage naturel	1200	1990	Terminé
BRIZAMBOURG	Brizambourg	Vals de Saintonge Communauté	La Petite Garenne	RESE	Lagunage naturel	800	1990	Terminé
BURIE	Burie	CA de Saintes	Chez Landais	RESE	Boues activées	1500	2007	Phase 2
BUSSAC-FORET	Bussac-Forêt	CC de la Haute Saintonge	Près du Centre Pénitencier	RESE	Boues activées	1650	1957-1992	Terminé
	Bussac-Forêt	CC de la Haute Saintonge	Cité Clemenceau	RESE	Boues activées	1650	1957-1992	Terminé
CABARIOT	Cabariot	CA Rochefort Océan	Praire de Cande	RESE	Lagunage naturel	500	1990	Phase 2
CERCOUX	Cercoux	CC de la Haute Saintonge	Lagune	RESE	Lagunage naturel	350	2007	
CHABAN	Cramchaban	CC Aunis Atlantique	Les Prés Chaban	RESE	Filtres plantés de roseaux	650	2013	
CHAMPAGNE	Champagne	CA Rochefort Océan	Gatechoux	RESE	Filtres plantés de roseaux	170	2002	
CHANIERS	Chaniers	CA de Saintes	Bourg	VEOLIA	Boues activées	3200	1998	Terminé
CHARRON	Charron	CC Aunis Atlantique	Nord-Ouest du Bourg - Le Rocher	SAUR	Boues activées	3000	2019	
CHEPNIERS	Chepniers	CC de la Haute Saintonge	Chepniers	RESE	Disques Biologiques	290	2010	
CHERAC	Chérac	CA de Saintes	La Boise Nord	VEOLIA	Lagunage naturel	550	2003	
CHERMIGNAC	Chermignac	CA de Saintes	Chermignac	RESE	Lagunage aéré	850	2001	Phase 1
CHEVANCEAUX	Chevanceaux	CC de la Haute Saintonge	Station d'épuration Chevanceaux	RESE	Boues activées	1100	1981	Phase 1
CIRE-D'AUNIS	Ciré-d'Aunis	CC Aunis Sud	Grande Prée	RESE	Lagunage aéré	1100	1995	Terminé
	Ballon	CC Aunis Sud						

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Nom du Système	Communes collectées	EPCI	Nom de la STEP	Exploitant	Type de station	de la STEP (éqHab)	de mise en service	au 31 décembre 2020
CLERAC	Clérac	CC de la Haute Saintonge	Clérac	RESE	Disques Biologiques	500	2007	
CLION SUR SEUGNE	Clion	CC de la Haute Saintonge	Clion sur Seugne	RESE	Filtres plantés de roseaux	300	2008	
COLOMBIERS	Colombiers	CA de Saintes	Colombiers	RESE	Filtres plantés de roseaux	350	2010	
CORME-ROYAL	Corme-Royal	CA de Saintes	Pré de la Roberde	RESE	Lagunage aéré	1500	1984	
COURCON	Courçon	CC Aunis Atlantique	Terres des Moulins des Prés	SAUR	Boues activées + 3 bassins de lagunage en traitement tertiaire	2500	2006	
CRAVANS	Cravans	CC de Gémozac et de la Saintonge Viticole	Fief de Beaumont - La Chataignée - STEP du bourg	RESE	Lagunage naturel	600	2006	
DAMPIERRE-SUR-BOUTONNE	Dampierre-sur-Boutonne	Vals de Saintonge Communauté	au Sud du Bourg	RESE	Lagunage aéré	400	1998	
DOMPIERRE-SUR-CHARENTE	Dompierre-sur-Charente	CA de Saintes	Fief de Nérat	VEOLIA	Boues activées	817	2005	
ECOYEUX	Écoyeux	CA de Saintes	Chez Mervaud	RESE	Filtre à sable	50	2005	
ECURAT	Écurat	CA de Saintes	Fief Martin	RESE	Disques Biologiques	700	2013	
FONTCOUVERTE	Fontcouverte	CA de Saintes	Chez Tessier	VEOLIA	Filtre à sable	70	1999	
FORGES-LE THOU	Forges	CC Aunis Sud	Forges-Le Thou	RESE	Boues activées	2500	2009	Terminé
	Le Thou	CC Aunis Sud						
FOURAS	Fouras	CA Rochefort Océan	Fouras	RESE	Boues activées	20000	1969	Terminé
GEMOZAC	Gémozac	CC de Gémozac et de la Saintonge Viticole	Gémozac	RESE	Boues activées	2200	2007	Phase 2

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Nom du Système	Communes collectées	EPCI	Nom de la STEP	Exploitant	Type de station	de la STEP (éqHab)	de mise en service	au 31 décembre 2020
GENOUILLE PRINCIPALE	Genouillé	CC Aunis Sud	Bourg	RESE	Filtres plantés de roseaux	745	2008-2012	
	Genouillé	CC Aunis Sud	La Barre	RESE	Filtres plantés de roseaux	745	2008-2012	
	Genouillé	CC Aunis Sud	Le Boisselée	RESE	Filtres plantés de roseaux	745	2008-2012	
GUITINIERES	Guitinières	CC de la Haute Saintonge	Chez l'huilier	RESE	Filtres plantés de roseaux	50	2012	
HIERS-BROUAGE	Marennes-Hiers-Brouage	CC du Bassin de Marennes	Les Bonnins	RESE	Lagunage naturel	900	1990	Phase 2
ILE-D'AIX	Île-d'Aix	CA Rochefort Océan	Jamblet	RESE	Boues activées	2200	1987	Phase 4
LA-CHAPELLE-DES-POTS	La Chapelle-des-Pots	CA de Saintes	Près de la Clie / La Combe des Chaumes	RESE	Boues activées	1000	1983	Phase 1
LA CLISSE	La Clisse	CA de Saintes	La Clisse	RESE	Filtres plantés de roseaux	180	2007	
LA-CLOTTE	La Clotte	CC de la Haute Saintonge	Domaine les Chênes	RESE	Filtres plantés de roseaux	400	2006	
LA-COUARDE-SUR-MER	La Couarde-sur-Mer	CC de l'île de Ré	Goisil	SAUR	Boues activées	38000	1988	Terminé
	Le Bois-Plage-en-Ré	CC de l'île de Ré						
	Loix	CC de l'île de Ré						
LA-FLOTTE/ST-MARTIN	La Flotte	CC de l'île de Ré	Le Clos Martin	SAUR	Boues activées	36000	1992	Terminé
	Saint-Martin-de-Ré	CC de l'île de Ré						
LA GREVE SUR LE MIGNON	La Grève-sur-Mignon	CC Aunis Atlantique	La Greve sur le Mignon	RESE	Filtres plantés de roseaux	900	2011	
LA-LAIGNE	La Laigne	CC Aunis Atlantique	Les Chagnasses STEP du bourg	RESE	Filtres plantés de roseaux	600	2005	Phase 1
LA-RONDE	La Ronde	CC Aunis Atlantique	Chintré	RESE	Lagunage aéré	800	1992	Terminé
	Saint-Cyr-du-Doret	CC Aunis Atlantique						
LANDES	Landes	Vals de Saintonge Communauté	Landes	RESE	Filtres plantés de roseaux	700	2014	
LANDRAIS	Landrais	CC Aunis Sud	Landrais	RESE	Filtres plantés de roseaux	700	2011	

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Nom du Système	Communes collectées	EPCI	Nom de la STEP	Exploitant	Type de station	de la STEP (éqHab)	de mise en service	au 31 décembre 2020
GRAND-VILLAGE/LE CHÂTEAU (y compris St Trojan)	Le Grand-Village-Plage	CC de l'Île-d'Oléron	Les Allassins	RESE	Boues activées	20000	1985	Phase 3
	Le Château-d'Oléron	CC de l'Île-d'Oléron						
LE-GUA	Le Gua	CC du Bassin de Marennes	La Madeleine	RESE	Boues activées	4400	1983	Terminé
	Nancras	CC Cœur de Saintonge						
	Saint-Sornin	CC du Bassin de Marennes						
	Nieulle-sur-Seudre	CC du Bassin de Marennes						
LE GUE D'ALLERE	Le Gué-d'Alléré	CC Aunis Atlantique	Le Gué d'Alléré	RESE	Filtres plantés de roseaux	650	2008	Terminé
LE SEURE	Le Seure	CA de Saintes	Le Fourneau	RESE	Filtres plantés de roseaux	155	2009	
LES-GONDS	Les Gonds	CA de Saintes	Usine de dépollution "Les Gonds - Courcoury"	VEOLIA	Boues activées	1900	1998	Phase 2
	Courcoury	CA de Saintes						
LES-PORTES-EN-RE	Les Portes-en-Ré	CC de l'île de Ré	Les pas de thomas	SAUR	Lagunage aéré	8000	1982	
LE-VERGEROUX	Vergeroux	CA Rochefort Océan	Vergeroux	SAUR	Lagunage naturel	800	2003	Terminé
LEOVILLE	Léoville	CC de la Haute Saintonge	Léoville	RESE	Disques Biologiques	220	2008	
LORIGNAC	Lorignac	CC de la Haute Saintonge	Chemin des cagouilles	RESE	Filtres plantés de roseaux	350	2013	
LOULAY	Loulay	Vals de Saintonge Communauté	Le Pré Naud	RESE	Lagunage aéré	1300	1986	Terminé
LUSSANT	Lussant	CA Rochefort Océan	Chemin des Vergnaies	RESE	Boues activées	700	1992	Phase 2
MARANS	Marans	CC Aunis Atlantique	Près des Barques	RESE	Boues activées	10000	1975	Terminé
MARENNES/ BOURCEFRANC	Marennes-Hiers-Brouage	CC du Bassin de Marennes	Nodes - Les Grands Coutrets	CER	Boues activées	18000	1976	Terminé
	Bourcefranc-le-Chapus	CC du Bassin de Marennes						

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Nom du Système	Communes collectées	EPCI	Nom de la STEP	Exploitant	Type de station	de la STEP (éqHab)	de mise en service	au 31 décembre 2020
MATHA	Matha	Vals de Saintonge Communauté	Le Doyenne	RESE	Boues activées	3300	1990	Terminé
MEURSAC	Meursac	CC de Gémozac et de la Saintonge Viticole	Meursac "Chaillot"	RESE	Lagunage naturel	500	1994	
MIGRE	Migré	Vals de Saintonge Communauté	Migré	RESE	Filtres plantés de roseaux	350	2013	
MIGRON	Migron	CA de Saintes	Le Maine-Essay	RESE	Lagunage naturel	800	1995	
MIRAMBEAU	Mirambeau	CC de la Haute Saintonge	Mirambeau Boucheveille	RESE	Lagunage naturel	2200	1982	Terminé
MONTENDRE	Montendre	CC de la Haute Saintonge	Montendre "La Motte à Vaillant"	RESE	Boues activées	5000	1990	Terminé
MONTGUYON	Montguyon	CC de la Haute Saintonge	La Distillerie	RESE	Boues activées	8800	1982	Phase 3
	St Martin d'Ary	CC de la Haute Saintonge						
MONTILS	Montils	CA de Saintes	au Sud du Bourg	RESE	Filtres plantés de roseaux	600	2005	
MONTLIEU-LA-GARDE	Montlieu-la-Garde	CC de la Haute Saintonge	Station d'Epuration	RESE	Boues activées	1500	1978	Phase 3
MORAGNE	Moragne	CA Rochefort Océan	Les Perdriaux	RESE	Lagunage naturel	200	1982	
MOSNAC	Mosnac	CC de la Haute Saintonge	STEP du bourg	RESE	Filtres plantés de roseaux	600	2006	
MURON	Muron	CA Rochefort Océan	Muron	RESE	Lagunage naturel	850	2000	Phase 3
NERE	Néré	Vals de Saintonge Communauté	Le Petit Moulin	RESE	Lagunage aéré	1000	1989	Terminé
NIEUL LE VIROUIL	Nieul-le-Virouil	CC de la Haute Saintonge	STEP du bourg - Champ de l'Aio	SAUR	Filtres plantés de roseaux	230	2007	
NIEUL-LES-SAINTES	Nieul-lès-Saintes	CC Cœur de Saintonge	STEP Nieul les Saintes	RESE	Filtres plantés de roseaux	330	2005	
ORIGNOLLES	Orignolles	CC de la Haute Saintonge	Orignolles	RESE	Filtres plantés de roseaux	450	2013	

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Nom du Système	Communes collectées	EPCI	Nom de la STEP	Exploitant	Type de station	de la STEP (éqHab)	de mise en service	au 31 décembre 2020
OZILLAC	Ozillac	CC de la Haute Saintonge	STEP du bourg	RESE	Filtres plantés de roseaux	220	2006	
PERIGNAC	Pérignac	CC de la Haute Saintonge	au Nord du Bourg	RESE	Lagunage naturel	600	2001	Phase 2
PISANY	Pisany	CA de Saintes	Le Bourg - Place du Château	RESE	Boues activées	620	1979	
PLASSAY	Plassay	CC Cœur de Saintonge	STEP du bourg	RESE	Filtres plantés de roseaux	300	2007	
PONS	Pons	CC de la Haute Saintonge	Bourg - Près du grand cimetière	RESE	Boues activées	13500	2003	Terminé
PONT-L'ABBE-D'ARNOULT	Pont-l'Abbé-d'Arnoult	CC Cœur de Saintonge	Les Rochers	RESE	Boues activées	2000	1992	
PORT-D'ENVAUX	Port-d'Envaux	CC Cœur de Saintonge	Les Coumaillauds	RESE	Boues activées	1200	2004	
	Crazannes	CC Cœur de Saintonge						
PORT-DES-BARQUES	Port-des-Barques	CA Rochefort Océan	Le Petit Poste	SAUR	Boues activées	5160	1979	Terminé
	Saint-Nazaire-sur-Charente	CA Rochefort Océan						
PREGUILLAC	Préguillac	CA de Saintes	Au bord du chemin Anier - STEP du bourg	RESE	Filtres plantés de roseaux	480	2007	
RETAUD	Rétaud	CC de Gémozac et de la Saintonge Viticole	Fief de Rétaud - STEP du bourg	RESE	Filtres plantés de roseaux	255	2006	
RIOUX	Rioux	CC de Gémozac et de la Saintonge Viticole	Ouest du Bourg - Près du cimetière	RESE	Filtre à sable	330	2003	
ROUFFIAC	Rouffiac	CA de Saintes	S.E. lieu dit le Bois Rond	VEOLIA	Filtres plantés de roseaux	360	2006	
SAINT ANDRE DE LIDON	Saint-André-de-Lidon	CC de Gémozac et de la Saintonge Viticole	Step du bourg et du village le Chaillaud	RESE	Filtres plantés de roseaux	280	2005	
SAINT-AIGULIN	Saint-Aigulin	CC de la Haute Saintonge	Les Pièces d'Audet-Sud	RESE	Boues activées	2500	1979	Terminé
SAINT-BONNET-SUR-GIRONDE	Saint-Bonnet-sur-Gironde	CC de la Haute Saintonge	Bourg Nord - à côté du terrain de sport	SAUR	Lagunage naturel	500	2001	

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Nom du Système	Communes collectées	EPCI	Nom de la STEP	Exploitant	Type de station	de la STEP (éqHab)	de mise en service	au 31 décembre 2020
SAINT-CESAIRE	Saint-Bris-des-Bois	CA de Saintes	Step "Bourg" + Step "les Bujoliers"	RESE	Boues activées	200 + 1300	1972 / 1990	Phase 2
SAINT CIERS DU TAILLON	Saint-Ciers-du-Taillon	CC de la Haute Saintonge	St Ciers du Taillon	SAUR	Filtres plantés de roseaux	390	2010	
SAINT COUTANT	Saint-Coutant-le-Grand	CA Rochefort Océan	St Coutant	RESE	Filtres plantés de roseaux	280	2008	
SAINT-DENIS-D'OLERON	Saint-Denis-d'Oléron	CC de l'Ile d'Oléron	Route de la Michelière	CER	Boues activées	35000	1975	Phase 3
	La Brée-les-Bains	CC de l'Île d'Oléron						
SAINT-DIZANT-DU-GUA	Saint-Dizant-du-Gua	CC de la Haute Saintonge	Le Bourg	SAUR	Filtre à sable avec Fosse septique EPARCO	320	2001	
RE SUD	Sainte-Marie-de-Ré	CC de l'île de Ré	Le Haut de la Ferlandière	SAUR	Boues activées	20000	1982	Phase 3
	Rivedoux-Plage	CC de l'île de Ré						
SAINT-FORT-SUR-GIRONDE	Saint-Fort-sur-Gironde	CC de la Haute Saintonge	Au Sud du Bourg	RESE	Lagunage naturel	650	1991	Phase 1
SAINT-FROULT	Saint-Froult	CA Rochefort Océan	Prés sous le Vert	SAUR	Lagunage naturel	530	2001	Terminé
SAINT-GENIS-DE-SAINTONGE	Saint-Genis-de-Saintonge	CC de la Haute Saintonge	Les Mottes-Saint Antoine-Le Pin	RESE	Boues activées	1590	1980-2001-2005	Phase 4
	Plassac	CC de la Haute Saintonge						
SAINT-GEORGES-D'ANTIGNAC	Saint-Georges-Antignac	CC de la Haute Saintonge	St George d'Antignac	RESE	Filtre à sable	195	2007	
SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX	Saint-Georges-des-Coteaux	CA de Saintes	Bois de la Touche	RESE	Boues activées	1500	2003	
SAINT-GEORGES-D'OLERON	Saint-Georges-d'Oléron	CC de l'Ile d'Oléron	Chaucre - le bourg nord - les mottes	CER	Boues activées	40000	1997	Phase 3
	Saint-Georges-d'Oléron	CC de l'Ile d'Oléron	Bourg					
SAINT-GEORGES-DU-BOIS	Saint-Georges-du-Bois	CC Aunis Sud	Le Renclos	SAUR	Boues activées + aération prolongée	2166	1982	Terminé
SAINT-GERMAIN-DE-MARENCENNES	Saint-Pierre-la-Noue (St Germain Marencennes)	CC Aunis Sud	L'Angle-Village de Brette	RESE	Lagunage naturel	1170	1984-2004	Terminé

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Nom du Système	Communes collectées	EPCI	Nom de la STEP	Exploitant	Type de station	de la STEP (éqHab)	de mise en service	au 31 décembre 2020
SAINT-HILAIRE-DE-VILLEFRANCHE	Saint-Hilaire-de-Villefranche	Vals de Saintonge Communauté	Bourg Nord Ouest - Les Roches	RESE	Boues activées	720	1993	
SAINT-HIPPOLYTE	Saint-Hippolyte	CA Rochefort Océan	Communal des Barques	RESE	Lagunage naturel	1000	1998	Phase 2
SAINT-JEAN-D'ANGLE/LA GRIPPERIE	Saint-Jean-d'Angle	CA Rochefort Océan	Les Grands Bois	RESE	Lagunage naturel	600	1998	Phase 2
SAINT-JEAN-DE LIVERSAY	Saint-Jean-de-Liversay	CC Aunis Atlantique	St Jean de Liversay	RESE	Boues activées	1900	2009	
SAINT-JULIEN-DE-L'ESCAP	Saint-Julien-de-l'Escap	Vals de Saintonge Communauté	Sud Ouest du Bourg	RESE	Lit bactérien	1000	1990	Phase 1
SAINT-JUST-LUZAC	Saint-Just-Luzac	CC du Bassin de Marennes	Hameau de La Puisade	RESE	Filtre à sable	50	1999	
SAINT-LAURENT-DE-LA-PREE	Saint-Laurent-de-la-Prée	CA Rochefort Océan	Les Gagneries-Bois Brules-Basse Roche	RESE	Lagunage naturel	2030	1993-1999-2003	Phase 5
SAINT-PIERRE-D'AMILLY	Saint-Pierre-d'Amilly	CC Aunis Sud	Bourg	RESE	Filtre à sable	410	2006-2002	
	Saint-Pierre-d'Amilly	CC Aunis Sud	Simoussais	RESE	Filtre à sable	410	2006-2002	
SAINT-PORCHAIRE	Saint-Porchaire	CC Cœur de Saintonge	Le Bourg-Torfou	RESE	Boues activées	1840	1970-2004	
SAINT-SAUVANT	Saint-Sauvant	CA de Saintes	Les Cavails	RESE	Lit bactérien	800	1979	Phase 2
SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS	Saint-Sauveur-d'Aunis	CC Aunis Atlantique	Rue de La Grosse Planche	RESE	Boues activées	2000	1983	Terminé
	Nuaillé-d'Aunis	CC Aunis Atlantique						
SAINT-SAVINIEN	Saint-Savinien	Vals de Saintonge Communauté	Le Rocher	RESE	Boues activées	4500	1993	
SAINT-SEURIN-DE-PALENNE	Saint-Seurin-de-Palenne	CC de la Haute Saintonge	St Seurin de Palenne	RESE	Disques Biologiques	300	2009	
SAINT-THOMAS-DE-CONAC	Saint-Thomas-de-Conac	CC de la Haute Saintonge	Chez Boniteau	SAUR	Lagunage naturel	300	1996	
SAINT-TROJAN-LES-BAINS	Saint-Trojan-les-Bains	CC de l'Ile d'Oléron	Les Bris Est - Bd de Gatseau	RESE	Boues activées	10000	1985	
SALIGNAC	Salignac-sur-Charente	CC de la Haute Saintonge	STEP Salignac	VEOLIA	Filtres plantés de roseaux	500	2008	

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Nom du Système	Communes collectées	EPCI	Nom de la STEP	Exploitant	Type de station	de la STEP (éqHab)	de mise en service	au 31 décembre 2020
SOUBISE	Soubise	CA Rochefort Océan	Les Jamelles	SAUR	Boues activées	14000	2002	Phase 5
	Échillais	CA Rochefort Océan						
	Moëze	CA Rochefort Océan						
	Saint-Agnant	CA Rochefort Océan						
SOUBRAN	Soubran	CC de la Haute Saintonge	Le Bourg	RESE	Disques Biologiques	195	2007	
SOULIGNONNES	Soulignonne	CC Cœur de Saintonge	Fief des tartres	RESE	Filtre à sable	280	2003	
SAINT-PIERRE-D'OLERON/ DOLUS	Saint-Pierre-d'Oléron	CC de l'Ile d'Oléron	La Cotinière	RESE	Boues activées	60000	2011	Phase 3
	Dolus-d'Oléron	CC de l'Ile d'Oléron						
TAILLEBOURG	Taillebourg	Vals de Saintonge Communauté	Prés de Brainaud	RESE	Boues activées	1200	1993	Terminé
TAUGON	Taugon	CC Aunis Atlantique	Le Pont Pascau	RESE	Lagunage naturel	700	2000	Phase 2
TESSON	Tesson	CC de Gémozac et de la Saintonge Viticole	Chez Sorignet	RESE	Lagunage naturel	700	1999	Terminé
THENAC	Thénac	CA de Saintes	STEP du bourg	RESE	Filtres plantés de roseaux	600	2007	
TONNAY-BOUTONNE	Tonnay-Boutonne	Vals de Saintonge Communauté	La Garenne	RESE	Boues activées	1985	2007	
TONNAY-CHARENTE	Tonnay-Charente	CA Rochefort Océan	Pré de Forges	RESE	Boues activées	7500	1976	Etude réalisée en 2016
TRIZAY	Trizay	CC Cœur de Saintonge	La Croix	SAUR	Boues activées	800	1992	Terminé
VANDRE	La Devise (Vandré)	CC Aunis Sud	La Chevaleresse	RESE	Lagunage aéré	800	1990	Terminé
VARZAY	Varzay	CA de Saintes	Varzay	RESE	Filtres plantés de roseaux	350	2008	
VENERAND	Vénérand	CA de Saintes	Vénérand	RESE	Filtres plantés de roseaux	400	2009	
VOUHE	Vouhé	CC Aunis Sud	Vouhé	RESE	Filtres plantés de roseaux	1350	2011	
VILLENEUVE-LA-COMTESSE	Villeneuve-la-Comtesse	Vals de Saintonge Communauté	Bourg Sud - Près de l'Ouche du Bois	RESE	Filtre à sable	50	1998	

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

ANNEXE IV

CARTE D'AVANCEMENT DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

ETAT DES LIEUX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
SITUATION DANS LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
AU 01/01/2021

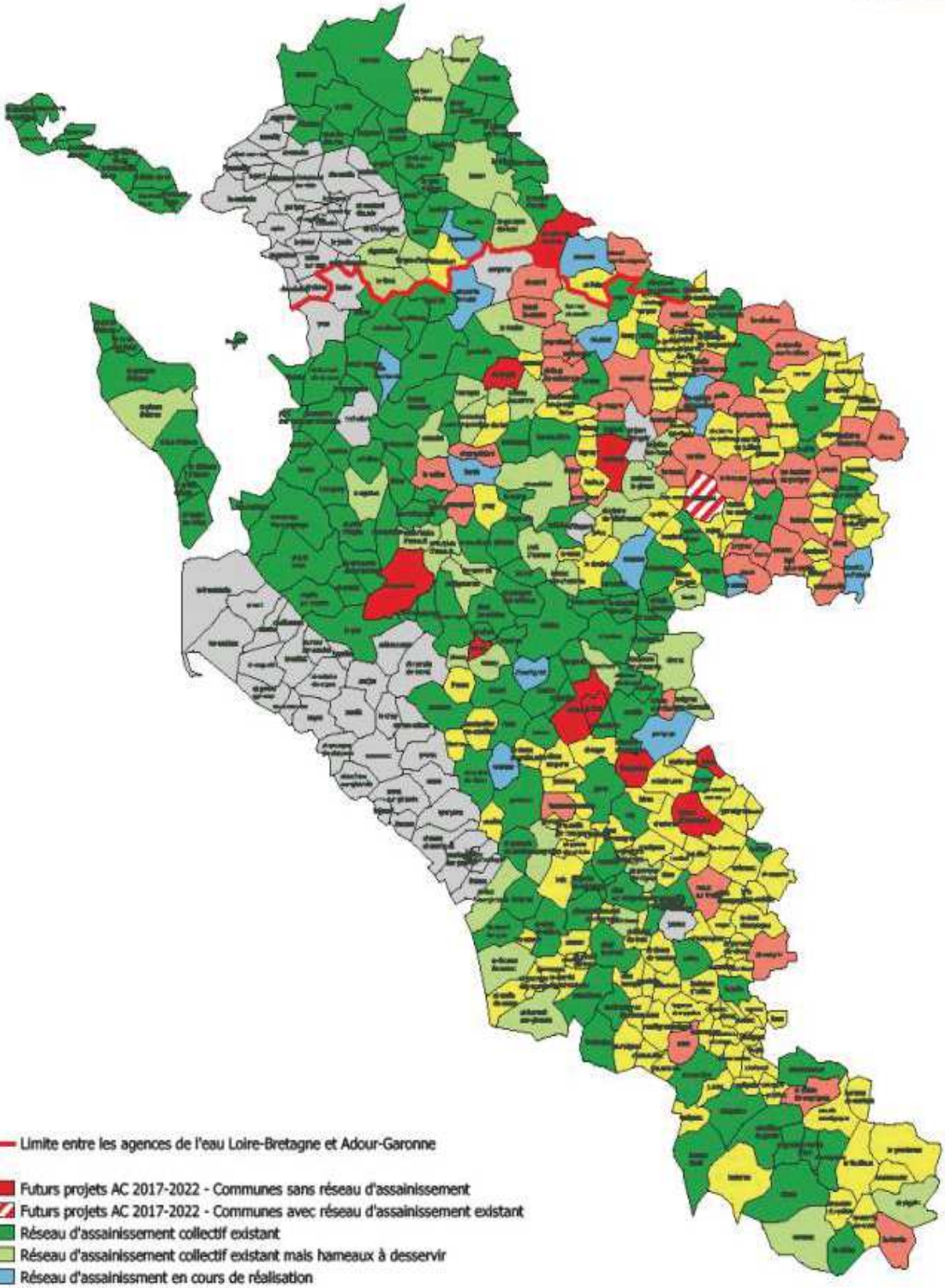

Limite entre les agences de l'eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne

- Futurs projets AC 2017-2022 - Communes sans réseau d'assainissement
- Futurs projets AC 2017-2022 - Communes avec réseau d'assainissement existant
- Réseau d'assainissement collectif existant
- Réseau d'assainissement collectif existant mais hameaux à desservir
- Réseau d'assainissment en cours de réalisation
- Zonage collectif - réseau AC à réaliser
- Assainissement individuel (zonage approuvé, en cours, ou à définir)
- Collectivités non concernées

Service SIG, le 27/01/2021

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

ANNEXE V

Listes détaillées des non-conformités des stations d'épuration en 2020

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Non-conformités physico-chimiques

CONTRAT / ENTITE HYDRAULIQUE	Date	PARAMETRES NON-CONFORMES	Nombre d'analyses réalisées	Taux de Conformité globale	Commentaires
ASNIERES - LA GIRAUD	16-juil.-20	DCO + NTK	1	0%	*Aération insuffisante- non conformité sur la DCO et NTK. Norme de rejet à revoir car norme sur eau filtrée (concentration à ne pas dépasser DCO < 50 mg/l et NTK < 10 mg/l)*
AUTHON - EBEON	17-nov.-20	DCO + MES	1	0%	*Non-conformité sur DCO/MES . Lagune n°1 by-passée : fuite - Traitement seulement sur 2 bassin.*
BENON	3-nov.-20	DCO + DBO5	1	0%	*Lagune: dépassement de la norme en DBO5: 78 mg/l pour une norme a 25mg/l; DCO: 280 mg/l pour une norme à125 mg/l.*
BREUIL-MAGNE	22-déc.-20	DBO5	2	50%	*non-conformité sur la DBO5: 42 mg/l pour une norme à 35 mg/l.*
BRIZAMBOURG	1-déc.-20	DCO + MES	1	0%	*Non-conformité sur DCO = 153 mg/l pour une norme à 90 mg/l et MES = 130 mg/l pour une norme à 30 mg/l. Filière non adaptée pour les normes de rejet imposées.*
BUSSAC SUR CHARENTE	28-janv.-20	DCO + DBO5 + MES + NTK	2	50%	*Fonctionnement avec 2 turbines sur 3. Envoi de la turbine n°1 en atelier : problème sur le roulement - Les réglages n'ont pas suffisamment été anticipés - rétablissement de la qualité de l'eau le 03/02/20.*
CABARIOT	3-nov.-20	MES	2	50%	*Non conformité liée au dépassement de la norme sur les paramètres MES (170 mg/l et DCO (135 mg/l)*
CIRE D'AUNIS	15-oct.-20	DCO + DBO5	2	50%	*Dépassement des normes sur les paramètres DCO (198 mg/l pour une norme à 135 mg/l) et DBO5 (86 mg/l pour une norme à 35 mg/l). Qualité des eaux dégradée suite aux travaux de réhabilitation (arrêt de l'aération de juin à septembre).*
CORME ROYAL	8-déc.-20	DCO + MES	2	0%	*Non conformité liée au dépassement de la norme sur les paramètres MES (51 mg/l) et DCO (128 mg/l). Turbine n°3 en défaut moteur lors du bilan (réglage réadapté sur les 2 turbines restantes).*
FOURAS	4-août-20	DCO + DBO5 + MES	24	96%	*Dépassement des normes sur les paramètres DCO, DBO5 et MES. Refoulement de la recirculation du clarificateur 2 était bouché. Turbine n°2 + Pont racleur des 2 clarificateurs. Turbine n°1 en arrêt toute la nuit suite problème électrique.*
GEMOZAC	2-juil.-20	NTK	12	92%	*Dépassement de norme de rejet sur le paramètre NTK: 20 mg/ pour une norme à 10 mg/L suite à la remise en service de la station. Le 02/07: intervention sur la sonde O2 et remise en service. Paramètrage du temps d'aération du mode dégradé en cas de dysfonctionnement de la sonde (mode secours). Amélioration rapide de la qualité de l'eau sur les 48 heures.*

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

CONTRAT / ENTITE HYDRAULIQUE	Date	PARAMETRES NON-CONFORMES	Nombre d'analyses réalisées	Taux de Conformité globale	Commentaires
GRAND VILLAGE	23-déc.-20	DBO5	24	96%	*Dépassement de la norme de rejet sur le paramètre DBO5 en sortie de station (>25 mg/l) - valeur mesurée en DBO5 le jour du bilan 24h : 38 mg/l. Valeur de DCO à la limite de la norme de rejet (125 mg/l) - valeur mesurée : 124 mg/l. L'apport hydraulique en entrée de STEP important dépassant la capacité hydraulique nominale de la station (soit > 3000 m3/j). Situation qui dure depuis le 02/12/2020. Conséquence : station lessivée et plus assez de boues pour assurer le traitement de la pollution entrante.*
GUE D'ALLERE	3-nov.-20	NGL	1	0%	*Dépassement de la norme NGL: 33 mg/l pour une norme de 20 mg/l. Filière non adaptée aux normes imposées: pas de dénitrification possible sur un FPR.*
LA RONDE	17-déc.-20	DCO	2	50%	*Non-conformité sur la DCO: 134 mg/l pour une norme à 125mg/l. Aération insuffisante.*
MATHA	14-janv.-20	DCO + DBO5 + MES	12	92%	*Aération insuffisante. Turbine aération = problème sur roulement du motoréducteur. Envoi en maintenance le 06/01/2020 retour le 29/01/2020. Mise en place d'une turbine flottante (puissance insuffisante - fonctionnement 24h/24).*
MIGRON	29-sept.-20	DCO + MES	1	0%	*Dépassement des normes sur DCO 91 mg/l norme à 90 mg/l et MES: 173 mg/l pour une norme à 30 mg/.*
MONTENDRE	12-févr.-20; 29-juil.-20; 4-août-20	PT	12	75%	*Dépassement de la norme en phosphore total. Valeurs mesurées à 3,4 mg/l; 1,7 mg/l et 2,1 mg/l pour une norme à 1 mg/l. Pas de traitement sur site. Equipement programmé en 2021.*
MONTGUYON	24-avr.-20; 4-août-20	DCO + MES	12	83%	*Dépassement de la norme en DCO (154 mg/l) pour une limite à 125 mg/l + dépassement en MES (68 mg/l) pour une limite à 35 mg/l. Centrifugeuse HS depuis le 16/04/2020 (auges de la vis de convoyage HS) = augmentation du taux de boue dans le BA. Moyens mis en œuvre : transferts de boue vers Montendre + réparation provisoire réalisée le 04/05/2020. En août : Dépassement MES et DCO (95 mg/l - 236 mg/l). Excès boue dans le BA : optimisation des réglages de la centrifugeuse le 10/08 avec l'agent.*
PERIGNAC	20-févr.-20	MES	1	0%	*Dépassement de la norme sur les MES: 71 mg/l pour une norme à 30 mg/l. Etude renforcement capacité en cours.*
ST JEAN D'ANGLE - LA GRIPPERIE	29-juin-20 ; 27-oct.-20	MES	2	0%	*Norme de rejet non adaptée à la filière de traitement (norme MES à 30 mg/l).*
ST JEAN DE LIVERSAY	2-déc.-20	NGL	2	50%	*Non -conformité sur le NGL: 61 mg/l pour une norme à 40 mg/l. Optimisation des réglages sur l'aération et l'extraction en cours.1- Les effluents bruts sont un potentiel redox très faible lié au temps de séjour élevé dans la canalisation 2- La régulation par sonde O2 est plus adaptée.*
ST JULIEN DE L'ESCAP	4-août-20	MES	2	50%	*Présence de MES au niveau du rejet = 66 mg/l pour une norme à 40 mg/l. Nettoyage du décanteur lamellaire et du canal de sortie à réaliser plus régulièrement = 1 fois par mois.*
St LAURENT DE LA PREE	23-juil.-20	MES	12	92%	*Dépassement sur MES : 178 mg/l pour une norme à 150 mg/l. Développement d'algues.*
ST PIERRE D'O.	31-août-20 ; 14-oct.-20; 15-oct.-20	DCO + MES	104	97%	*Le 31/08: DCO à 152 mg/l (pour 125 mg/l max) et MES à 116 mg/l pour 35 mg/l max). Cellules HT de la STEP Hs depuis le 28/08/20. Mise en place d'un groupe électrogène + intervention pour limiter les départs de boues et rétablir les réglages de la station. Le 14/10: Normes MES et DCO dépassées (DCO=142 mg/l et MES=88 mg/l. Modifications des réglages de la station. Le 15/10 : Normes MES dépassées (MES=40 mg/l pour 35mg/l max.). Nouveaux réglages.*

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

CONTRAT / ENTITE HYDRAULIQUE	Date	PARAMETRES NON-CONFORMES	Nombre d'analyses réalisées	Taux de Conformité globale	Commentaires
ST SAUVANT	29-oct.-20	MES	1	0%	*Sortie lagune tertiaire : non-conformité sur le paramètre MES = 47 mg/l pour une norme à 30 mg/l.*
ST SAUVEUR	17-nov.-20	NTK	12	92%	*NK à 27 mg/ pour un seuil à 15 mg/l. Vérification de la sonde O2, augmentation du temps d'aération.*
TAUGON	23-juin-20	MES	1	0%	*Dépassement sur MES : 240 mg/l pour une norme à 150 mg/l. Développement d'algues.*
TESSON	23-déc.-20	DCO + DBO5	1	0%	*Dépassements en DCO (248 mg/l) et DBO5 (50 mg/l) pour des normes à 200 mg/l pour la DCO et 35 mg/l pour la DBO5. Station en travaux, fonctionnement sur 2 lagunes au lieu de 3.*
TONNAY BOUTONNE	15-sept.-20	PT	2	50%	*Non-conformité Phosphore = 2,7 mg/j et rendement < 80 % (norme 2 mg/l ou 80 % en rendement épuratoire). Déphosphatation : Pièce sur l'injection de chlorure ferrique cassée. Injection manuelle de chlorure ferrique dans la zone de contact mais insuffisante pour le bilan - Réception et mise en place de la pièce semaine 41.*
TONNAY CHARENTE	7-oct.-20	NGL	12	92%	*Norme NGL 10 mg/l non respectée (excès de nitrates 52 mg/l suite à dysfonctionnement sur turbine n°3 (défaut discordance) provoquant une sur-aération sur le bassin - asservissement des turbines à l'oxygène).*
STEP de Soubise - Les Jamelles	14/01/2020	NGL + NTK	24	96%	Dépassement des normes de rejet sur les paramètres NTK et NGL (NTK: 33,6 mg/L/norme de 10 mg/L et NGL :33,9 mg/L pour une norme de 25 mg/L). (Dépassement de charge en entrée => valeur exclue). Vanne régulation entrée step HS depuis octobre 2019, la régulation aération en est affectée.
STEP d'Andilly	15/01/2020	NGL	12	92%	Dépassement des normes de rejet sur les paramètres NGL (NGL : 28 mg/L pour une norme de 15 mg/L). Aération insuffisante.
Lagune du Vergeroux	25/05/2020	DBO5 + DCO	1	0%	Dépassement des normes sur le rejet concernant les paramètres. DCO et DBO. Cette non-conformité serait peut-être due aux précipitations du 21 au 23/05 ayant pour conséquence une diminution du temps de séjour nécessaire à une épuration optimale.
STEP de Trizay - La Croix	15/09/2020	Pt	1	0%	Dépassement des normes sur le rejet concernant le paramètre Phosphore. La station ne possède pas le traitement nécessaire. 1 seul bilan dans l'année.
STEP de Saint Denis d'Oléron	26/06/2020	DCO + MES	52	98%	Pour cette période l'aération est en mode « horloge ». Le temps programmé n'était pas en adéquation avec la pollution entrante sur l'installation.
STEP de Saint Georges d'Oléron - Le bourg	01/07/2020	DBO5 + DCO + MES	52	98%	Pour cette période l'aération est en mode « horloge ». Le temps programmé n'était pas en adéquation avec la pollution entrante sur l'installation.
SAINTES - STEP de Lormont	05/10/2020	MES	92	99%	Pluie avec surverse du bassin d'orage.
SAINTES - STEP SPA	17/03/2020	NTK	2	50%	Passage prolongé sur une seule file pour séchage des boues avant faucardage des roseaux. Intervention retardée pour cause de Covid afin de protéger les agents durant le faucardage.

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Non-conformités bactériologiques

CONTRAT / ENTITE HYDRAULIQUE	Date	PARAMETRES NON-CONFORMES	Nombre d'analyses réalisées	Taux de Conformité globale	Détails de la défaillance
BUSSAC SUR CHARENTE	28-janv.-20	E.COLI	2	50%	*Valeurs mesurées = E. Coli 13 420 unités pour une norme de 1000 U/100ml. Fonctionnement avec 2 turbines sur 3. Envoi de la turbine n°1 en atelier : problème sur le roulement - Les réglages n'ont pas suffisamment été anticipés - rétablissement de la qualité de l'eau le 03/02/20.*
CABARIOT	14 janvier 2020 et 02/12/2020	E.COLI	12	83%	*E.Coli à 17 000 et 17 100 U/100 ml pour un seuil à 1000. Entérocoques à 500 et 330 U/100 ml pour un seuil à 250. Désinfection uniquement par les UV naturels sur le plan d'eau. Traitement insuffisant.*
CHARRON	04-févr.-20 et 03-nov.-20	E.COLI + ENTEROCOQUES	2	0%	*E.Coli à 1700 et 120 U/100 ml pour un seuil à 100. Défauts traitement UV.*
FOURAS	23-juin + 4-août-20	E.COLI + STREPTOCOQUES	24	92%	*Streptocoques à 920 U/100 ml pour un seuil à 100. E.Coli à 840 U/100 ml pour un seuil à 100. Refoulement de la recirculation du clarificateur 2 était bouché. Turbine n°2 + Pont racleur des 2 clarificateurs. Turbine n°1 en arrêt toute la nuit suite problème électrique.+ Mauvaise qualité de javel (défaillance fournisseur).*
LE GUA	29 juillet et 24 septembre 2020	E.COLI	12	83%	*E.Coli à 120 et 190 U/100 ml pour un seuil à 100.Désamorçages fréquents de la pompe de javel.*
MARANS	05 mai et 15 septembre 2020	E.COLI	24	92%	*E.Coli à 1800 et 120 U/100 ml pour un seuil à 100. Défauts traitement javel.*

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

CONTRAT / ENTITE HYDRAULIQUE	Date	PARAMETRES NON-CONFORMES	Nombre d'analyses réalisées	Taux de Conformité globale	Détails de la défaillance
MEURSAC	25/11/2020	E.COLI	1	0%	*E.Coli > 1000 U/100 ml pour un seuil à 1000. Désinfection uniquement par les UV naturels sur le plan d'eau. Traitement insuffisant.*
ST HIPPOLYTE	04-févr-20	COLIFORMES FECAUX	1	0%	*Coli. Fécaux à 28 700 U/100 ml pour un seuil à 10 000. Désinfection uniquement par les UV naturels sur le plan d'eau. Traitement insuffisant.*
ST PIERRE D'OLERON	31-août-20	E.COLI + ENTEROCOQUES	52	87%	*Les lagunes de finitions sont très fréquentées par les oiseaux migrateurs et autres espèces animales d'où la présence de bactéries fécales. De plus, des fortes précipitations ont entrainé des débordements de fossés dans les lagunes. 1 Déclaration auprès de la DDTM a été réalisée.*
ST SAVINIEN	26/05; 09/07; 10/09 et 15/12/2020	E.COLI	5	20%	*E.Coli à 120, 250, 92 000 et 16 000 U/100 ml pour un seuil à 100. Temps de contact insuffisant et échantillonnage ponctuels en sortie de lagune de finition.*
TONNAY BOUTONNE	15-sept.-20	E.COLI	2	50%	*Non-conformité Bactério: E.COLI = 40 000 u/100 ml pour un seuil à 10 000. Arrêt de l'UV de manière intempestive et défaut : réacteur à l'arrêt. La maintenance RESE doit faire appel à ABIOTEC pour identifier la source de ces arrêts et réparer en interne si possible ou intervention d'un technicien ABIOTEC.*
Lagune des Portes en Ré	14/01/2020 et 25/08/2020	Entérocoques : 633>100 N/100 ml; Entérocoques : 519>100 N/100 ml, Escherichia coli : 1020>100 N/100 ml	6	67%	Dépassement des normes sur le rejet concernant le paramètre bactériologique Entérocoque. Les fortes précipitations du 14/01/2020, ont eu pour conséquence une diminution du taux de traitement de désinfection. Pour le 25/08 : Insuffisance du réglage de la désinfection. La présence de nombres oiseaux migrateurs ainsi que de ragondin est aussi une conséquence directe de ce non respect réglementaire.

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

CONTRAT / ENTITE HYDRAULIQUE	Date	PARAMETRES NON-CONFORMES	Nombre d'analyses réalisées	Taux de Conformité globale	Détails de la défaillance
Lagune du Vergeroux	25/05/2020	Streptocoques fécaux : 724>100 N/100 ml	1	0%	Dépassement des normes sur le rejet concernant le paramètre bactériologique Entérocoque. Cette non-conformité serait peut-être due aux précipitations du 21 au 23/05 ayant pour conséquence une diminution du temps de séjour impactant de ce fait la désinfection naturelle des UV . La présence de nombreux oiseaux migrateurs ainsi que de ragondins est aussi une conséquence directe de ce non respect réglementaire.
STEP d'Ars en Ré - Combe à l'eau	08/12/2020	Escherichia coli : 4290>1000 N/100 ml	25	96%	Insuffisance du réglage de la désinfection.
STEP de Soubise - Les Jamelles	21/12/2020	Streptocoques fécaux : 163>100 N/100 ml	24	96%	Dépassement des normes de rejet sur le paramètre Streptocoques fécaux : 163 germes/100ml pour une norme de 100 germes/100ml. Intensité UV insuffisante. Nettoyage des quartz et changements de quelques lampes effectués.
Lagune de finitions des stations d'Oléron Nord (St-Georges-Bourg, St-Georges-Chaucre et St-Denis)	13/05/2020; 10/06/2020; 18/06/2020; 01/07/2020; 20/07/2020; 10/08/2020; 20/08/2020; 31/08/2020; 04/11/2020	Entérocoques : 119>100 N/100 ml Entérocoques : 579>100 N/100 ml Entérocoques : 178>100 N/100 ml Entérocoques : 2419>100 N/100 ml Entérocoques : 241>100 N/100 ml Entérocoques : 206>100 N/100 ml, Escherichia coli : 150>100 N/100 ml Entérocoques : 275>100 N/100 ml Entérocoques : 119>100 N/100 ml, Escherichia coli : 112>100 N/100 ml Entérocoques : 260>100 N/100 ml Entérocoques : 147>100 N/100 ml, Escherichia coli : 285>100 N/100 ml	25	68%	Dépassement de la norme en entérocoques sortie lagune. A noter, Les dépassements bactériologiques d'une lagune de finition sont essentiellement dus à la présence d'oiseaux migrateurs et de ragondins.

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

CONTRAT / ENTITE HYDRAULIQUE	Date	PARAMETRES NON-CONFORMES	Nombre d'analyses réalisées	Taux de Conformité globale	Détails de la défaillance
STEP de Marennes Nodes	21/10/20	Entérocoques : 108>100 N/100 ml	53	98%	Lavage des 2 réacteurs.
SAINTES - STEP de Lormont	06/10/2020	E.COLI	92	99%	Pluie avec surverse du bassin d'orage.

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

ANNEXE VI

CARTES DE LOCALISATION DES UNITES DE TRAITEMENT OU DE STOCKAGE DES SOUS-PRODUITS

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Carte des unités de traitement des graisses d'épuration

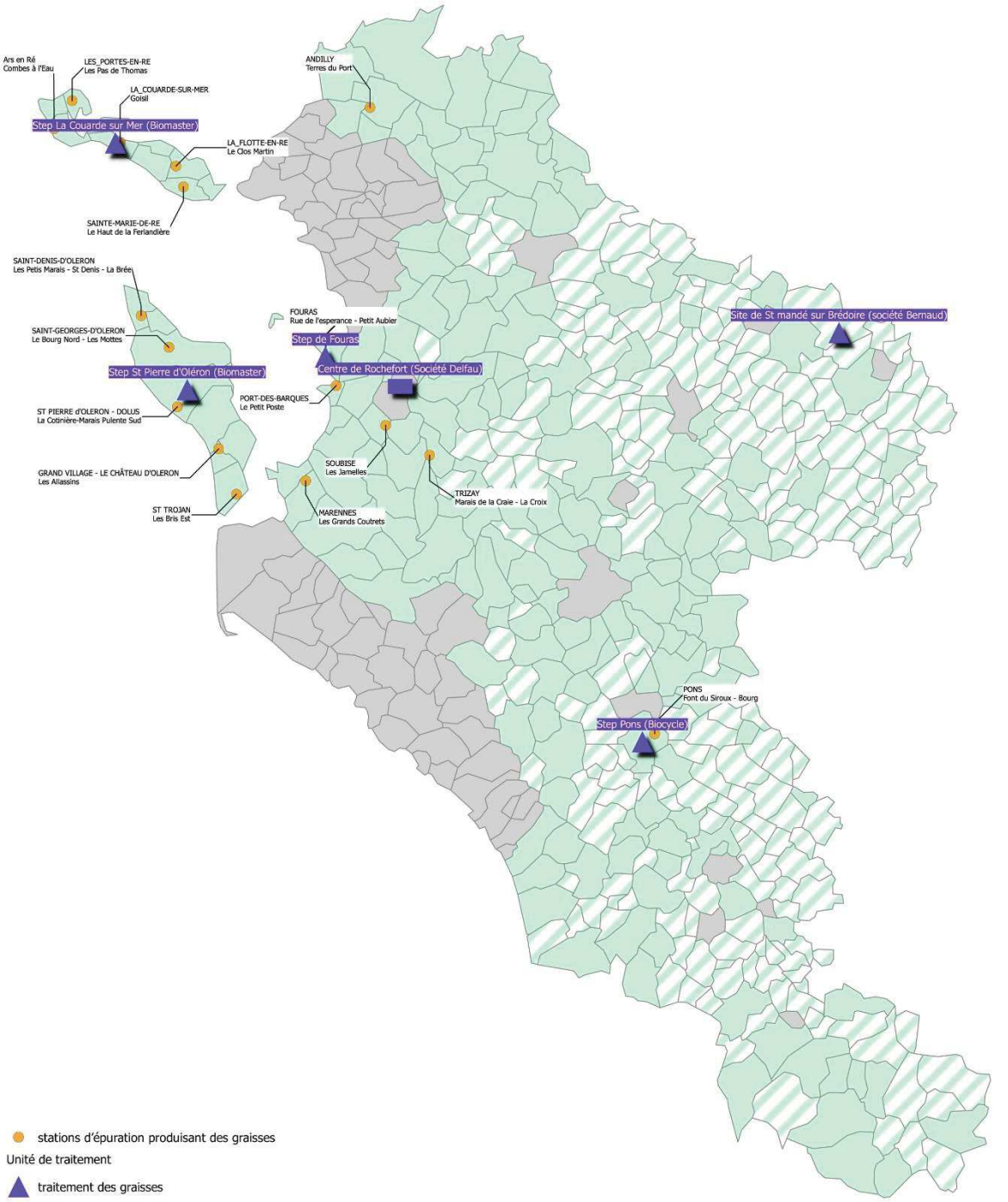

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Carte des unités de traitement des sables

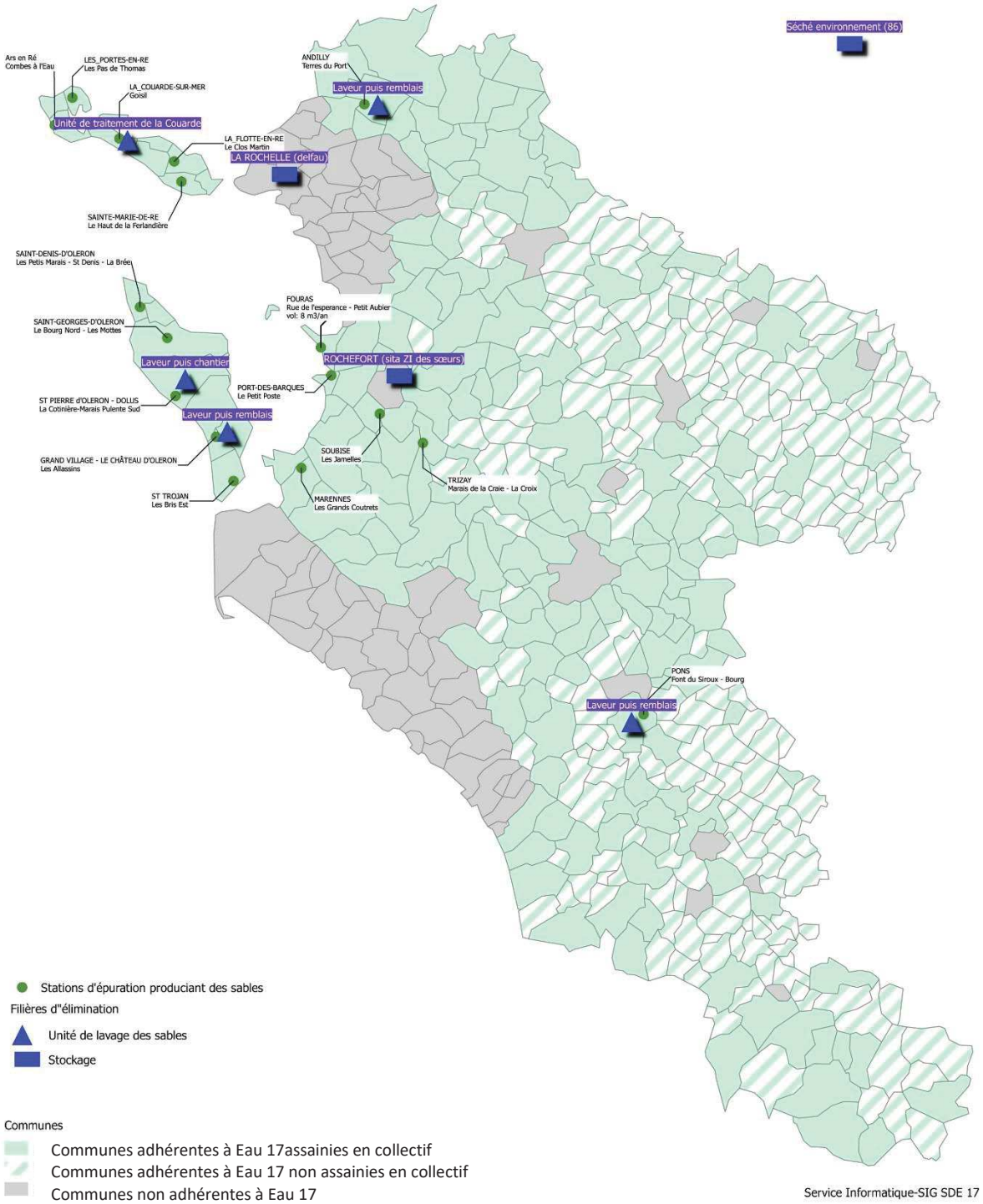

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

ANNEXE VII

DELIBERATIONS DU 13/12/2019 SUR LE MONTANT DE LA REDEVANCE D'AMORTISSEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'EXERCICE 2020

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

EAU 17

Télétransmis au Con
N°017-251701819-20191213-191213CSECD02-DE
Accusé de Réception en Préfecture reçu le : 18/12/19
Objet :
Tarifs redevance ASSAINISSEMENT - Année 2020

COMITE SYNDICAL du 13 Décembre 2019	N° 19-12-05

L'an deux mil dix-neuf, le treize décembre à 9 heures 45, les membres du Comité Syndical d'Eau 17 se sont réunis à l'Atlantic Ciné à Saintes sous la présidence de Monsieur Michel DOUBLET assisté de Monsieur Jean-Claude CLASSIQUE élu Secrétaire de Séance.

Membres en exercice : 667
Membres présents : 174

VOTE à l'unanimité

Date de Convocation : 18 Novembre 2019
Date d'Affichage : 18 DEC. 2019

Le Président explique les circonstances qui ont conduit à la convocation de la présente assemblée, à savoir que le quorum (334) n'avait pas été atteint lors de la réunion du 4 décembre dernier (6 présents seulement). Après une nouvelle convocation envoyée le 4 décembre 2019, la présente assemblée peut valablement délibérer quelque soit le nombre de délégués présents.

MONTANT DE LA REDEVANCE D'AMORTISSEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF pour l'exercice 2020

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement présenté au cours du Comité Syndical du 7 Novembre 2019 consacré au Débat d'Orientation Budgétaire, le Président a proposé :

- ⇨ de maintenir le tarif 2019 en 2020 pour la part fixe de l'ensemble des catégories d'usagers ;
- ⇨ de maintenir le tarif 2019 en 2020 pour la part proportionnelle pour les catégories « usagers domestiques » ; « hébergement saisonnier » et « Bâtiments publics, associatifs, sportifs, établissements d'enseignement, hôpitaux, cliniques, bâtiments commerciaux, entrepôts, stockages, exploitations agricoles, ostréicoles, bâtiments de production industriels » ;
- ⇨ d'achever le rattrapage tarifaire pour la catégorie « établissements de production industriels nécessitant de l'eau dans son process (notamment l'agroalimentaire) sur 4 années.

Le Président propose donc de retenir les tarifs suivants pour l'exercice 2020 :

Partie fixe

Compteur	Tarifs 2020
15 mm	**48,04**
20 mm	**71,55**
30 mm	**97,10**
40 mm	**122,65**
50 mm	**153,32**
60 mm	**204,42**
80 mm	**408,85**
100 mm	**664,38**
150 mm	**971,01**

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Partie proportionnelle

Catégorie	Tarifs 2019	Tarifs 2020
Domestique (habitat individuel et collectif)	1,088	**1,088**
Bâtiments publics, associatifs, sportifs, établissements d'enseignement, hôpitaux, cliniques, bâtiments commerciaux, entrepôts, stockages, exploitations agricoles, ostréicoles, bâtiments de production industriels		
Hébergement saisonnier (campings, HLL, parcs résidentiels de loisirs,…)		
Etablissements de production industriels nécessitant de l'eau dans son process (notamment agroalimentaire)	1,028	

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

1. fixe les tarifs 2020 de la redevance d'amortissement assainissement collectif comme indiqués dans les 2 tableaux ci-dessus ;

2. précise que ces tarifs ne s'appliqueront pas aux usagers du service d'assainissement collectif de la Ville de Saintes lesquels font l'objet d'une délibération spécifique.

Fait et délibéré les jour, mois et an désignés ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme,

LE PRESIDENT,

Michel DOUBLET

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

EAU 17

Télétransmis au Contrôle de Légalité
N° 017-217017819-20191213-1912CSECD18-DE
Accusé de réception en Préfecture reçu le : 19/12/19

Objet : Tarifs ASST Collectif 2020 – Ville de SAINTES

COMITE SYNDICAL du 13 Décembre 2019	N° 19-12-10

L'an deux mil dix-neuf, le treize décembre à 9 heures 45, les membres du Comité Syndical d'Eau 17 se sont réunis à l'Atlantic Ciné à Saintes sous la présidence de Monsieur Michel DOUBLET assisté de Monsieur Jean-Claude CLASSIQUE élu Secrétaire de Séance.

Membres en exercice : 667
Membres présents : 174

VOTE à l'unanimité

Date de Convocation : 18 Novembre 2019
Date d'Affichage : 19 DEC. 2019

Le Président explique les circonstances qui ont conduit à la convocation de la présente assemblée, à savoir que le quorum (334) n'avait pas été atteint lors de la réunion du 4 décembre dernier (6 présents seulement). Après une nouvelle convocation envoyée le 4 décembre 2019, la présente assemblée peut valablement délibérer quelque soit le nombre de délégués présents.

Tarifs 2020 Assainissement Collectif - Ville de SAINTES

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Le Président rappelle que la Ville de Saintes, déjà membre d'Eau 17 pour la compétence assainissement non collectif, a demandé son adhésion à la compétence assainissement collectif par délibération du 6 juin 2019. Conformément aux dispositions statutaires en vigueur d'Eau 17 et notamment son article 15, cette adhésion sera effective au 1er janvier 2020.

Au regard des différences tarifaires entre Eau 17 et la Ville de Saintes, des scénarios de convergence tarifaire ont été étudiés et présentés aux comités syndicaux du 26 juin et du 7 novembre 2019. Sur ce dernier, il a été retenu le scénario suivant pour la redevance syndical :

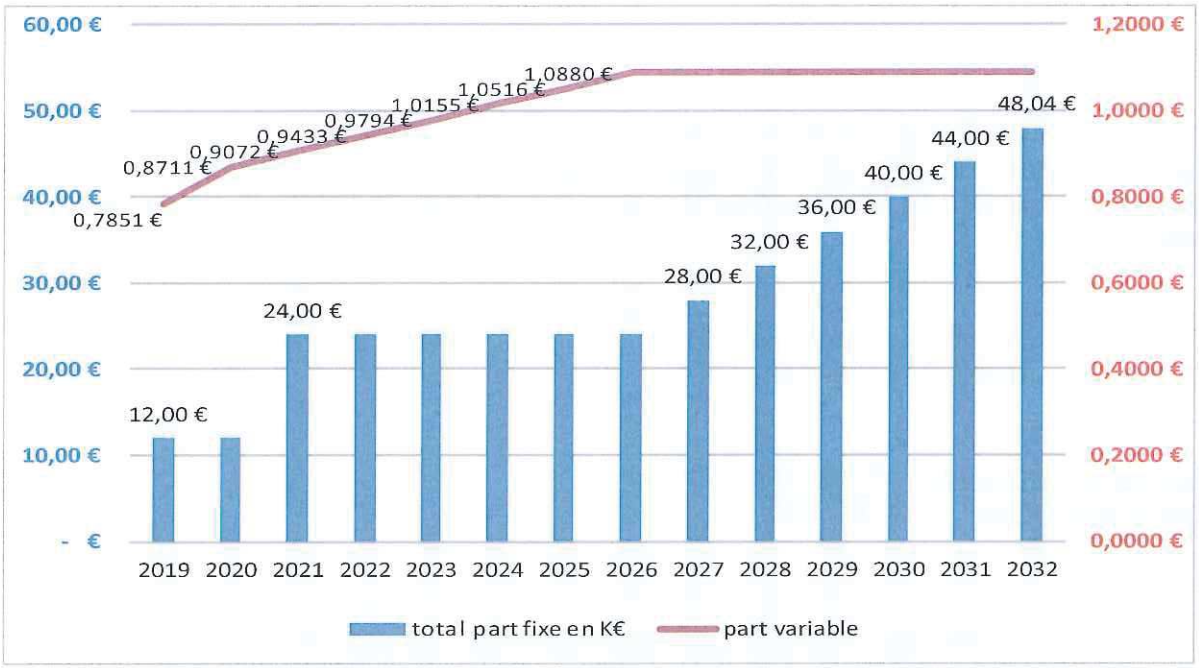

Le Président indique que ce lissage est prévisionnel et est susceptible d'être revu notamment si les tarifs d'Eau 17 sont modifiés.

Le Président ajoute que l'exploitation du service d'assainissement de la Ville de Saintes est assurée par la société VEOLIA dans le cadre d'un contrat de délégation de service public de type régie intéressée. Il appartient donc à l'autorité organisatrice du service de voter les tarifs des services publics de l'assainissement collectif (part autorité organisatrice du service et part régisseur), d'encaisser la recette correspondante et de rémunérer le régisseur selon les termes du contrat.

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Le Président propose pour 2020 les tarifs suivants pour les usagers du service d'assainissement collectif de la ville de Saintes :

Pour la part fixe (colonne redevance 2020) :

Compteur	Tarifs 2019	Propositions 2020		
		Exploitant	EAU17	Redevance 2020
15 mm	12,00	-	12,00	**12,00 €**
20 mm	12,00	-	17,88	**17,88 €**
30 mm	12,00	-	24,27	**24,27 €**
40 mm	12,00	-	30,66	**30,66 €**
50 mm	12,00	-	38,33	**38,33 €**
60 mm	12,00	-	51,10	**51,10 €**
80 mm	12,00	-	102,21	**102,21 €**
100 mm	12,00	-	166,09	**166,09 €**
150 mm	12,00	-	242,75	**242,75 €**

Pour la part variable (colonne redevance 2020) :

Part variable	Tarifs 2019	Propositions 2020			
		Exploitant	Intéressement à la performance	EAU17	Redevance 2020
Par m³	1,292	0,5158	0,0266	0,8711	**1,413 €**

Le Président précise qu'outre les tarifs applicables aux abonnés d'assainissement collectif de la ville de Saintes, les tarifs des autres travaux, services et prestations sont facturés selon le bordereau des prix en annexe n° 6 du contrat avec l'application du coefficient d'actualisation « k » du contrat de régie intéressée avec VEOLIA.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

Vu le code général des collectivités locales,
Vu la demande d'adhésion de la ville de Saintes à Eau 17 pour l'exercice de la compétence assainissement collectif suite à une délibération de son conseil municipal du 6 juin 2019,
Vu les statuts d'Eau 17 du 20 décembre 2013 et notamment son article 15 organisant l'adhésion d'un membre associé à une nouvelle compétence,
Vu la délibération du Comité Syndical du 20 Juin 2020,
Vu le contrat de délégation de service public de type régie intéressée avec VEOLIA courant du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2023
Considérant qu'Eau 17 exerce de manière certaine la compétence assainissement collectif sur la ville de Saintes au 1er janvier 2020 et qu'à ce titre elle peut prendre un acte par anticipation (CE, 25 juillet 1975, Société « LES EDITIONS DES MAIRIES », n°95849),

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

1. de fixer les tarifs 2020 de la redevance du service d'assainissement collectif de la Ville de Saintes comme indiqués dans les 2 tableaux ci-dessus ;

2. de fixer les tarifs de réalisation d'un branchement neuf d'assainissement et autres travaux, services et prestations selon le bordereau de prix figurant en annexe n° 6 du contrat de régie intéressée avec application d'un coefficient « K » figurant au contrat.

Fait et délibéré les jour, mois et an désignés ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme,
LE PRESIDENT,

Michel DOUBLET

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

ANNEXE VIII

DELIBERATIONS DU 11/12/2020 SUR LE MONTANT DE LA REDEVANCE D'AMORTISSEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'EXERCICE 2021

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

AR PREFECTURE
017-251701819-20201211-2012CSECD11-DE
Reçu le 18/12/2020

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

eau 17
Votre service public de l'eau

Délibération du COMITE du 11 Décembre 2020

Réuni en visioconférence

N° 20-12-08

Montant de la redevance d'amortissement ASSAINISSEMENT COLLECTIF pour l'exercice 2021

Nombre de membres

En exercice : 129 (213 voix)

Votants :
A distance : 48 (82 voix)
En présentiel : 5 (10 voix)

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 88 voix
Contre : 0
Abstention : 4 voix

Certifié exécutoire

Télétransmission au Contrôle de Légalité n° :

Accusé de réception en Préfecture reçu le :

Affichage :

L'an deux mille vingt, le onze décembre, les membres du Comité d'Eau 17 se sont réunis à 9 heures 30, sous la présidence de Monsieur Michel DOUBLET, assisté de Monsieur Christophe SUEUR élu Secrétaire de Séance.

Date de convocation : 26 Novembre 2020

Considérant le IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 relatif à la fixation du quorum au tiers des membres présents,

AR PREFECTURE
017-251701819-20201211-2012CSECD11-DE
Reçu le 18/12/2020

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants suivants :

CdA Royan Atlantique : Mmes ADOLPHE Mariette, CANOVA Annick, PUGENS Véronique et MM. BREMAUD Philippe, FERRE Pascal, FRADIN Daniel, GUISE Bruno, MATET Nicolas

CdA de Saintes : MM. BARUSSEAU Fabrice, DE MINIAC Joseph, EHLINGER François, GARRET Pascal, RAGONNEAUD Jacki

CdA de La Rochelle : Mmes GUERRY-GAZEAU Sylvie, ROUSSEL Mathilde et MM. BLANCHARD Gérard, COPPOLANI Vincent, GERVAIS Roger, GRAU Antoine, KRABAL Guillaume, MARECHAL Denis, TALLEUX Pierre

CdA Rochefort Océan : MM. AUTHIAT Eric, BESSAGUET Bruno, BURNET Alain, COCHE-DEQUEANT Olivier, ROUYER Denis

CdC Charente-Arnoult/Cœur de Saintonge : MM. DOUBLET Michel, SCHNEIDER Alexandre

CdC de Gémozac et de la Saintonge Viticole : MM. CHATELIER Jean-Michel, PUYON Alain et SOULISSE Philippe

CdC Ile de Ré : MM. RAYTON Patrick et GUILLEMOTEAU Jean-Philippe (suppléant de Mme VERGNON Gisèle)

CdC du Bassin de Marennes : M. MOINET Philippe

CdC Aunis Atlantique : M. BOUHIER Gérard

CdC de la Haute Saintonge : Mmes BLANC Jeanne, MATTIAZZO Lise et MM. AMAT Pierre, BOTTON Jacky, DUGUE Christian, ELIE Jean-Jacques, ROY Pierre-Noël

CdC Aunis Sud : MM. DESILLE Raymond, JOURDAIN Jean-Michel, LALOYAUX Joël

Collège Aunis Sud : MM. APIOU-GOUSSAU Pascal, ELI Michel

CdC Vals de Saintonge : MM. BERNET Serge, FOUCHER Alain, PELLETIER Michel, PERRIER Maurice

Collège Vals de Saintonge : Mme LANOS-HIRT Françoise et MM. CORMIER Michel, LEAUD Jean-Luc, MAZAUD Clément, PERRIER Maurice, THIROUX Michel

CdC Ile d'Oléron : MM. BRUNET Elysée, SUEUR Christophe

Collège Ile d'Oléron : M. SUEUR Christophe

ETAIENT ABSENTS :

CdA Royan Atlantique : Mme BOULON Joëlle et MM. BANETTE Pascal, BARRAUD Vincent, LAUMONIER Bernard, LYS Jacques, MARENGO Patrick, MARTIN Olivier, PEROCHAIN Yves

CdA de Saintes : Mme TOUSSAINT Charlotte et MM. DRAPRON Bruno, CHASSERIEAU Philippe, GRELLIER Francis, MARCHAIS Jean-Luc, MOULINEAU Ludovic

CdA de La Rochelle : Mmes FERRAND Evelyne, SUBRA Chantal et MM. BAUDON David, LOISEL Tony, MAIGNE Marc, ROBLIN Didier

AR PREFECTURE
017-251701819-20201211-2012CSECD11-DE
Reçu le 18/12/2020

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

CdA Rochefort Océan : MM. GILARDEAU Jean-Marie, MAUGAN Claude

CdC Charente-Arnoult/Cœur de Saintonge : Mme RIVIERE Monique et M. LOREAU Michel

CdC de Gémozac et de la Saintonge Viticole : M. MAUREL Jean-Pierre

CdC Ile de Ré : Mme PETINIAUD-GROS, ZELIE Roger

CdC du Bassin de Marennes : MM. DELAGE Stéphane, MANCEAU Jean-Pierre, SERVENT François

CdC Aunis Atlantique : MM. BOISSEAU Jérémy, BESSON Bernard, FONTANAUD Alain

CdC de la Haute Saintonge : MM. BELOT Claude, BERTRAND Georges, CHARLASSIER Hervé, FAURE Bruno, GIRAUDEAU Patrick, JOURDAIN Serge, LAVALETTE Christian et MICHEAU Jackie

CdC Aunis Sud : MM. GABET Cédric, PILLAUD Thierry, ROUSSEAU Jean-Yves

Collège Aunis Sud : MM. CADOT Matthieu, PARONNEAU Jean-Pierre, ROBLIN Benoît

CdC Vals de Saintonge : MM. ANDRE Michel, AUBIN Jean-Noël, DANIAUD Georges, ESCLOUPIER René, GODINEAU Jean-Claude, GOURSAUD Bernard, PERTUS Christian, PINEAU Maurice

Collège Vals de Saintonge : MM. BILLAUD Alain, GODINEAU Jean-Claude, LANCEREAU Christian, LAROCHE Francis, LECLANCHE Christian, MARTIN Didier

CDc Ile d'Oléron : MM. LEPIE Bernard, POUPIN Didier, RODRIGUES Jean-Jacques

Collège Ile d'Oléron : MM. LEPIE Bernard, PATTEDOIE Daniel, ROBILLARD Patrice, THIBAUDEAU Lucien

POUVOIRS

M. DRAPRON Bruno a donné pouvoir à M. EHLINGER François
M. MARCHAIS Jean-Luc a donné pouvoir à M. BARUSSEAU Fabrice
Mme TOUSSAINT Charlotte a donné pouvoir à M. GRELLIER Francis
M. ROBLIN Didier a donné pouvoir à M. MAIGNE Marc
M. LECLANCHE Christian a donné pouvoir à M. PERRIER Maurice

– – – –

Dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement présenté au cours du Comité Syndical du 3 Novembre 2020 consacré au Débat d'Orientation Budgétaire, le Président a proposé :

- ⇨ de maintenir le tarif 2020 en 2021 pour la part fixe de l'ensemble des catégories d'usagers ;
- ⇨ de maintenir le tarif 2020 en 2021 pour la part proportionnelle de l'ensemble des catégories d'usagers.

AR PREFECTURE
017-251701819-20201211-2012CSECD11-DE
Reçu le 18/12/2020

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Le Président propose donc de retenir les tarifs suivants pour l'exercice 2021 :

Partie fixe

Compteur	Tarifs 2021
15 mm	**48,04**
20 mm	**71,55**
30 mm	**97,10**
40 mm	**122,65**
50 mm	**153,32**
60 mm	**204,42**
80 mm	**408,85**
100 mm	**664,38**
150 mm	**971,01**

Partie proportionnelle

Catégorie	Tarifs 2021
Domestique (habitat individuel et collectif)	**1,088**
Bâtiments publics, associatifs, sportifs, établissements d'enseignement, hôpitaux, cliniques, bâtiments commerciaux, entrepôts, stockages, exploitations agricoles, ostréicoles, bâtiments de production industriels	
Hébergement saisonnier (campings, HLL, parcs résidentiels de loisirs,…)	
Etablissements de production industriels nécessitant de l'eau dans son process (notamment agroalimentaire)	

AR PREFECTURE
017-251701819-20201211-2012CSECD11-DE
Reçu le 18/12/2020

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

1. fixe les tarifs 2021 de la redevance d'amortissement assainissement collectif comme indiqués dans les 2 tableaux ci-dessus ;

2. précise que ces tarifs ne s'appliqueront pas aux usagers du service d'assainissement collectif de la Ville de Saintes lesquels font l'objet d'une délibération spécifique.

Fait et délibéré les jour, mois et an désignés ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme,

LE PRESIDENT,

Michel DOUBLET

AR PREFECTURE
017-251701819-20201211-2012CSECD16-DE
Reçu le 18/12/2020

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

eau 17
Votre service public de l'eau

Délibération du COMITE du 11 Décembre 2020

Réuni en visioconférence

N° 20-12-13

Tarif 2021 Assainissement collectif Ville de SAINTES

Nombre de membres

En exercice : 129 (213 voix)

Votants :
A distance : 48 (82 voix)
En présentiel : 5 (10 voix)

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 88 voix
Contre : 0
Abstention : 4 voix

Certifié exécutoire

Télétransmission au Contrôle de Légalité n° :

Accusé de réception en Préfecture reçu le :

Affichage :

L'an deux mille vingt, le onze décembre, les membres du Comité d'Eau 17 se sont réunis à 9 heures 30, sous la présidence de Monsieur Michel DOUBLET, assisté de Monsieur Christophe SUEUR élu Secrétaire de Séance.

Date de convocation : 26 Novembre 2020

Considérant le IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 relatif à la fixation du quorum au tiers des membres présents,

AR PREFECTURE
017-251701819-20201211-2012CSECD16-DE
Reçu le 18/12/2020

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants suivants :

CdA Royan Atlantique : Mmes ADOLPHE Mariette, CANOVA Annick, PUGENS Véronique et MM. BREMAUD Philippe, FERRE Pascal, FRADIN Daniel, GUISE Bruno, MATET Nicolas

CdA de Saintes : MM. BARUSSEAU Fabrice, DE MINIAC Joseph, EHLINGER François, GARRET Pascal, RAGONNEAUD Jacki

CdA de La Rochelle : Mmes GUERRY-GAZEAU Sylvie, ROUSSEL Mathilde et MM. BLANCHARD Gérard, COPPOLANI Vincent, GERVAIS Roger, GRAU Antoine, KRABAL Guillaume, MARECHAL Denis, TALLEUX Pierre

CdA Rochefort Océan : MM. AUTHIAT Eric, BESSAGUET Bruno, BURNET Alain, COCHE-DEQUEANT Olivier, ROUYER Denis

CdC Charente-Arnoult/Cœur de Saintonge : MM. DOUBLET Michel, SCHNEIDER Alexandre

CdC de Gémozac et de la Saintonge Viticole : MM. CHATELIER Jean-Michel, PUYON Alain et SOULISSE Philippe

CdC Ile de Ré : MM. RAYTON Patrick et GUILLEMOTEAU Jean-Philippe (suppléant de Mme VERGNON Gisèle)

CdC du Bassin de Marennes : M. MOINET Philippe

CdC Aunis Atlantique : M. BOUHIER Gérard

CdC de la Haute Saintonge : Mmes BLANC Jeanne, MATTIAZZO Lise et MM. AMAT Pierre, BOTTON Jacky, DUGUE Christian, ELIE Jean-Jacques, ROY Pierre-Noël

CdC Aunis Sud : MM. DESILLE Raymond, JOURDAIN Jean-Michel, LALOYAUX Joël

Collège Aunis Sud : MM. APIOU-GOUSSAU Pascal, ELI Michel

CdC Vals de Saintonge : MM. BERNET Serge, FOUCHER Alain, PELLETIER Michel, PERRIER Maurice

Collège Vals de Saintonge : Mme LANOS-HIRT Françoise et MM. CORMIER Michel, LEAUD Jean-Luc, MAZAUD Clément, PERRIER Maurice, THIROUX Michel

CdC Ile d'Oléron : MM. BRUNET Elysée, SUEUR Christophe

Collège Ile d'Oléron : M. SUEUR Christophe

ETAIENT ABSENTS :

CdA Royan Atlantique : Mme BOULON Joëlle et MM. BANETTE Pascal, BARRAUD Vincent, LAUMONIER Bernard, LYS Jacques, MARENGO Patrick, MARTIN Olivier, PEROCHAIN Yves

CdA de Saintes : Mme TOUSSAINT Charlotte et MM. DRAPRON Bruno, CHASSERIEAU Philippe, GRELLIER Francis, MARCHAIS Jean-Luc, MOULINEAU Ludovic

CdA de La Rochelle : Mmes FERRAND Evelyne, SUBRA Chantal et MM. BAUDON David, LOISEL Tony, MAIGNE Marc, ROBLIN Didier

AR PREFECTURE
017-251701819-20201211-2012CSECD16-DE
Reçu le 18/12/2020

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

CdA Rochefort Océan : MM. GILARDEAU Jean-Marie, MAUGAN Claude

CdC Charente-Arnoult/Cœur de Saintonge : Mme RIVIERE Monique et M. LOREAU Michel

CdC de Gémozac et de la Saintonge Viticole : M. MAUREL Jean-Pierre

CdC Ile de Ré : Mme PETINIAUD-GROS, ZELIE Roger

CdC du Bassin de Marennes : MM. DELAGE Stéphane, MANCEAU Jean-Pierre, SERVENT François

CdC Aunis Atlantique : MM. BOISSEAU Jérémy, BESSON Bernard, FONTANAUD Alain

CdC de la Haute Saintonge : MM. BELOT Claude, BERTRAND Georges, CHARLASSIER Hervé, FAURE Bruno, GIRAUDEAU Patrick, JOURDAIN Serge, LAVALETTE Christian et MICHEAU Jackie

CdC Aunis Sud : MM. GABET Cédric, PILLAUD Thierry, ROUSSEAU Jean-Yves

Collège Aunis Sud : MM. CADOT Matthieu, PARONNEAU Jean-Pierre, ROBLIN Benoît

CdC Vals de Saintonge : MM. ANDRE Michel, AUBIN Jean-Noël, DANIAUD Georges, ESCLOUPIER René, GODINEAU Jean-Claude, GOURSAUD Bernard, PERTUS Christian, PINEAU Maurice

Collège Vals de Saintonge : MM. BILLAUD Alain, GODINEAU Jean-Claude, LANCEREAU Christian, LAROCHE Francis, LECLANCHE Christian, MARTIN Didier

CDc Ile d'Oléron : MM. LEPIE Bernard, POUPIN Didier, RODRIGUES Jean-Jacques

Collège Ile d'Oléron : MM. LEPIE Bernard, PATTEDOIE Daniel, ROBILLARD Patrice, THIBAUDEAU Lucien

POUVOIRS

M. DRAPRON Bruno a donné pouvoir à M. EHLINGER François
M. MARCHAIS Jean-Luc a donné pouvoir à M. BARUSSEAU Fabrice
Mme TOUSSAINT Charlotte a donné pouvoir à M. GRELLIER Francis
M. ROBLIN Didier a donné pouvoir à M. MAIGNE Marc
M. LECLANCHE Christian a donné pouvoir à M. PERRIER Maurice

Le Président rappelle que la Ville de Saintes, est adhérente à Eau 17 depuis le 1er janvier 2020.

Au regard des différences tarifaires entre Eau 17 et la Ville de Saintes, il a été convenu d'un lissage des tarifs.

Le Président ajoute que l'exploitation du service d'assainissement de la Ville de Saintes est assurée par la société VEOLIA dans le cadre d'un contrat de délégation de service public de type régie intéressée courant du 1er Janvier 2014 au 31 Décembre 2023. Il appartient donc à l'autorité organisatrice du service de voter les tarifs des services publics de l'assainissement collectif (part autorité organisatrice du service et part régisseur), d'encaisser la recette correspondante et de rémunérer le régisseur selon les termes du contrat.

AR PREFECTURE
017-251701819-20201211-2012CSECD16-DE
Reçu le 18/12/2020

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Le Président propose pour 2021 les tarifs suivants pour les usagers du service d'assainissement collectif de la ville de Saintes :

Pour la part fixe (colonne redevance 2021) :

Compteur	Tarifs 2020	Propositions 2021		
		Exploitant	EAU17	Redevance 2021
15 mm	12,00	-	24,00	**24,00 €**
20 mm	17,88	-	35,78	**35,78 €**
30 mm	24,27	-	48,55	**48,55 €**
40 mm	30,66	-	61,33	**61,33 €**
50 mm	38,33	-	76,66	**76,66 €**
60 mm	51,10	-	102,21	**102,21 €**
80 mm	102,21	-	204,43	**204,43 €**
100 mm	166,09	-	332,19	**332,19 €**
150 mm	242,75	-	485,51	**485,51 €**

Pour la part variable (colonne redevance 2021) :

Part variable	Tarifs 2020	Propositions 2021			
		Exploitant	Intéressement à la performance	EAU17	Redevance 2021
Par m^3	1,413	0,5099	0,0266	0,9072	**1,4437**

Le Président précise qu'outre les tarifs applicables aux abonnés d'assainissement collectif de la ville de Saintes, les tarifs des autres travaux, services et prestations sont facturés selon le bordereau des prix en annexe n° 6 du contrat avec l'application du coefficient d'actualisation « k » du contrat de régie intéressée avec VEOLIA.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

1. de fixer les tarifs 2021 de la redevance du service d'assainissement collectif de la Ville de Saintes comme indiqués dans les 2 tableaux ci-dessus ;

AR PREFECTURE
017-251701819-20201211-2012CSECD16-DE
Reçu le 18/12/2020

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

2. de fixer les tarifs de réalisation d'un branchement neuf d'assainissement et autres travaux, services et prestations selon le bordereau de prix figurant en annexe n° 6 du contrat de régie intéressée avec application d'un coefficient « K » figurant au contrat.

Fait et délibéré les jour, mois et an désignés ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme,
LE PRESIDENT

Michel DOUBLET

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

ANNEXE IX

FACTURES TYPES DE 120 M^3 AVEC LES TARIFS APPLICABLES AUX 1ER JANVIER 2020 ET 2021

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

CS 30551
17119 SAINTES Cedex
TVA FR 0H 251 701 819
SIRET 251 701 819 000 38
APE 3600 Z
rese.fr

Réf. PDC :

Occupant et adresse du lieu desservi :
SIMULATION ADOUR GARONNE EAU ET ASST
-
17770 BRIZAMBOURG

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

RESE VALS DE SAINTONGE
14 ROUTE D'ANGOULEME
17400 ST JULIEN DE L'ESCAP

Votre service client de proximité :
Tél : 05 46 32 62 12
Courriel : valsdesaintonge@rese17.fr
Accueil du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

SIMULATION ADOUR GARONNE EAU ET ASST
-
17770 BRIZAMBOURG

FACTURE

Réf. Facture : 20 286940 X du 22/06/2020

TREBM0000000000443226700062300 4O

Facture Relève
1er semestre 2020

Evolution de votre consommation

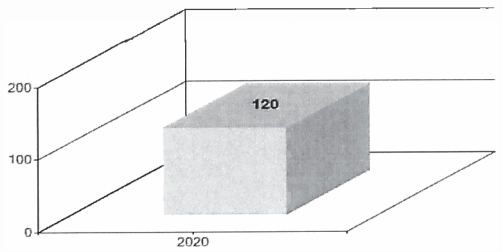

Consommation de référence : 501 m³

Consommation	**120**	**m³**
	MONTANT T.T.C.	
Abonnement	148,70	
Consommation	474,30	
TOTAL FACTURE €	**623,00**	
Solde antérieur €		
Total à payer €	**623,00**	

Date limite de paiement : 22/07/2020

Prix au litre (hors abonnement) : 0,00395 €

Comment régler votre facture ?

Par TIP : datez et signez le TIP. Joignez un RIB si vos coordonnées bancaires ne sont pas renseignées ou ont changé.
Par chèque bancaire : A l'ordre de RESE accompagné du TIP non signé et non agrafé.

Par prélèvement automatique : auprès de votre Service Client de proximité.
Par carte bancaire : sur votre espace client www.rese.fr
Par versement en espèces : service EFICASH auprès de votre bureau de poste en présentant cette facture.

L100015706

Partie à détacher suivant les pointillés

Pour les paiements par TIP ou chèque utilisez l'enveloppe jointe à affranchir au tarif lettre

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU SIGNATURE

SIMULATION ADOUR GARONNE EAU ET ASST
17770 BRIZAMBOURG

*

TIP SEPA
Référence Unique de Mandat : TIPSEPA017000001000000202002869402 0
ICS : FR89ZZZ345474
Référence : 20 286940 X du 22/06/2020 **Montant : 623,00 €**
Créancier : RESE 17

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
59885 LILLE CEDEX 09

Joindre un relevé d'identité bancaire

001110500207 SIMULATION ADOUR G

941144000186 79220000202002869400170004978706 62300

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE RÉF. 20 286940 X

Compteur		Ancien Relevé		Nouveau Relevé		Consommation
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m³
I17KA055630	15	31/12/2019	235	22/06/2020	393	120

Commentaire

LIBELLÉ	Base	Prix Unit. H.T.	Montant H.T.	Taux T.V.A	Montant T.V.A	Montant T.T.C
Distribution de l'eau						**218,06**
Agence de l'Eau Prélèvement	120 M3	0,086	10,32	5,50	0,57	10,89
Rese Abonnement						
période du 01/01/2020 au 31/12/2020	366 J.	20,910	20,91	5,50	1,15	22,06
Rese Consommation	120 M3	0,561	67,32	5,50	3,70	71,02
Rese Redevance Compteur	366 J.	9,270	9,27	5,50	0,51	9,78
Syndicat des Eaux Abonnement	366 J.	25,670	25,67	5,50	1,41	27,08
Syndicat des Eaux Consommation	120 M3	0,610	73,20	5,50	4,03	77,23
Collecte et traitement des eaux usées						**330,16**
Rese Abonnement						
période du 01/01/2020 au 31/12/2020	366 J.	33,580	33,58	10,00	3,36	36,94
Rese Consommation	120 M3	0,733	87,96	10,00	8,80	96,76
Syndicat des Eaux Abonnement						
période du 01/01/2020 au 31/12/2020	366 J.	48,040	48,04	10,00	4,80	52,84
Syndicat des Eaux Consommation	120 M3	1,088	130,56	10,00	13,06	143,62
Organismes publics						**74,78**
Agence de l'eau: Lutte contre la pollution	120 M3	0,330	39,60	5,50	2,18	41,78
Agence de l'eau: Modernisation réseaux de collecte	120 M3	0,250	30,00	10,00	3,00	33,00
TOTAL A PAYER			**576,43**		**46,57**	**623,00**

Pour valoir titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Médiation de l'eau : suite à une demande ultime de recours, vous restez en désaccord avec les réponses écrites apportées par le Service Client, vous pouvez adresser votre demande à : Médiation de l'eau BP 40463, 75366 Paris Cedex 8.

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Réf. PDC : 152779

Occupant et adresse du lieu desservi :
SIMULATION
17 RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU
17430 TONNAY-CHARENTE

RESE LES ESTUAIRES
2 RUE NICOLAS APPERT
ZA LIAUZE
17250 PONT L'ABBE D'ARNOULT

Votre service client de proximité :
Tél : 05 46 97 11 92
Courriel : estuaires@rese17.fr
Accueil du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

SIMULATION
17 RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU
17430 TONNAY-CHARENTE

Facture Relève
2ème semestre 2021

FACTURE

Réf. Facture : 21 321566 E du 30/08/2021

TREBM0000000000057992150003631 60O

Consommation **0 m³**

Evolution de votre consommation

	MONTANT T.T.C.
Abonnement	89,78
Consommation	273,38
TOTAL FACTURE €	**363,16**
Solde antérieur €	
Total à payer €	**363,16**

Consommation de référence : 182 m³

Date limite de paiement : 29/09/2021

Comment régler votre facture ?

Par TIP : datez et signez le TIP. Joignez un RIB si vos coordonnées bancaires ne sont pas renseignées ou ont changé.
Par chèque bancaire : A l'ordre de RESE accompagné du TIP non signé et non agrafé.
Par prélèvement automatique : auprès de votre Service Client de proximité.
Par carte bancaire : sur votre espace client www.rese.fr
Par versement en espèces : service EFICASH auprès de votre bureau de poste en présentant cette facture (tarif suppl.de 6€).

Partie à détacher suivant les pointillés

Pour les paiements par TIP ou chèque utilisez l'enveloppe jointe à affranchir au tarif lettre

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier . Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU SIGNATURE

SIMULATION
17 RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU
17430 TONNAY CHARENTE

*

TIP SEPA
Référence Unique de Mandat : TIPSEPA017000001000000202103215 6621
ICS : FR89ZZZ345474
Référence : 21 321566 E du 30/08/2021 **Montant : 363,16 €**
Créancier : RESE 17

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
59885 LILLE CEDEX 09

Joindre un relevé d'identité bancaire

001110500216 SIMULATION

941144000186 23050000202103215660170004987706 36316

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE RÉF. 21 321566 E

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
Commentaire
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Compteur		Ancien Relevé		Nouveau Relevé		Consommation
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m³
PAS DE CR	Inconnu	01/01/2021	256	30/08/2021	376	120

LIBELLÉ	Base	Prix Unit. H.T.	Montant H.T.	Taux T.V.A	Montant T.V.A	Montant T.T.C
Collecte et traitement des eaux usées						**330,16**
Rese Abonnement						
période du 01/01/2021 au 31/12/2021	365 J.	33,580	33,58	10,00	3,36	36,94
Rese Consommation	120 M3	0,733	87,96	10,00	8,80	96,76
Syndicat des Eaux EAU17 abonnement						
période du 01/01/2021 au 31/12/2021	365 J.	48,040	48,04	10,00	4,80	52,84
Syndicat des Eaux EAU17 consommation	120 M3	1,088	130,56	10,00	13,06	143,62
Organismes publics						**33,00**
Agence de l'eau: Modernisation réseaux de collecte	120 M3	0,250	30,00	10,00	3,00	33,00
TOTAL A PAYER			**330,14**		**33,02**	**363,16**

Pour valoir titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Médiation de l'eau : suite à une demande ultime de recours, vous restez en désaccord avec les réponses écrites apportées par le Service Client, vous pouvez adresser votre demande à : Médiation de l'eau BP 40463, 75366 Paris Cedex 8.

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Factures d'eau assainie de 120 m³ pour un abonné domestique
Tarifs applicables au 1er janvier 2020

	Tarifs exploitation			Tarifs Eau 17			Redevance agence de l'eau	Facture 120 m³ totale (Exploitation + SDE17 + agence de l'eau)			
	Part fixe (€ HT/an)	Parts variables (€ HT/m3)	Facture 120 m3 (€ HT)	Part fixe (€ HT/an)	Part variable (€ HT/m3)	Facture 120 m3 (€ HT)	Modernisation des réseaux (€ HT/m3)	€ HT	€ TTC	€ TTC / m3 avec abonnement	€ TTC / m3 sans abonnement
SAINTES				12,00	1,413	182	0,2500	211,56	232,72	1,94	1,8
ST GEORGES D'OLERON	33,70	0,2970	69	48,04	1,088	179	0,2500	277,94	305,73	2,55	1,8
ST DENIS/LA BREE	28,09	0,3547	71	48,04	1,088	179	0,2500	279,25	307,18	2,56	1,9
ST BONNET SUR GIRONDE	33,50	0,4390	86	48,04	1,088	179	0,2500	294,78	324,26	2,70	2,0
MARENNES-BOURCEFRANC	38,97	0,4892	98	48,04	1,088	179	0,2500	306,27	336,90	2,81	2,0
VERGEROUX	38,85	0,5130	100	48,04	1,088	179	0,2500	309,01	339,91	2,83	2,0
NIEUL LE VIROUIL	33,58	0,6509	112	48,04	1,088	179	0,2500	320,29	352,32	2,94	2,2
BEAUGEAY	30,91	0,6927	114	48,04	1,088	179	0,2500	322,63	354,90	2,96	2,2
ST DIZANT DU GUA	36,25	0,6535	115	48,04	1,088	179	0,2500	323,27	355,60	2,96	2,2
ST MARTIN LA FLOTTE	47,24	0,6789	129	48,04	1,088	179	0,1500	325,31	357,84	2,98	2,1
ST CIERS DU TAILLON	44,31	0,6040	117	48,04	1,088	179	0,2500	325,39	357,93	2,98	2,1
ILE DE RE NORD	47,06	0,6957	131	48,04	1,088	179	0,1500	327,14	359,86	3,00	2,1
ECHILLAIS-SOUBISE-ST AGNANT-MOEZE	32,59	0,7193	119	48,04	1,088	179	0,2500	327,51	360,26	3,00	2,3
CHERAC	35,52	0,7061	120	48,04	1,088	179	0,2500	328,85	361,74	3,01	2,2
RESE (ADOUR GARONNE)	33,58	0,7330	122	48,04	1,088	179	0,2500	330,14	363,15	3,03	2,3
COURCON/BENON	41,83	0,7845	136	48,04	1,088	179	0,1500	332,57	365,83	3,05	2,2
ST THOMAS DE CONAC	38,31	0,7198	125	48,04	1,088	179	0,2500	333,29	366,61	3,06	2,3
LES GONDS/COURCOURY	36,13	0,7575	127	48,04	1,088	179	0,2500	335,63	369,19	3,08	2,3
ST FROULT	37,17	0,7539	128	48,04	1,088	179	0,2500	336,24	369,86	3,08	2,3
FONTCOUVERTE	47,82	0,6724	129	48,04	1,088	179	0,2500	337,11	370,82	3,09	2,2
ST GEORGES DU BOIS	40,71	0,8353	141	48,04	1,088	179	0,1500	337,55	371,30	3,09	2,3
TRIZAY	37,95	0,7796	132	48,04	1,088	179	0,2500	340,10	374,11	3,12	2,3
SALIGNAC SUR CHARENTE	41,17	0,7528	132	48,04	1,088	179	0,2500	340,11	374,12	3,12	2,3
ANDILLY-LONGEVES-ST OUEN-VILLEDOUX	44,01	0,8581	147	48,04	1,088	179	0,1500	343,58	377,94	3,15	2,3
RE-SUD	56,39	0,7563	147	48,04	1,088	179	0,1500	343,75	378,12	3,15	2,2
PORT DES BARQUES-ST NAZAIRE	36,22	0,8926	143	48,04	1,088	179	0,2500	351,93	387,13	3,23	2,5
SAINTES EST	43,08	0,9033	151	48,04	1,088	179	0,2500	360,08	396,08	3,30	2,5

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Factures d'eau assainie de 120 m³ pour un abonné domestique
Tarifs applicables au 1er janvier 2021

	Tarifs exploitation			Tarifs Eau 17			Redevance agence de l'eau	Facture 120 m³ totale (Exploitation + SDE17 + agence de l'eau)			
	Part fixe (€ HT/an)	Parts variables (€ HT/m3)	Facture 120 m3 (€ HT)	Part fixe (€ HT/an)	Part variable (€ HT/m3)	Facture 120 m3 (€ HT)	Modernisation des réseaux (€ HT/m3)	€ HT	€ TTC	€ TTC / m3 avec abonnement	€ TTC / m3 sans abonnement
SAINTES				24,00	1,4437	197	0,2500	227,24	249,97	2,08	1,9
ST DENIS/LA BREE	28,30	0,3574	71	48,04	1,088	179	0,2500	279,79	307,77	2,56	1,9
ST GEORGES D'OLERON	34,01	0,2997	70	48,04	1,088	179	0,2500	278,57	306,43	2,55	1,8
MARENNES-BOURCEFRANC	39,39	0,4945	99	48,04	1,088	179	0,2500	307,33	338,06	2,82	2,0
VERGEROUX	39,21	0,6095	112	48,04	1,088	179	0,2500	320,95	353,05	2,94	2,1
RESE (LOIRE BRETAGNE)	33,58	0,7330	122	48,04	1,088	179	0,1500	318,14	349,95	2,92	2,2
BEAUGEAY	31,46	0,7051	116	48,04	1,088	179	0,2500	324,67	357,14	2,98	2,2
ST DIZANT DU GUA	36,63	0,6604	116	48,04	1,088	179	0,2500	324,48	356,93	2,97	2,2
ECHILLAIS-SOUBISE-ST AGNANT-MOEZE	32,93	0,7267	120	48,04	1,088	179	0,2500	328,73	361,61	3,01	2,3
ST MARTIN LA FLOTTE	47,94	0,6890	131	48,04	1,088	179	0,1500	327,22	359,94	3,00	2,1
CHERAC	35,70	0,7097	121	48,04	1,088	179	0,2500	329,46	362,41	3,02	2,3
RESE (ADOUR GARONNE)	33,58	0,7330	122	48,04	1,088	179	0,2500	330,14	363,15	3,03	2,3
ILE DE RE NORD	47,43	0,7011	132	48,04	1,088	179	0,1500	328,16	360,98	3,01	2,1
ST THOMAS DE CONAC			0	48,04	1,088	179	0,2500	208,60	229,46	1,91	1,5
COURCON/BENON	42,10	0,7896	137	48,04	1,088	179	0,1500	333,46	366,80	3,06	2,2
LES GONDS/COURCOURY	36,62	0,7679	129	48,04	1,088	179	0,2500	337,37	371,10	3,09	2,3
ST FROULT	37,37	0,7581	128	48,04	1,088	179	0,2500	336,94	370,64	3,09	2,3
ST GEORGES DU BOIS	41,11	0,8436	142	48,04	1,088	179	0,1500	338,94	372,84	3,11	2,3
FONTCOUVERTE	48,33	0,6796	130	48,04	1,088	179	0,2500	338,48	372,33	3,10	2,2
TRIZAY	38,44	0,7895	133	48,04	1,088	179	0,2500	341,78	375,96	3,13	2,3
SALIGNAC SUR CHARENTE	41,52	0,7593	133	48,04	1,088	179	0,2500	341,24	375,36	3,13	2,3
ANDILLY-LONGEVES-ST OUEN-VILLEDOUX	44,35	0,8647	148	48,04	1,088	179	0,1500	344,71	379,19	3,16	2,3
RE-SUD	56,90	0,7631	148	48,04	1,088	179	0,1500	345,07	379,58	3,16	2,2
PORT DES BARQUES-ST NAZAIRE	36,44	0,8982	144	48,04	1,088	179	0,2500	352,82	388,11	3,23	2,5
SAINTES EST	43,80	0,9180	154	48,04	1,088	179	0,2500	362,56	398,82	3,32	2,5

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

ANNEXE X

LA NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau Loire-Bretagne

Édition mars 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 494 euros par an et une mensualité de 41 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2015).

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- Les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12,16 % du montant de la facture d'eau
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

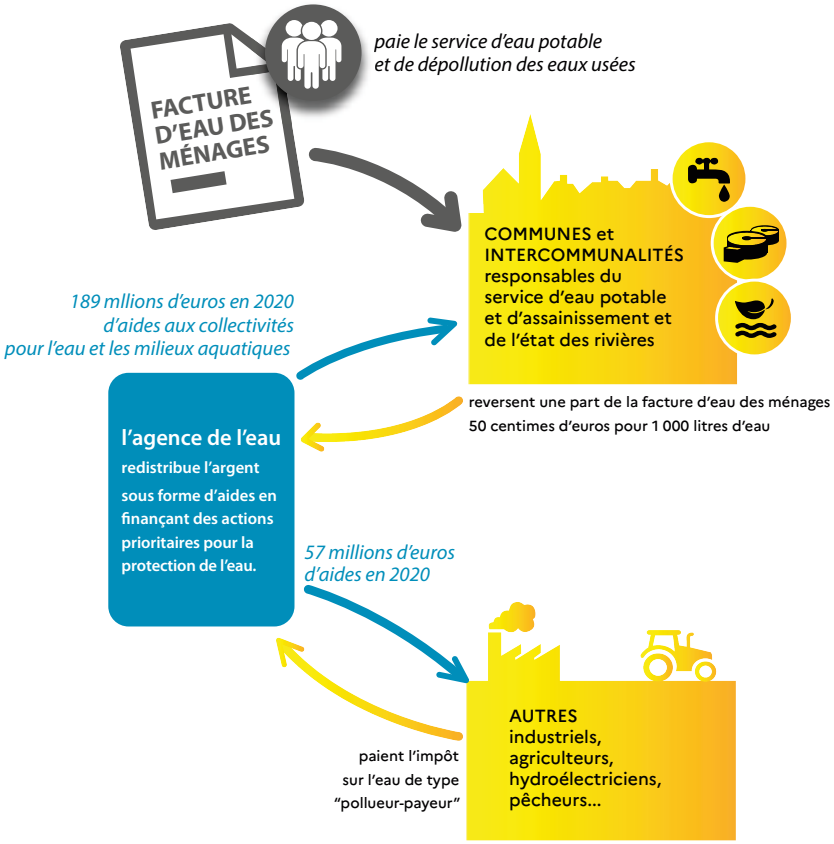

NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 353 millions d'euros dont plus de 273 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne

0,75 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés

3,24 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés

67,61 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)

6,30 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2020

0,62 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les usagers concernés (pêcheurs)

1,96 € de redevance cynégétique payé par les usagers concernés (chasseurs)

2,59 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants

7,03 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques

9,90 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2020 est la seconde année du 11e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau. Il apporte quelques modifications de financement.

2,85 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle

32,52 € aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie

17,07 € pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages

100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2020

8,13 € aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable

14,23 € pour la gestion quantitative et les économies d'eau

16,67 € principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques

8,53 € pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

En 2020, sur 100 euros d'aides, 22,11 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales.

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2020

L'année 2020 marque la seconde année du 11e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2020...

NOMBRE D'HABITANTS CONCERNÉS PAR LES ACTIONS INTERNATIONALES	650 000
POURCENTAGE DU PROGRAMME CONSACRÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	42,7 %
NOMBRE DE CAPTAGES PRIORITAIRES AIDÉS	166
MONTANT (EN MILLIONS D'€) DES AIDES APPORTÉES AUX AGRICULTEURS (MAEC, BIO, PSE)*	25,8
NOMBRE DE KM DE COURS D'EAU RESTAURÉS	1 077
NOMBRE D'HECTARES DE ZONES HUMIDES ENTRETENUS, RESTAURÉS OU ACQUIS	2 315
NOMBRE DE STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES AIDÉES QUI RÉPONDENT AUX OBJECTIFS DU SDAGE	68
MASSE EN KG DE SUBSTANCES DANGEREUSES ÉLIMINÉE PAR LES ACTIVITÉES ÉCONOMIQUES	346

* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

FRANCE RELANCE

Le plan de relance gouvernemental **« France Relance »** doté de 100 milliards d'euros, délègue des crédits aux agences de l'eau. Le budget supplémentaire pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne est de 43,7 millions d'euros. Il permet d'accompagner davantage de projets en faveur de la transition écologique. Il est mobilisé principalement sous la forme d'appels à projets avec une instruction des dossiers au fil de l'eau pour veiller à une rapide mobilisation des crédits.
Les 43,7 millions d'euros de budget supplémentaire viennent abonder les 100 millions d'euros mobilisés dès juillet 2020 par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour la reprise des investissements pour l'eau.

Toutes les informations sur les appels à projets (date limite fixée au 30 juin 2021) :

> investissements des collectivités en faveur de l'alimentation en eau potable : http://bit.ly/PR-EauPotable

> investissements en faveur de la réduction des rejets polluants et la mise en œuvre de l'autosurveillance : http://bit.ly/PR-EauxUsees-Autosurv

> travaux de restauration de la continuité écologique des cours d'eau : http://bit.ly/PR-Continuite

PROJET DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES 2022-2027

Après l'état des lieux, point de départ du diagnostic sur le bassin, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 22 octobre 2020, le projet de Sdage 2022-2027et son programme de mesures associé.

Ce vote permet de proposer le projet à la consultation du public et des assemblées à partir du 1er mars 2021.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (ou DCE) du 23 octobre 2000. L'atteinte d'un bon état des eaux à horizon 2027 y est fixée.

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie, plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique
Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne
9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire
9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

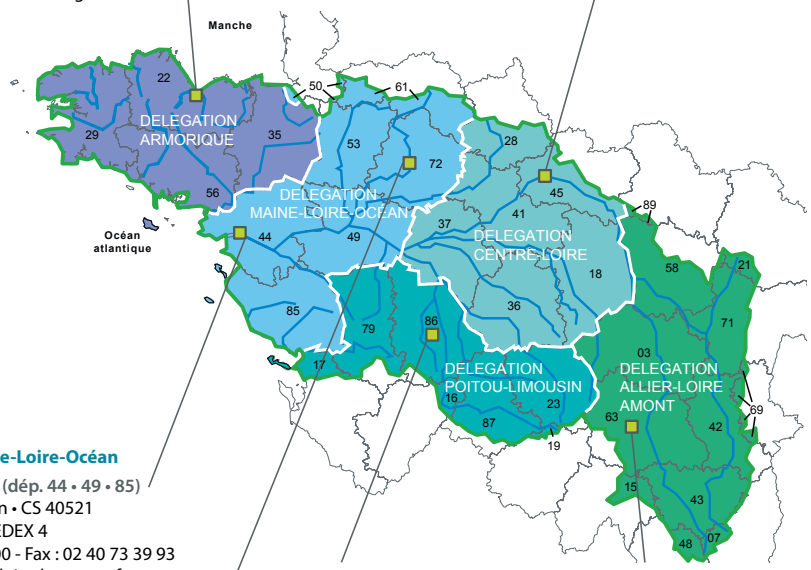

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Délégation Maine-Loire-Océan
→ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)
1rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
→ Site du Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin
7 rue de la Goélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont
19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

Réalisation : AELB-DIC • mars 2021
Impression : Dupli Print - imprim'vert sur papier PEFC™
Crédits • photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - istockphoto & Jean-Louis Aubert - visuel consultation MTE

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr & aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

IMMERSION
Retrouvez aussi toutes les informations sur la consultation du public sur le site **enimmersion-eau.fr**
Nouveau Découvrez les nouveaux "Podcasts"

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

ANNEXE XI

LA NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

eau GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'ofice de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne
(estimation Adour-Garonne d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF…) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr

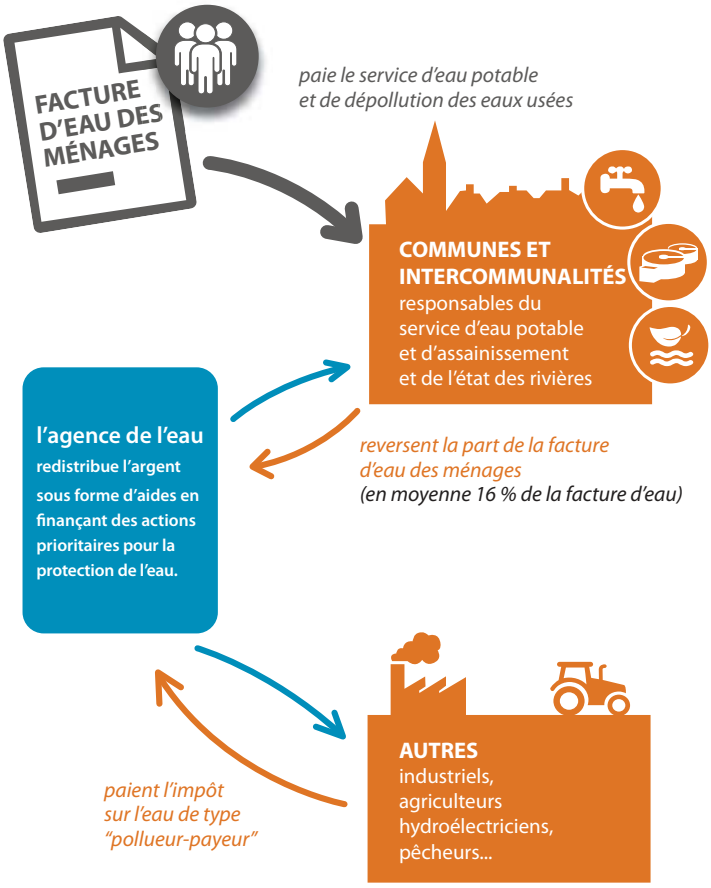

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières…

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : **https://www.eau-grandsudouest.fr/**

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 255 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

0,10 € **de redevance de pollution** payé par les éleveurs concernés

2,20 € **de redevance de pollution** payés par les industriels *(y compris réseaux de collecte)* et les activités économiques concernés

70,30 € **de redevance de pollution domestique** payés par les abonnés *(y compris réseaux de collecte)*

6,10 € **de redevance de pollutions diffuses** payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2020

1,80 € **de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique** payé par les usagers concernés *(pêcheurs)*

2,20 € **de redevance de prélèvement** payés par les irrigants

4,30 € **de redevance de prélèvement** payés par les activités économiques *(hors irrigants)*

13 € **de redevance de prélèvement** payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2020 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2020, elles ont représenté environ **265 millions d'euros** sur le plan de mesures incitatives.

interventions / aides

Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ? *

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) • source agence de l'eau Adour-Garonne

4,70 € aux acteurs économiques **pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau**

7,40 € **pour l'animation des politiques de l'eau** *(études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information)*

38,40 € aux collectivités **pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales**

11,40 € aux exploitants concernés **pour des actions de dépollution dans l'agriculture**

100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2020

9,50 € aux collectivités **pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable**

12,20 € aux collectivités et acteurs économiques **pour la gestion quantitative de la ressource en eau**

15,90 € principalement aux collectivités **pour la restauration et la protection des milieux aquatiques** *(en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).*

0,50 € **pour la solidarité internationale**

* S'y ajoute la contribution aux opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2020

En 2020, l'Agence a mis en place un plan de soutien pour relancer une dynamique de projets d'investissement malgré le contexte particulier de la crise sanitaire. Les mesures essentielles de ce plan ont été la bonification des taux d'aide, l'assouplissement de certaines conditions d'éligibilité et le lancement de plusieurs appels à projets dans difflérents domaines. Au total, 65 M€ d'aide ont été attribués dans le cadre de ce plan de soutien sur le bassin Adour Garonne, principalement pour l'assainissement et l'eau potable.
En 2021, l'Agence poursuit son accompagnement renforcé en contribuant au plan France Relance.

POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de **160 M€** ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Plus de **30 M€** ont été consacrés en 2020 à la lutte contre les pollutions diffluses, dont par exemple :

- plus de **12 M€** pour l'agriculture biologique pour 9 300 hectares,
- **5,6 M€** d'aide dans le cadre d'investissements,
- **61** captages d'eau potable dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plan d'actions territorial (PAT) mise en œuvre
- **19** collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro-écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30 000 »),
- **6,5 M€** pour les paiements pour services environnementaux, pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires. **30** démarches territoriales ont permis d'attribuer 856 PSE.

POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- **32 M€** ont été consacrés en 2020 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau,
- grâce à ces aides, **4,1** millions de m^3 ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- **9** projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

86 M€ ont permis d'accompagner des communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable.
L'Agence souhaite en efflet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2020, plus de **42 M€** ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- **662 km** de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- **57 ouvrages** du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et bon déroulement du transport des sédiments),
- l'Agence a accompagné la restauration, l'entretien ou l'acquisition de plus de **35 000 ha** de ZH.

POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

- **2,8 M€** ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ **7,3 hectares** ont été désimperméabilisés ou déraccordés du réseau public.
- **83 M€** ont été consacrés en 2020 aux investissements de dépollution domestique principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : 165 entreprises de peinture ont été mises en conformité. 371 kg de substances dangereuses ont été supprimées.

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).
Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.
Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats épars.
C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 2 500 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
Siège
90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90
Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00
Départements 12 • 30 • 46 • 48
et
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

Conception et réalisation : AELB DIC - Adaptation AEAG Mai 2021
© Agence de l'eau Rhin-Meuse, Istockphoto & Jean-Louis Aubert

DU 1ER MARS AU 1ER SEPTEMBRE 2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

eau GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Donnez votre avis !

consultation nationale sur la politique de l'eau

Rendez-vous sur eau-grandsudouest.fr

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

ANNEXE XII

GLOSSAIRE SUR L'ASSAINISSEMENT

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Annuité de la dette : Elle est composée du montant des intérêts des emprunts (dépenses réelles du compte 661) qui constituent une des charges de la section de fonctionnement et du montant du remboursement du capital (dépenses réelles du compte 16 hors gestion active de la dette) qui figure parmi les dépenses indirectes d'investissement. L'addition de ces deux montants permet de mesurer le poids de la charge de la dette à long et moyen terme pour les collectivités. *(Source : Site internet www.collectivites-locales.gouv.fr ; Les finances des communes de 10 000 habitants et plus en 2010 ; Définitions des grandeurs comptables à partir de la nomenclature M14).*

Assainissement collectif : Mode d'assainissement constitué par un réseau public de collecte et de transport des eaux usées vers un ouvrage d'épuration.

Autorisation de rejet : Acte administratif décidé par la collectivité propriétaire d'un ouvrage d'assainissement, visant à autoriser un rejet d'eau exceptionnel. Cette autorisation est obligatoire pour tout raccordement d'un effluent industriel sur un réseau d'assainissement collectif. Elle fixe obligatoirement les caractéristiques que doivent respecter les effluents, la durée d'autorisation et les modalités de surveillance.

Auto-surveillance : Suivi des rejets (débits, concentrations) d'un établissement ou du fonctionnement d'un système d'assainissement par l'établissement lui-même ou par le ou les gestionnaires du système d'assainissement. Les modalités de ce suivi sont fixées, pour les stations d'épuration collectives, par l'arrêté du 22 décembre 1994.

BRM : Bio-Réacteur à Membranes. Le procédé de bioréacteur à membranes est utilisé en eaux usées et combine l'utilisation de processus biologiques avancés avec la technologie de séparation membranaire.

Boue d'épuration : Mélange d'eau et de matières solides séparées par des procédés biologiques ou physiques résultant du traitement des eaux usées.

DBO5 : Demande Biologique en oxygène sur 5 jours. Correspond à la quantité de pollution biodégradable d'un effluent.

DCO : Demande Chimique en oxygène. Correspond à la quantité de pollution non biodégradable d'un effluent.

Eaux claires parasites (ECP) : Eau peu ou pas polluée pénétrant dans les réseaux d'égouts. Elle perturbe fortement le fonctionnement des stations d'épuration.

Eaux usées urbaines : eaux usées domestiques ou mélange des eaux usées domestiques et des eaux usées industrielles et/ou des eaux de ruissellement.

Escherichia Coli (E. COLI) : Bactérie intestinale indicatrice d'une contamination fécale d'une eau.

Epandage des boues : Opération qui consiste à répandre des boues (boues d'épuration, de curage...) à la surface du sol, en vue de leur dégradation biologique par les micro-organismes du sol et/ou de son utilisation par la flore ou la culture présente sur ce sol. La réglementation fixe les règles applicables à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées. L 'épandage des boues est soumis à autorisation ou à déclaration.

Equivalent-habitant (EH) : Unité d'évaluation de la pollution organique des eaux représentant la quantité de matière organique rejetée par jour et par habitant. Cette unité de mesure permet de comparer facilement des flux de matières polluantes. Parmi les paramètres caractérisant une pollution, celle traitée dans les stations de traitement des eaux usées est quantifiée par l'équivalent- habitant. L'équivalent-habitant est défini, par l'article R2224-6 du Code général des collectivités territoriales,

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

comme la charge organique biodégradable ayant une demande biochimique d'oxygène en cinq jours (DBO5) de 60 grammes d'oxygène par jour.

Dépenses d'équipement brut : Immobilisations incorporelles (compte 20), immobilisations corporelles (compte 21), travaux en cours (compte 23) et opérations pour compte de tiers (compte 45). *(Source : Site internet www.collectivites-locales.gouv.fr ; Les finances des communes de 10 000 habitants et plus en 2010).*

Encours de la dette : Emprunts et dettes à long et moyen terme restant dus au 31 décembre. *(Source : Site internet www.collectivites-locales.gouv.fr ; Les finances des communes de 10 000 habitants et plus en 2010).*

H2S : Le sulfure d'hydrogène, ou hydrogène sulfuré, est un composé chimique, constitué de soufre et d'hydrogène. C'est un gaz inflammable, incolore, à l'odeur nauséabonde d'œuf pourri, très toxique et à l'origine de certaines corrosions des réseaux métalliques et des équipements.

Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux (ICGPR) : indice mis en place dans le cadre de la Loi Grenelle II de juillet 2010. L'évaluation est faite sur un barème de 120 points en fonction de variables de performances (VP).

MES : Matière En Suspension. Désigne l'ensemble des matières solides insolubles visibles à l'œil nu présentes dans un liquide. Plus une eau en contient, plus elle est dite turbide.

N.G.L: Azote Global. Ce paramètre quantifie la pollution azotée d'un effluent : il est obtenu en faisant la somme de Azote Total Kjeldhal (NTK), des nitrites et des nitrates.

N.T.K : Azote Total Kjeldhal. Ce paramètre quantifie la fraction réduite de la pollution azotée : c'est la somme de l'azote organique (protéines par exemple) et de l'azote ammoniacal.

PEHD : Polyéthylène Haute-Densité

Points « noirs » du réseau de collecte : recensement du nombre de points d'un réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage. La fréquence est variable selon la localisation et le contexte du service mais il permet de mettre en évidence la présence de défauts structurels.

P.R : Poste de relèvement.

Pt : Phosphates. La pollution par les phosphates provient à la fois de l'utilisation des engrais, des rejets industriels et des rejets domestiques (déjections humaines, détergents, lessives). Les phosphates ne sont pas toxiques pour la faune aquatique. Mais leur présence dans l'eau peut contribuer à provoquer certains déséquilibres comme l'eutrophisation.

PRV : Polyester Renforcé de Verre

PVC : Polychlorure de Vinyle

Redevance pour assainissement : Somme d'argent payée au maitre d'ouvrage et à l'exploitant par les usagers raccordés à l'assainissement collectif, sur leur facture d'eau.

Redevance pour la modernisation des réseaux : redevance perçue par l'agence de l'eau. Celle-ci s'applique aux usagers qui s'acquittent de la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique et qui sont soumis à la redevance d'assainissement collectif.

SBR : Séquencing Batch Réactor. Le système SBR (traitement biologique séquentiel) est composé d'une chambre de décantation et d'une chambre de traitement. La station traite ainsi les effluents en plusieurs cycles.

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

STEP : Station d'Epuration.

Streptocoques fécaux : Germes présents dans les intestins des animaux à sang chaud. Leur présence dans l'eau en nombre élevé est un indicateur d'une contamination de l'eau par des excréments ainsi que la présence possible d'autres germes porteurs de maladies

T de MS : Tonne de matière sèche. La matière sèche (MS) est ce que l'on obtient lorsqu'on retire l'eau des boues. Le pourcentage de matière sèche est le ratio entre le poids de la boue déshydratée et la masse de la boue brute.

Ø : symbole représentant le diamètre nominal d'une canalisation.

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

ANNEXE XIII

Evolution des indicateurs de performances depuis 2016 et comparaison avec les moyennes de SISPEA

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

ANNEXE XII – EVOLUTION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DEPUIS 2016
COMPARAISON AVEC LES MOYENNES DE SISPEA*

Indicateur	Périmètre	2016	2017	2018	2019	2020	Tendance Eau 17
D201.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Eau 17	184 230	182 850	184 574	184 336	211 603	↗
	SISPEA						
D202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Eau 17	13	13	13	13	19	↗
	SISPEA						
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (en tonnes de matières séches)	Eau 17	3 476	3 519	3 686	3 168	3 593	↗
	SISPEA						
D204.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (en € TTC/m^3) (1)	Eau 17	2,93	2,93	2,94	3,03	3,03	=
	SISPEA	2,01	2,00	2,07			
Indicateur calculé pour un service exploité par la RESE, dans le bassin de l'agence de l'eau Adour Garonne.							
Consommation moyenne annuelle par abonné (en m^3/abonné/an)	Eau 17	83	83	85	86	84	↘
	SISPEA						
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (en %)	Eau 17		94	95	95	95	=
	SISPEA			95			
P202.B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Eau 17	67	64	62	63	69	↗
	SISPEA	58	60	63			
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (en %)	Eau 17	100	100	100	100	100	=
	SISPEA			99,5			
**En 2016, le calcul de l'indicateur était différent car pour la RESE, il était effectué à l'échelle des agences, ce qui impacte les coefficients de pondération.*							
P207.0 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en € HT/m^3)	Eau 17	0,0020	0,0020	0,0020	0,0020	0,0020	=
	SISPEA	0,0046		0,003			
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (en nombre pour 1 000 abonnés)	Eau 17	0,02			0,05	0,04	↘
	SISPEA	0,04	0,04	0,05			
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	Eau 17	4,35	3,65	3,83	3,39	2,86	↘
	SISPEA	6,25	5,60	5,10			
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (en %)	Eau 17	0,33	0,35	0,39	0,33	0,35	=
	SISPEA	0,42	0,42	0,43			
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (en %)	Eau 17	92,19	93,2	95,1	95,3	95,5	=
	SISPEA	98,8	NC	99,5			
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Eau 17			10	10	10	=
	SISPEA	109	106,4	92			
*Cet indicateur n'est pas pertinent car sur le territoire d'Eau 17, les points de rejets au milieu naturel sont quasiment inexistants ou de taille inférieure aux seuils exigeant la mise en place d'autosurveillance et de contrôles.							
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité calculée à partir du rapport entre l'encours de la dette au 31/12/N et l'excédent d'exploitation de l'année N (en années)	Eau 17	1,60	1,60	1,03	1,01	0,96	↘
	SISPEA	4,7	4,6	4,3			
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (en %)	Eau 17	2,00	1,60	1,82	1,65	2,18	↗
	SISPEA	1,72	1,45	1,94			
Indicateur calculé à l'échelle de la RESE.							
P258.1 - Taux de réclamations (en nombre pour 1 000 abonnés)	Eau 17	0,18	0,14	0,23	0,22	0,35	=
	SISPEA	1,80	1,90	1,70			

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

ANNEXE XIV

FICHES DE SYNTHESE DES PRINCIPAUX INDICATEURS A L'ECHELLE DES EPCI

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Périmètre : **CDC de l'île de Ré**

	2020	2019	2018	2017	2016
Communes	10	10	10	10	10
Habitants	17 159	16 393	16 724	15 608	16 216
	4,7%	-2,0%	7,1%	-3,7%	
Abonnés	21 316	20 329	20 209	20 030	19 732
	4,9%	0,6%	0,9%	1,5%	
Densité des abonnés (abonnés / km de réseau)	82	78	78	78	81
Volumes facturés (m^3)	2 021 131	2 169 047	2 186 235	2 046 598	1 991 139
	-6,8%	-0,8%	6,8%	2,8%	
Consommation moyenne (m^3 / abonné / an)	95	107	108	102	101

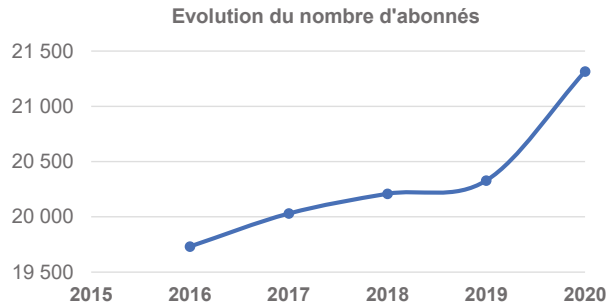

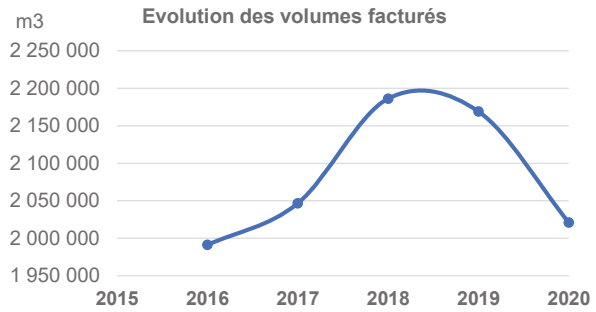

Données patrimoniales :

	2020	2019	2018	2017	2016
Linéaire réseau gravitaire (ml)	259 894	259 293	258 854	257 865	242 131
Linéaire réseau refoulement (ml)	75 803	75 711	73 127	73 126	91 125
Linéaire réseau total (ml)	335 697	335 004	331 981	330 992	333 256

Matériaux des réseaux de collecte:

	Acier	AC	Béton	Fonte	Grès	PEHD	PP	PVC	Inconnue	TOTAL
Linéaire (ml)	312	146 718	0	44 436	1 895	8 099	2 180	124 860	7 276	335 775
En % du linéaire total	0%	44%	0%	13%	1%	2%	1%	37%	2%	

Date de pose des réseaux de distribution :

	< 1960	< 1970	< 1980	< 1990	< 2000	< 2010	< 2020	2020	Inconnue	TOTAL
Linéaire (ml)	109	0	7 388	45 224	49 597	28 613	40 785	441	163 618	335 775
En % du linéaire total	0%	0%	2%	13%	15%	9%	12%	0%	49%	

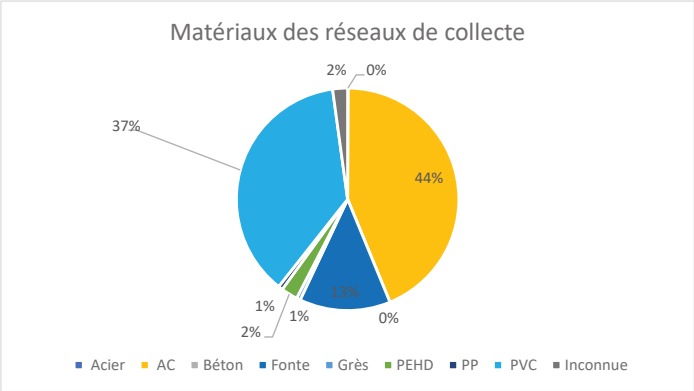

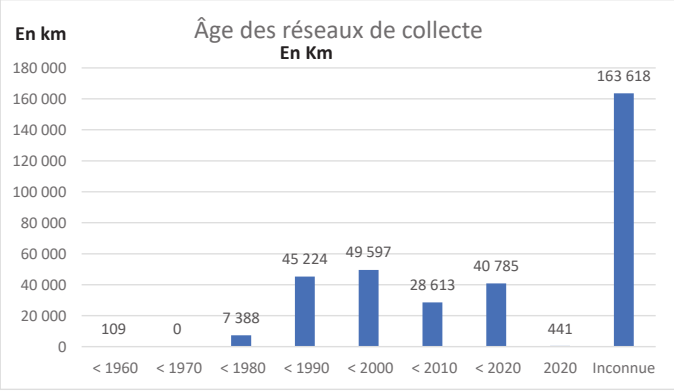

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Périmètre : **CDC de l'île de Ré**

CAPACITE DE TRAITEMENT :

Nombre de STEP	5
Capacité Totale des STEP (en Equivalent-Habitants)	134 333
Nombre de Postes de relevage	116

	2020	**2019**	**2018**	**2017**	**2016**
Volumes traités (m3)	2 632 602	2 625 961	2 459 922	2 170 525	2 359 300
Nombre d'analyses conformes	192	191	190	190	122
Nombre Total d'analyses	192	192	192	193	122
Taux de conformité des rejets	100,0%	99,5%	99,0%	98,4%	100,0%
Volumes de boues évacués (T de MS)	309,1	483,6	497,0	577,3	518,4
Taux de conformité des boues	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Périmètre : **CDC Aunis Atlantique**

	2020	2019	2018	2017	2016
Communes	20	20	20	20	20
Habitants	24 983	24 616	24 252	23 892	21 920
	1,5%	1,5%	1,5%	9,0%	
Abonnés	11 756	11 394	11 003	10 756	10 285
	3,2%	3,6%	2,3%	4,6%	
Densité des abonnés (abonnés / km de réseau)	69	68	67	66	65
Volumes facturés (m^3)	1 067 164	977 925	979 541	939 940	885 531
	9,1%	-0,2%	4,2%	6,1%	
Consommation moyenne (m^3 / abonné / an)	91	86	89	87	86

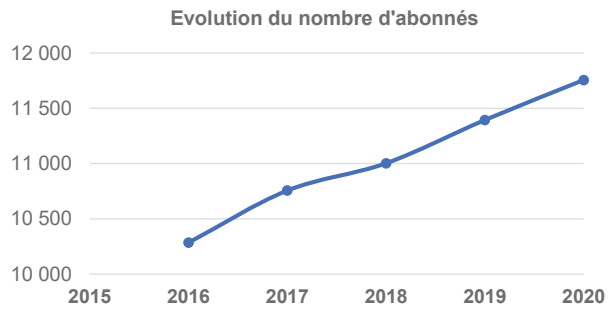

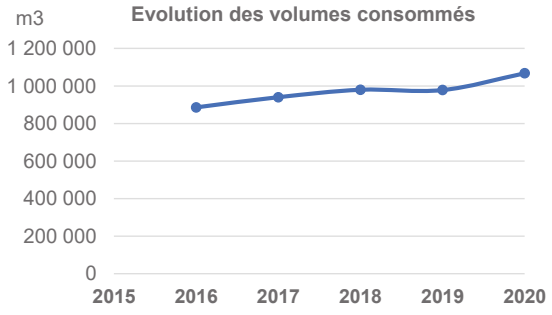

Données patrimoniales :

	2020	2019	2018	2017	2016
Linéaire réseau gravitaire (ml)	169 392	168 108	165 239	162 722	157 204
Linéaire réseau refoulement (ml)	68 470	66 972	68 830	68 476	69 215
Linéaire réseau total (ml)	237 862	235 081	234 069	231 198	226 419

Matériaux des réseaux de collecte:

	Acier	AC	Béton	Fonte	Grès	PEHD	PP	PVC	Inconnue	TOTAL
Linéaire (ml)	2 321	56 153	0	3 897	0	5 692	2 528	159 237	8 034	237 862
En % du linéaire total	1%	24%	0%	2%	0%	2%	1%	67%	3%	

Date de pose des réseaux de distribution :

	< 1960	< 1970	< 1980	< 1990	< 2000	< 2010	< 2020	2020	Inconnue	TOTAL
Linéaire (ml)	0	94	18 418	21 487	36 599	61 460	50 789	1 046	47 969	237 862
En % du linéaire total	0%	0%	8%	9%	15%	26%	21%	0%	20%	

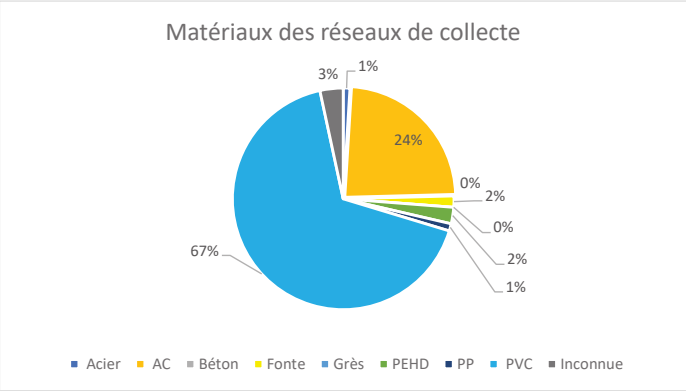

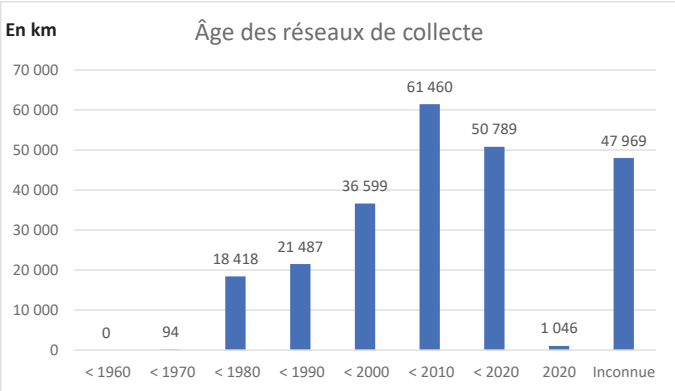

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Périmètre : **CDC Aunis Atlantique**

CAPACITE DE TRAITEMENT :

Nombre de STEP	13
Capacité Totale des STEP (en Equivalent-Habitants)	36 250
Nombre de Postes de relevage	120

	2020	**2019**	**2018**	**2017**	**2016**
Volumes traités (m3)	1 468 475	1 404 865	1 259 382	1 008 402	1 137 630
Nombre d'analyses conformes	66	69	83	66	70
Nombre Total d'analyses	73	75	85	84	83
Taux de conformité des rejets	90,4%	92,0%	97,6%	78,6%	84,3%
Volumes de boues évacués (T de MS)	267,6	309,7	267,3	479,0	292,8
Taux de conformité des boues	0,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Périmètre : **CDC Aunis Sud (en dehors de la commune de Surgères)**

	2020	2019	2018	2017
Communes	21	18	18	18
Habitants	14 757	13 924	14 980	15 156
	6,0%	-7,1%	-1,2%	
Abonnés	7 232	6 779	6 615	6 411
	6,7%	2,5%	3,2%	
Densité des abonnés (abonnés / km de réseau)	60	60	60	61
Volumes facturés (m^3)	541 060	516 824	503 807	475 607
	4,7%	2,6%	5,9%	
Consommation moyenne (m^3 / abonné / an)	75	76	76	74

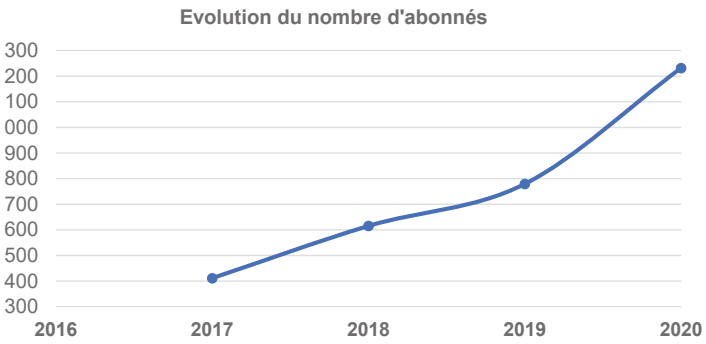

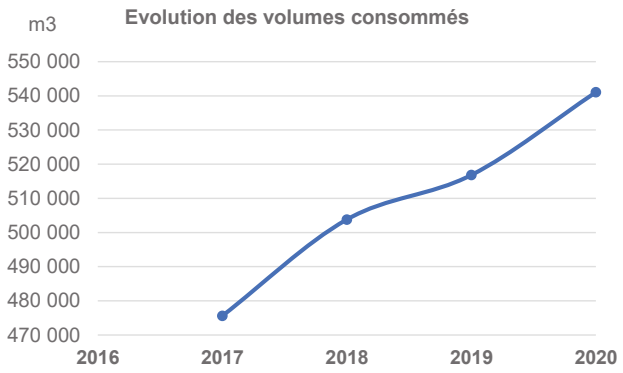

Données patrimoniales :

	2020	2019	2018	2017	2016
Linéaire réseau gravitaire (ml)	121 045	113 918	110 070	104 882	102 952
Linéaire réseau refoulement (ml)	36 147	33 219	32 932	32 235	33 417
Linéaire réseau total (ml)	157 193	147 137	143 002	137 117	136 369

Matériaux des réseaux de collecte:

	Acier	AC	Béton	Fonte	Grès	PEHD	PP	PVC	Inconnue	TOTAL
Linéaire (ml)		24 198	0	4 864	0	4 764	1 570	103 606	18 190	157 192
En % du linéaire total	0%	15%	0%	3%	0%	3%	1%	66%	12%	

Date de pose des réseaux de distribution :

	< 1960	< 1970	< 1980	< 1990	< 2000	< 2010	< 2020	2020	Inconnue	TOTAL
Linéaire (ml)	2 068	0	6 230	19 052	17 734	38 528	50 078	5 192	**18 310**	157 193
En % du linéaire total	1%	0%	4%	12%	11%	25%	32%	3%	12%	

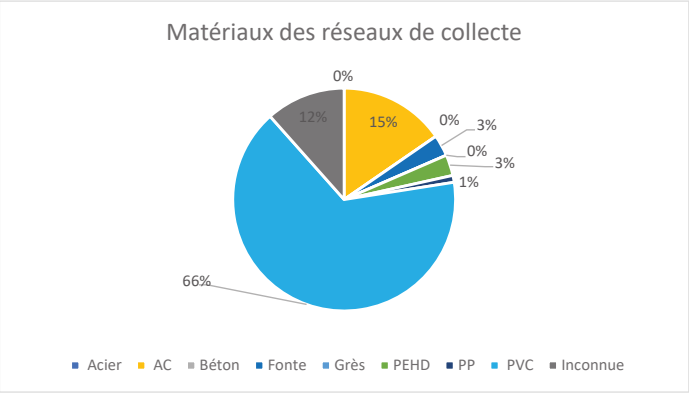

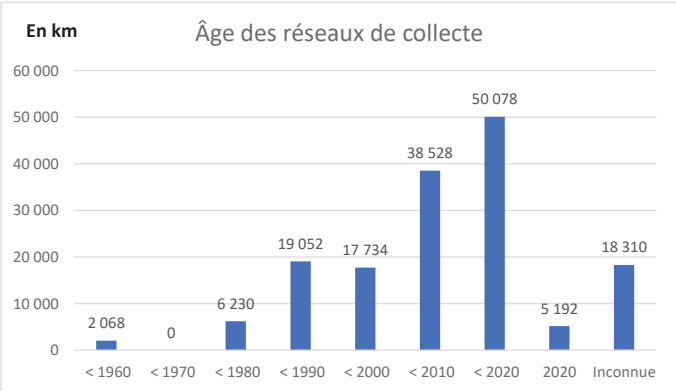

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Périmètre : **CDC Aunis Sud (en dehors de la commune de Surgères)**

CAPACITE DE TRAITEMENT :

Nombre de STEP	19
Capacité Totale des STEP (en Equivalent-Habitants)	24 481
Nombre de Postes de relevage	64

	2020	**2019**	**2018**	**2017**	**2016**
Volumes traités (m3)	1 152 364	1 014 135	1 015 000	777 254	871 347
Nombre d'analyses conformes	39	39	48	44	45
Nombre Total d'analyses	41	40	49	46	49
Taux de conformité des rejets	95,1%	97,5%	98,0%	95,7%	91,8%
Volumes de boues évacués (T de MS)	132,4	189,5	103,3	168,0	111,8
Taux de conformité des boues	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Périmètre : **CDA Rochefort Océan (en dehors de la Ville de Rochefort)**

	2020	2019	2018	2017	2016
Communes	24	23	23	23	23
Habitants	33 679	33 088	33 270	32 835	31 100
	1,8%	-0,5%	1,3%	5,6%	
Abonnés	19 097	18 647	18 359	18 117	17 760
	2,4%	1,6%	1,3%	2,0%	
Densité des abonnés (abonnés / km de réseau)	69	69	68	67	67
Volumes facturés (m^3)	1 493 903	1 467 063	1 431 677	1 446 865	1 375 868
	1,8%	2,5%	-1,0%	5,2%	
Consommation moyenne (m^3 / abonné / an)	78	79	78	80	77

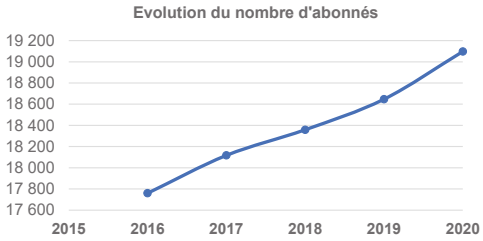

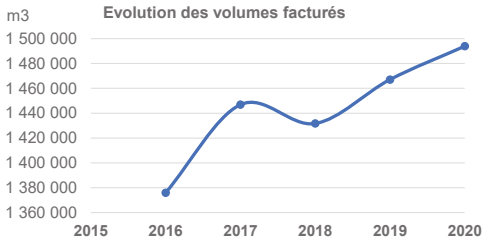

Données patrimoniales :

	2020	2019	2018	2017	2016
Linéaire réseau gravitaire (ml)	277 569	271 483	270 058	269 461	263 636
Linéaire réseau refoulement (ml)	77 863	75 312	75 206	75 262	78 110
Linéaire réseau total (ml)	355 432	346 795	345 264	344 722	341 746

Matériaux des réseaux de collecte:

	Acier	AC	Béton	Fonte	Grès	PEHD	PP	PVC	Inconnue	TOTAL
Linéaire (ml)	1 424	99 782	0	7 973	714	4 574	472	210 197	30 296	355 432
En % du linéaire total	0%	28%	0%	2%	0%	1%	0%	59%	9%	

Date de pose des réseaux de distribution :

	< 1960	< 1970	< 1980	< 1990	< 2000	< 2010	< 2020	2020	Inconnue	TOTAL
Linéaire (ml)	0	37	39 128	56 759	75 729	82 534	37 394	3 331	60 521	355 432
En % du linéaire total	0%	0%	11%	16%	21%	23%	11%	1%	17%	

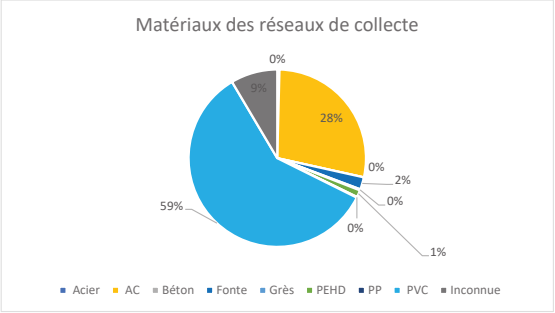

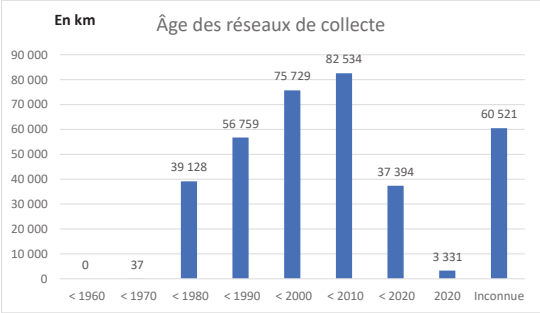

CAPACITE DE TRAITEMENT :

Nombre de STEP	22
Capacité Totale des STEP (en Equivalent-Habitants)	65 100
Nombre de Postes de relevage	185

	2020	2019	2018	2017	2016
Volumes traités (m3)	2 281 926	2 199 501	2 069 348	1 745 279	1 913 666
Nombre d'analyses conformes	102	98	102	92	91
Nombre Total d'analyses	109	108	112	107	99
Taux de conformité des rejets	93,6%	90,7%	91,1%	86,0%	91,9%
Volumes de boues évacués (T de MS)	518,9	506,7	1 142,6	517,9	504,6
Taux de conformité des boues	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Périmètre : **CDC de l'île d'Oléron**

	2020	2019	2018	2017	2016
Communes	8	8	8	8	8
Habitants	20 700	20 613	19 732	21 172	21 334
	0,4%	4,5%	-6,8%	-0,8%	
Abonnés	29 195	28 773	28 341	27 992	27 617
	1,5%	1,5%	1,2%	1,4%	
Densité des abonnés (abonnés / km de réseau)	84	84	83	82	87
Volumes facturés (m^3)	2 025 243	2 234 193	2 126 456	2 193 940	2 048 147
	-9,4%	5,1%	-3,1%	7,1%	
Consommation moyenne (m^3 / abonné / an)	69	78	75	78	74

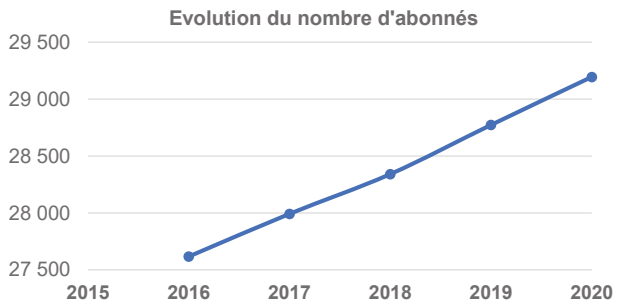

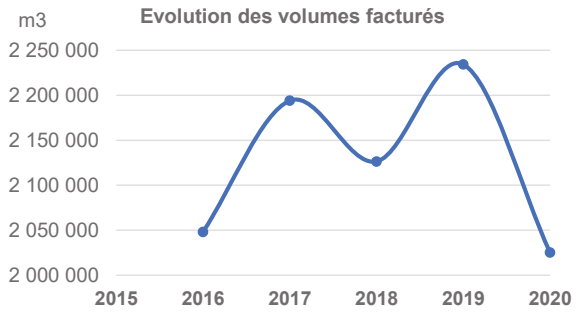

Données patrimoniales :

	2020	2019	2018	2017	2016
Linéaire réseau gravitaire (ml)	346 145	343 858	342 812	342 297	318 790
Linéaire réseau refoulement (ml)	110 260	109 656	109 485	109 013	130 257
Linéaire réseau total (ml)	456 405	453 514	452 298	451 310	449 047

Matériaux des réseaux de collecte:

	Acier	AC	Béton	Fonte	Grès	PEHD	PP	PVC	Inconnue	TOTAL
Linéaire (ml)	0	176 626	744	6 009	5 083	7 725	4 250	215 347	40 622	456 405
En % du linéaire total	0%	39%	0%	1%	1%	2%	1%	47%	9%	

Date de pose des réseaux de distribution :

	< 1960	< 1970	< 1980	< 1990	< 2000	< 2010	< 2020	2020	Inconnue	TOTAL
Linéaire (ml)	0	0	8 236	21 933	24 162	72 064	46 273	1 168	282 568	456 405
En % du linéaire total	0%	0%	2%	5%	5%	16%	10%	0%	62%	

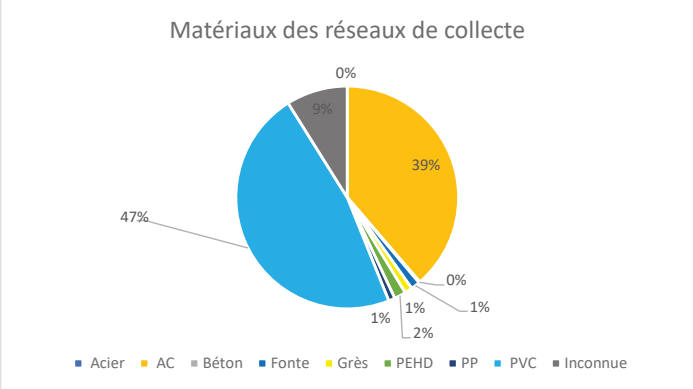

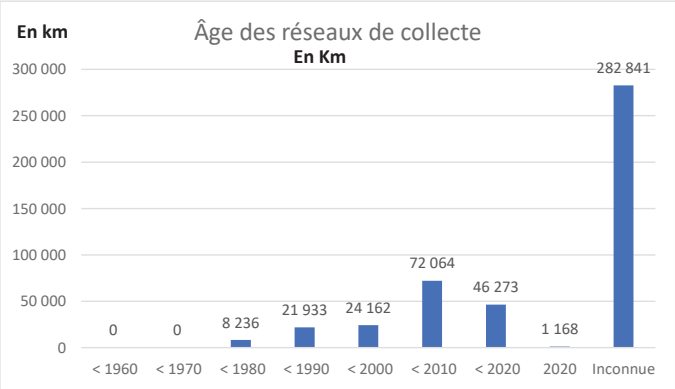

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Périmètre : **CDC de l'île d'Oléron**

CAPACITE DE TRAITEMENT :

Nombre de STEP	6
Capacité Totale des STEP (en Equivalent-Habitants)	170 000
Nombre de Postes de relevage	204

	2020	**2019**	**2018**	**2017**	**2016**
Volumes traités (m3)	3 837 894	3 596 832	3 680 256	2 472 725	3 315 730
Nombre d'analyses conformes	250	251	214	252	214
Nombre Total d'analyses	256	256	230	257	230
Taux de conformité des rejets	97,7%	98,0%	93,0%	98,1%	93,0%
Volumes de boues évacués (T de MS)	437,7	561,8	654,5	519,0	739,3
Taux de conformité des boues	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Périmètre : **CDC du Bassin de Marennes**

	2020	2019	2018	2017	2016
Communes	8	9	9	9	9
Habitants	15 583	15 541	15 635	15 580	15 400
	0,3%	-0,6%	0,3%	1,2%	
Abonnés	9 191	9 141	9 007	8 986	8 422
	0,5%	1,5%	0,2%	6,7%	
Densité des abonnés (abonnés / km de réseau)	69	69	68	68	65
Volumes facturés (m^3)	696 234	709 633	679 717	705 478	713 464
	-1,9%	4,4%	-3,7%	-1,1%	
Consommation moyenne (m^3 / abonné / an)	76	78	75	79	85

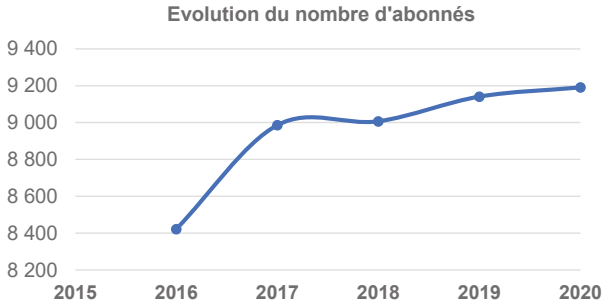

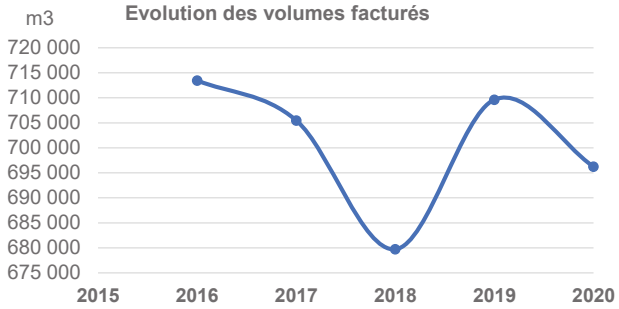

Données patrimoniales :

	2020	2019	2018	2017	2016
Linéaire réseau gravitaire (ml)	132 257	132 052	132 094	131 391	130 051
Linéaire réseau refoulement (ml)	69 897	69 767	68 668	68 648	69 829
Linéaire réseau total (ml)	202 154	201 820	200 762	200 039	199 880

Matériaux des réseaux de collecte:

	Acier	AC	Béton	Fonte	Grès	PEHD	PP	PVC	Inconnue	TOTAL
Linéaire (ml)		38 191	0	4 353	0	983	838	109 170	48 620	202 154
En % du linéaire total	0%	19%	0%	2%	0%	0%	0%	54%	24%	

Date de pose des réseaux de distribution :

	< 1960	< 1970	< 1980	< 1990	< 2000	< 2010	< 2020	2020	Inconnue	TOTAL
Linéaire (ml)	145	0	9 650	42 837	30 265	37 606	8 114	913	**72 624**	**202 154**
En % du linéaire total	0%	0%	5%	21%	15%	19%	4%	0%	36%	

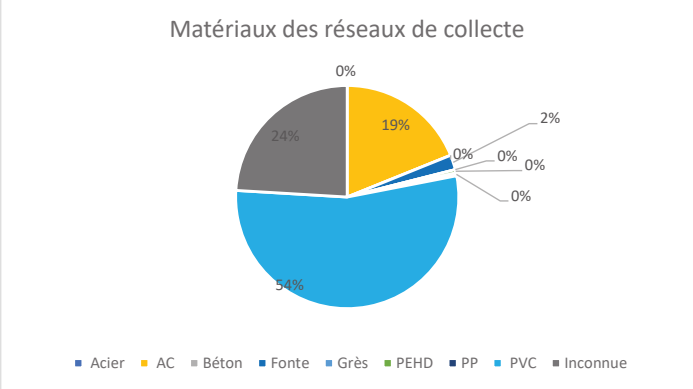

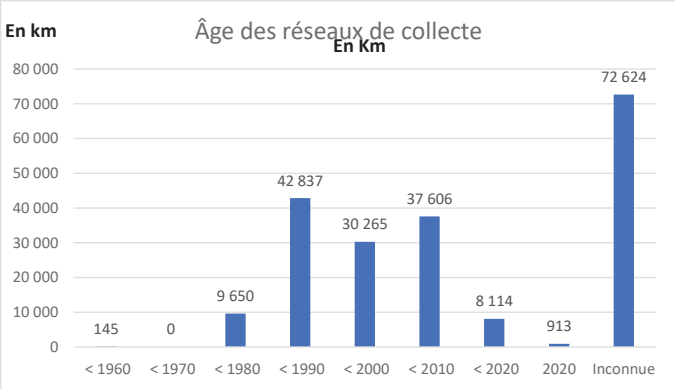

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Périmètre : **CDC du Bassin de Marennes**

CAPACITE DE TRAITEMENT :

Nombre de STEP	5
Capacité Totale des STEP (en Equivalent-Habitants)	27 870
Nombre de Postes de relevage	75

	2020	**2019**	**2018**	**2017**	**2016**
Volumes traités (m3)	1 219 536	1 259 597	1 163 796	854 097	960 364
Nombre d'analyses conformes	37	36	37	33	37
Nombre Total d'analyses	37	37	37	37	37
Taux de conformité des rejets	100,0%	97,3%	100,0%	89,2%	100,0%
Volumes de boues évacués (T de MS)	259,2	345,2	297,4	403,2	407,2
Taux de conformité des boues	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Périmètre : **CDC de Charente-Arnoult Coeur de Saintonge**

	2020	2019	2018	2017	2016
Communes	11	11	11	11	11
Habitants	6 707	6 698	6 701	6 601	6 381
	0,1%	0,0%	1,5%	3,4%	
Abonnés	3 482	3 429	3 367	3 323	3 175
	1,5%	1,8%	1,3%	4,7%	
Densité des abonnés (abonnés / km de réseau)	56	56	55	55	53
Volumes facturés (m^3)	289 807	288 842	284 020	276 326	256 006
	0,3%	1,7%	2,8%	7,9%	
Consommation moyenne (m^3 / abonné / an)	83	84	84	83	81

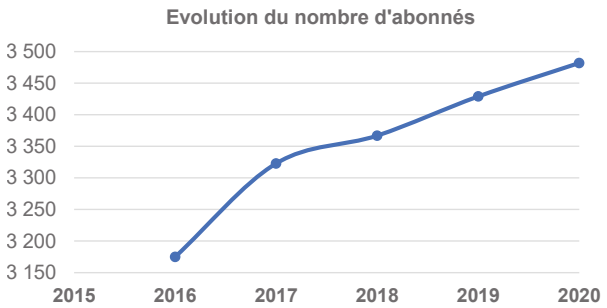

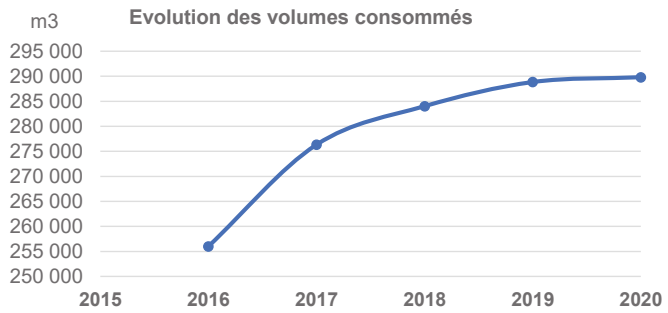

Données patrimoniales :

	2020	2019	2018	2017	2016
Linéaire réseau gravitaire (ml)	61 941	61 667	61 485	60 958	59 397
Linéaire réseau refoulement (ml)	22 356	22 356	22 465	22 026	22 324
Linéaire réseau total (ml)	84 297	84 022	83 950	82 983	81 721

Matériaux des réseaux de collecte:

	Acier	AC	Béton	Fonte	Grès	PEHD	PP	PVC	Inconnue	TOTAL
Linéaire (ml)	0	6 864	0	180	0	1 076	51	72 902	3 225	84 297
En % du linéaire total	0%	8%	0%	0%	0%	1%	0%	86%	4%	

Date de pose des réseaux de distribution :

	< 1960	< 1970	< 1980	< 1990	< 2000	< 2010	< 2020	2020	Inconnue	TOTAL
Linéaire (ml)	0	0	4 914	296	26 360	29 417	14 883	0	**8 426**	**84 297**
En % du linéaire total	0%	0%	6%	0%	31%	35%	18%	0%	10%	

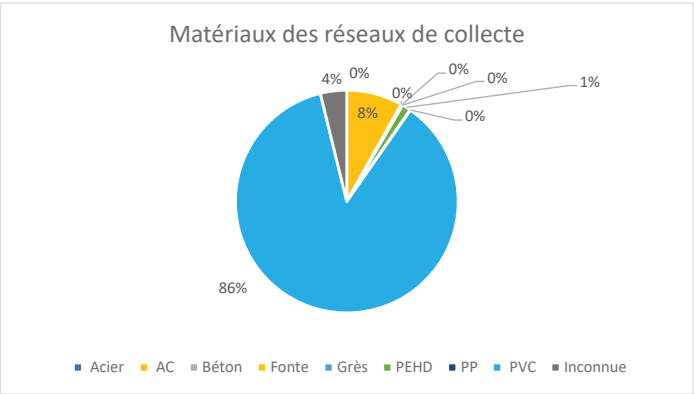

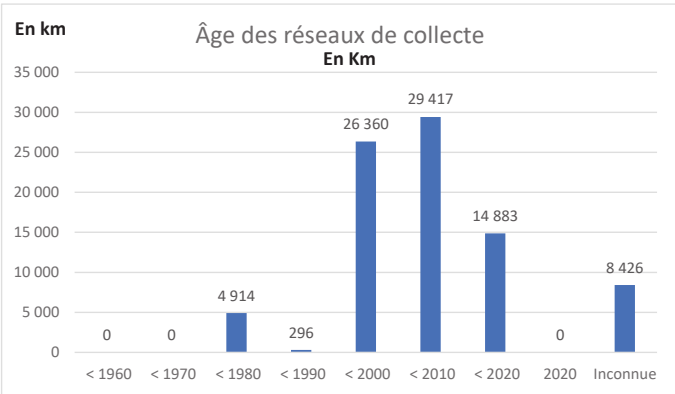

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Périmètre : **CDC de Charente-Arnoult Coeur de Saintonge**

CAPACITE DE TRAITEMENT :

Nombre de STEP	12
Capacité Totale des STEP (en Equivalent-Habitants)	9 130
Nombre de Postes de relevage	64

	2020	**2019**	**2018**	**2017**	**2016**
Volumes traités (m3)	328 302	274 662	273 597	250 859	264 269
Nombre d'analyses conformes	12	12	10	12	11
Nombre Total d'analyses	12	14	12	13	12
Taux de conformité des rejets	100,0%	85,7%	83,3%	92,3%	91,7%
Volumes de boues évacués (T de MS)	79,1	131,8	113,2	120,9	149,2
Taux de conformité des boues	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Périmètre : **CDC des Vals de Saintonge (en dehors des communes de St Jean d'Angély, Les**

	2020	2019	2018	2017	2016
Communes	24	21	21	21	21
Habitants	12 603	12 118	12 227	12 022	15 987
	4,0%	-0,9%	1,7%	-24,8%	
Abonnés	7 192	6 821	6 763	6 638	6 462
	5,4%	0,9%	1,9%	2,7%	
Densité des abonnés (abonnés / km de réseau)	51	51	51	49	50
Volumes facturés (m^3)	542 190	558 651	514 151	547 778	483 461
	-2,9%	8,7%	-6,1%	13,3%	
Consommation moyenne (m^3 / abonné / an)	75	82	76	83	75

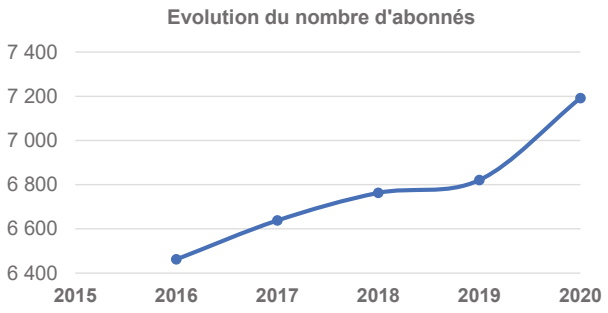

Données patrimoniales :

	2020	2019	2018	2017	2016
Linéaire réseau gravitaire (ml)	142 182	133 426	133 081	134 982	129 816
Linéaire réseau refoulement (ml)	30 996	28 444	28 399	29 074	30 232
Linéaire réseau total (ml)	173 178	161 870	161 480	164 055	160 048

Matériaux des réseaux de collecte:

	Acier	AC	Béton	Fonte	Grès	PEHD	PP	PVC	Inconnue	TOTAL
Linéaire (ml)		40 755	0	8 405	0	1 148	1 617	113 429	7 823	173 178
En % du linéaire total	0%	24%	0%	5%	0%	1%	1%	65%	5%	

Date de pose des réseaux de distribution :

	< 1960	< 1970	< 1980	< 1990	< 2000	< 2010	< 2020	2020	Inconnue	TOTAL
Linéaire (ml)	0	0	8 862	25 877	41 327	27 481	46 936	1 752	**20 943**	**173 178**
En % du linéaire total	0%	0%	5%	15%	24%	16%	27%	1%	12%	

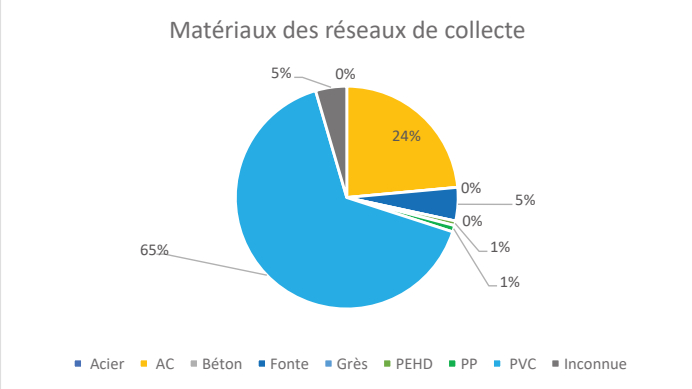

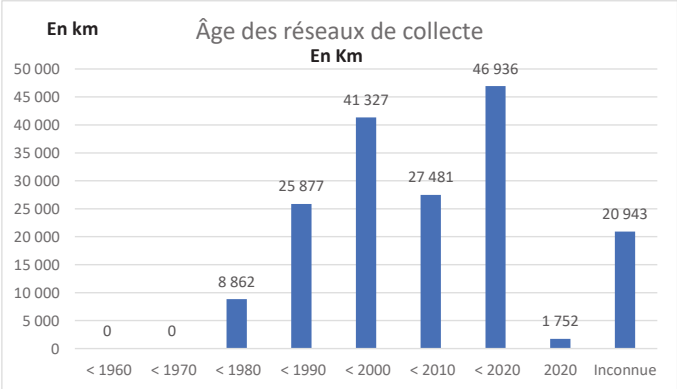

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Périmètre : **CDC des Vals de Saintonge (en dehors des communes de St Jean d'Angély, Les Eduts, Annepont)**

CAPACITE DE TRAITEMENT :

Nombre de STEP	26
Capacité Totale des STEP (en Equivalent-Habitants)	26 185
Nombre de Postes de relevage	60

	2020	**2019**	**2018**	**2017**	**2016**
Volumes traités (m3)	711 900	748 630	650 366	529 867	597 387
Nombre d'analyses conformes	42	47	43	46	44
Nombre Total d'analyses	46	51	48	51	48
Taux de conformité des rejets	91,3%	92,2%	89,6%	90,2%	91,7%
Volumes de boues évacués (T de MS)	126,4	83,2	107,5	140,7	129,7
Taux de conformité des boues	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Périmètre : **CDA de Saintes**

	2020	2019	2018	2017	2016
Communes	32	31	31	31	31
Habitants	42 639	18 385	17 950	17 372	16 471
	131,9%	2,4%	3,3%	5,5%	
Abonnés	21 569	9 147	8 819	8 434	8 217
	135,8%	3,7%	4,6%	2,6%	
Densité des abonnés (abonnés / km de réseau)	60	47	46	46	46
Volumes facturés (m^3)	2 257 921	764 470	707 015	694 196	683 980
	195,4%	8,1%	1,8%	1,5%	
Consommation moyenne (m^3 / abonné / an)	105	84	80	82	83

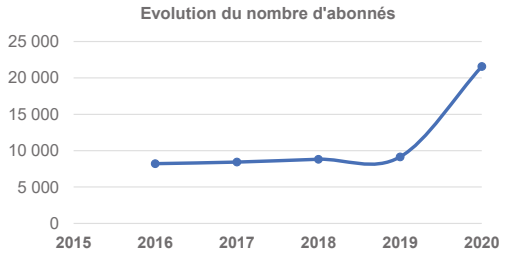

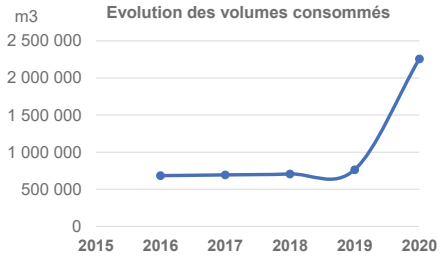

Données patrimoniales :

	2020	2019	2018	2017	2016
Linéaire réseau gravitaire (ml)	361 201	194 064	190 577	183 936	177 550
Linéaire réseau refoulement (ml)	89 629	67 852	65 953	63 353	64 844
Linéaire réseau total (ml)	450 830	261 916	256 530	247 289	242 394

Matériaux des réseaux de collecte:

	Acier	AC	Béton	Fonte	Grès	PEHD	PP	PVC	Inconnue	TOTAL
Linéaire (ml)	25	51 232	36 997	7 766	1 028	3 396	2 631	305 013	42 741	450 830
En % du linéaire total	0%	11%	8%	2%	0%	1%	1%	68%	9%	

Date de pose des réseaux de distribution :

	< 1960	< 1970	< 1980	< 1990	< 2000	< 2010	< 2020	2020	Inconnue	TOTAL
Linéaire (ml)	183	3 353	27 593	51 443	61 558	151 039	69 762	2 185	**83 714**	450 830
En % du linéaire total	0%	1%	6%	11%	14%	34%	15%	0%	19%	

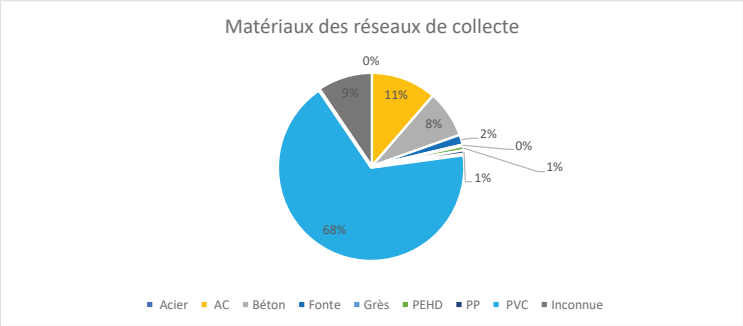

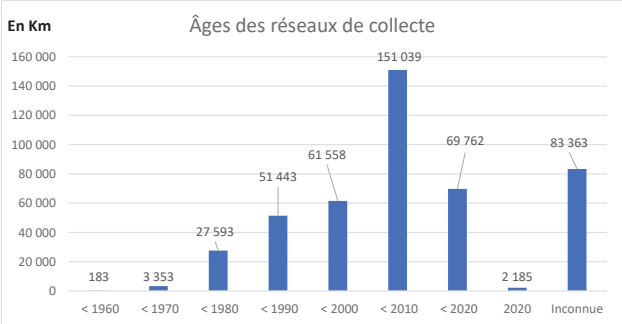

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Périmètre : **CDA de Saintes**

CAPACITE DE TRAITEMENT :

Nombre de STEP	32
Capacité Totale des STEP (en Equivalent-Habitants)	66 052
Nombre de Postes de relevage	196

	2020	**2019**	**2018**	**2017**	**2016**
Volumes traités (m3)	2 500 507	720 847	677 779	598 362	659 397
Nombre d'analyses conformes	143	53	54	52	47
Nombre Total d'analyses	151	58	57	56	56
Taux de conformité des rejets	94,7%	91,4%	94,7%	92,9%	83,9%
Volumes de boues évacués (T de MS)	1 005,1	134,8	124,0	130,5	165,1
Taux de conformité des boues	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Périmètre : **CDC du canton de Gémozac Saintonge Viticole**

	2020	2019	2018	2017	2016
Communes	7	7	7	7	7
Habitants	4 237	4 191	4 224	4 107	4 026
	1,1%	-0,8%	2,9%	2,0%	
Abonnés	2 307	2 281	2 264	2 222	2 160
	1,1%	0,8%	1,9%	2,9%	
Densité des abonnés (abonnés / km de réseau)	54	53	53	52	53
Volumes facturés (m^3)	176 243	188 776	169 894	174 751	156 303
	-6,6%	11,1%	-2,8%	11,8%	
Consommation moyenne (m^3 / abonné / an)	76	83	75	79	72

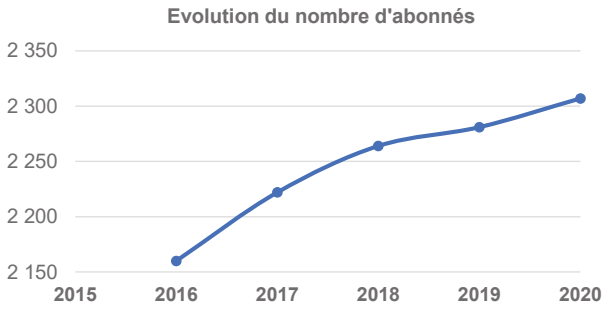

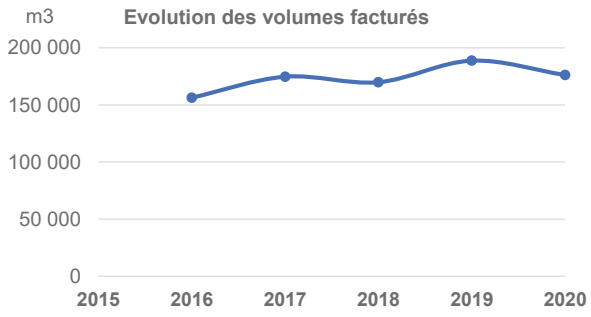

Données patrimoniales :

	2020	2019	2018	2017	2016
Linéaire réseau gravitaire (ml)	42 958	42 956	42 728	42 480	40 565
Linéaire réseau refoulement (ml)	17 457	17 457	17 144	17 144	17 791
Linéaire réseau total (ml)	60 415	60 413	59 872	59 625	58 356

Matériaux des réseaux de collecte:

	Acier	AC	Béton	Fonte	Grès	PEHD	PP	PVC	Inconnue	TOTAL
Linéaire (ml)	0	0	0	2 201	0	545	976	53 519	3 173	60 415
En % du linéaire total	0%	0%	0%	4%	0%	1%	2%	89%	5%	

Date de pose des réseaux de distribution :

	< 1960	< 1970	< 1980	< 1990	< 2000	< 2010	< 2020	2020	Inconnue	TOTAL
Linéaire (ml)	0	0	6 071	711	6 223	38 107	5 327	**54**	**3 921**	**60 415**
En % du linéaire total	0%	0%	155%	18%	159%	972%	136%	1%	100%	

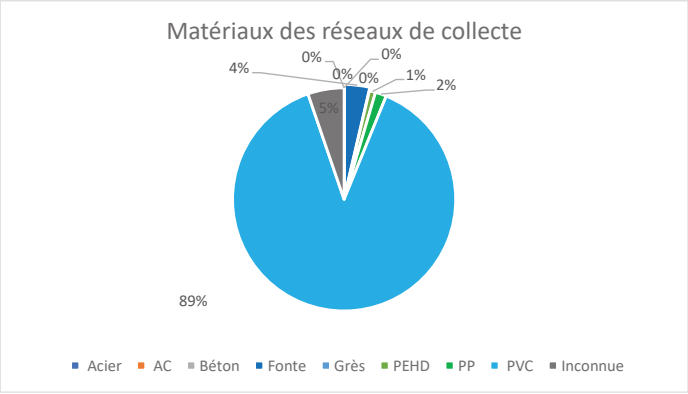

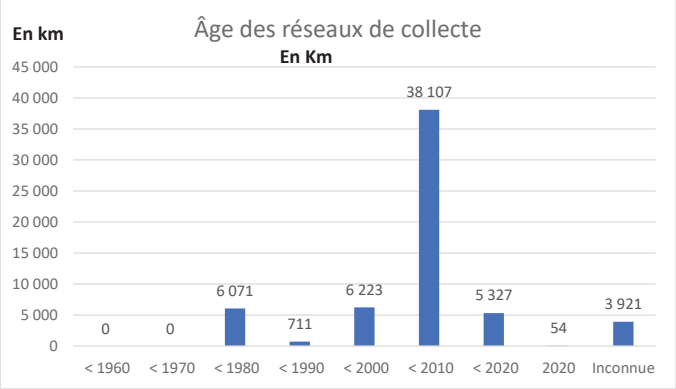

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Périmètre : **CDC du canton de Gémozac Saintonge Viticole**

CAPACITE DE TRAITEMENT :

Nombre de STEP	9
Capacité Totale des STEP (en Equivalent-Habitants)	5 541
Nombre de Postes de relevage	44

	2020	2019	2018	2017	2016
Volumes traités (m3)	229 324	249 652	233 416	195 239	200 162
Nombre d'analyses conformes	14	15	16	15	17
Nombre Total d'analyses	16	18	17	17	17
Taux de conformité des rejets	87,5%	83,3%	94,1%	88,2%	100,0%
Volumes de boues évacués (T de MS)	4,6	71,4	29,4	60,3	26,5
Taux de conformité des boues	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Périmètre : **CDC de la Haute-Saintonge**
(en dehors des communes de St Léger, Jonzac, St Médard, Villexavier et Pallanzac)

	2020	2019	2018	2017	2016
Communes	41	41	41	41	41
Habitants	18 847	18 767	18 880	18 638	18 656
	0,4%	-0,6%	1,3%	-0,1%	
Abonnés	10 621	10 517	10 385	10 342	10 091
	1,0%	1,3%	0,4%	2,5%	
Densité des abonnés (abonnés / km de réseau)	47	47	46	46	46
Volumes facturés (m^3)	858 617	896 317	840 309	890 902	833 332
	-4,2%	6,7%	-5,7%	6,9%	
Consommation moyenne (m^3 / abonné / an)	81	85	81	86	83

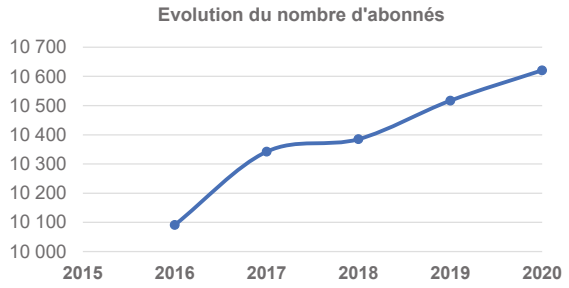

Données patrimoniales :

	2020	2019	2018	2017	2016
Linéaire réseau gravitaire (ml)	227 682	225 985	224 301	223 652	217 295
Linéaire réseau refoulement (ml)	51 376	50 709	50 241	49 827	50 741
Linéaire réseau total (ml)	279 058	276 693	274 543	273 479	268 036

Matériaux des réseaux de collecte:

	Acier	AC	Béton	Fonte	Grès	PEHD	PP	PVC	Inconnue	TOTAL
Linéaire (ml)		89 239	264	3 095	1 962	2 201	2 002	154 641	25 653	279 058
En % du linéaire total	0%	32%	0%	1%	1%	1%	1%	55%	9%	

Date de pose des réseaux de distribution :

	< 1960	< 1970	< 1980	< 1990	< 2000	< 2010	< 2020	2020	Inconnue	TOTAL
Linéaire (ml)	0	0	24 707	93 332	39 851	65 957	45 515	1 264	**8 433**	**279 058**
En % du linéaire total	0%	0%	9%	33%	14%	24%	16%	0%	3%	

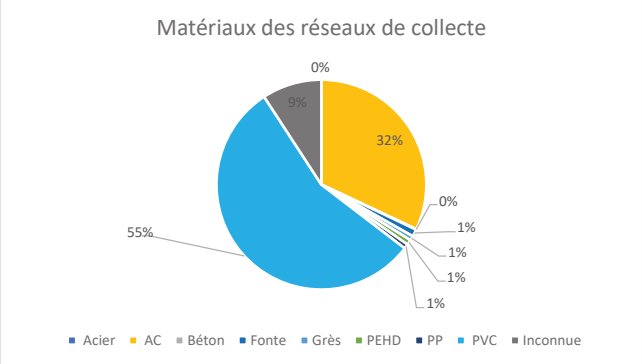

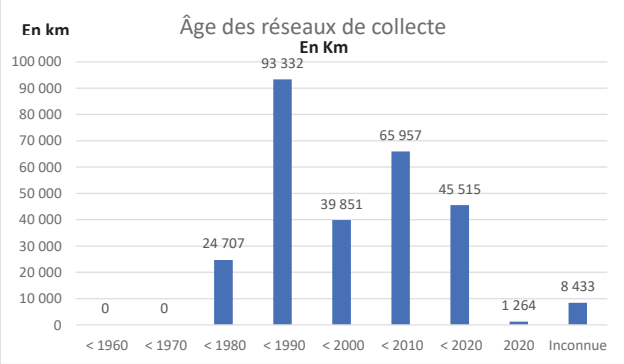

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20211104-2021_128ANNEXED-DE

Périmètre : **CDC de la Haute-Saintonge**
(en dehors des communes de St Léger, Jonzac, St Médard, Villexavier et Polignac)

CAPACITE DE TRAITEMENT :

Nombre de STEP	39
Capacité Totale des STEP (en Equivalent-Habitants)	44 880
Nombre de Postes de relevage	134

	2020	**2019**	**2018**	**2017**	**2016**
Volumes traités (m3)	1 227 069	1 225 892	1 258 889	1 057 083	1 159 969
Nombre d'analyses conformes	71	72	74	67	71
Nombre Total d'analyses	78	76	77	76	78
Taux de conformité des rejets	91,0%	94,7%	96,1%	88,2%	91,0%
Volumes de boues évacués (T de MS)	453,2	350,4	520,3	360,9	370,1
Taux de conformité des boues	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%